

**Rapport de gestion
2023**



Table des matières

Sections

2023 Aperçu financier et chiffres principaux	4
2023 d'un coup d'œil	5
Rapport d'activité 2023	6
1 Stratégie et impact	9
2 Gouvernance d'entreprise	15
3 Portefeuille d'investissement	25
4 Gestion des risques	37
5 Résultats financiers	45
6 États financiers audités	49
États financiers audités 2023 - IFRS	49
États financiers audités 2023 - Code des obligations suisse	83
7 Annexes	97

Figures

Fig. 1 : Le portefeuille de SIFEM à travers le monde	5
Fig. 2 : Instruments	5
Fig. 3 : 5 principaux pays	5
Fig. 4 : Théorie du changement de SIFEM	11
Fig. 5 : Impact sur le développement	12
Fig. 6 : Structure de gouvernance de SIFEM	16
Fig. 7 : Composition du Conseil d'administration par rapport à la langue et au genre	20
Fig. 8 : Les nouveaux engagements d'investissements	25
Fig. 9 : Total des engagements d'investissements actifs	31
Fig. 10 : Cash-flows annuels	32
Fig. 11 : Évolution de la valeur résiduelle du portefeuille	32
Fig. 12 : TRI & TVPI du portefeuille total	33
Fig. 13 : Niveau d'engagement en capital investi par pays	34
Fig. 14 : Niveau d'engagement en capital investi par secteur	35
Fig. 15 : Résultats opérationnels annuels	45
Fig. 16 : Répartition du résultat global total 2023	46

2023 Aperçu financier et chiffres principaux

Les chiffres opérationnels sont présentés en USD, la devise (de base) fonctionnelle dans laquelle sont tenus les comptes de SIFEM. Les états financiers sont convertis dans la devise de présentation CHF aux fins du rapport. Chiffres des résultats annuels et du bilan conformément aux normes comptables IFRS ; évaluation du portefeuille d'investissement basée sur des données reportées au 30 septembre 2023.

Chiffres opérationnels (en millions d'USD)	2023	2022
Portefeuille d'investissement		
Total des engagements réalisés à ce jour	1437,7	1286,2
Engagements actifs	1002,4	913,8
Nouveaux engagements d'investissements	143,8	95,0
Engagements de capital non appelé	286,7	242,3
Cash-flows		
Capital libéré cumulé à ce jour	1138,3	1059,2
Reflux cumulés reçus à ce jour	931,9	835,3
Capital libéré sur la période	79,1	87,4
Reflux d'investissements sur la période	96,6	62,6
Cash-flow net sur la période	+17,4	-24,8
Évaluation du portefeuille d'investissement		
Valeur résiduelle	453,5	451,2
Taux de rendement interne (%)	5,23 %	5,31 %
Valeur totale sur capital libéré (%)	121,7 %	121,5 %
États financiers (en millions de CHF)		
Résultats annuels		
Résultat opérationnel net	23,5	-1,3
Résultat opérationnel	13,1	-13,1
Bilan		
Total bilan	682,6	712,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	275,1	268,5
Actifs financiers	391,2	435,2
Fonds propres	656,9	688,3
Ratio de fonds propres (%)	96,2 %	96,5 %

2023 d'un coup d'œil

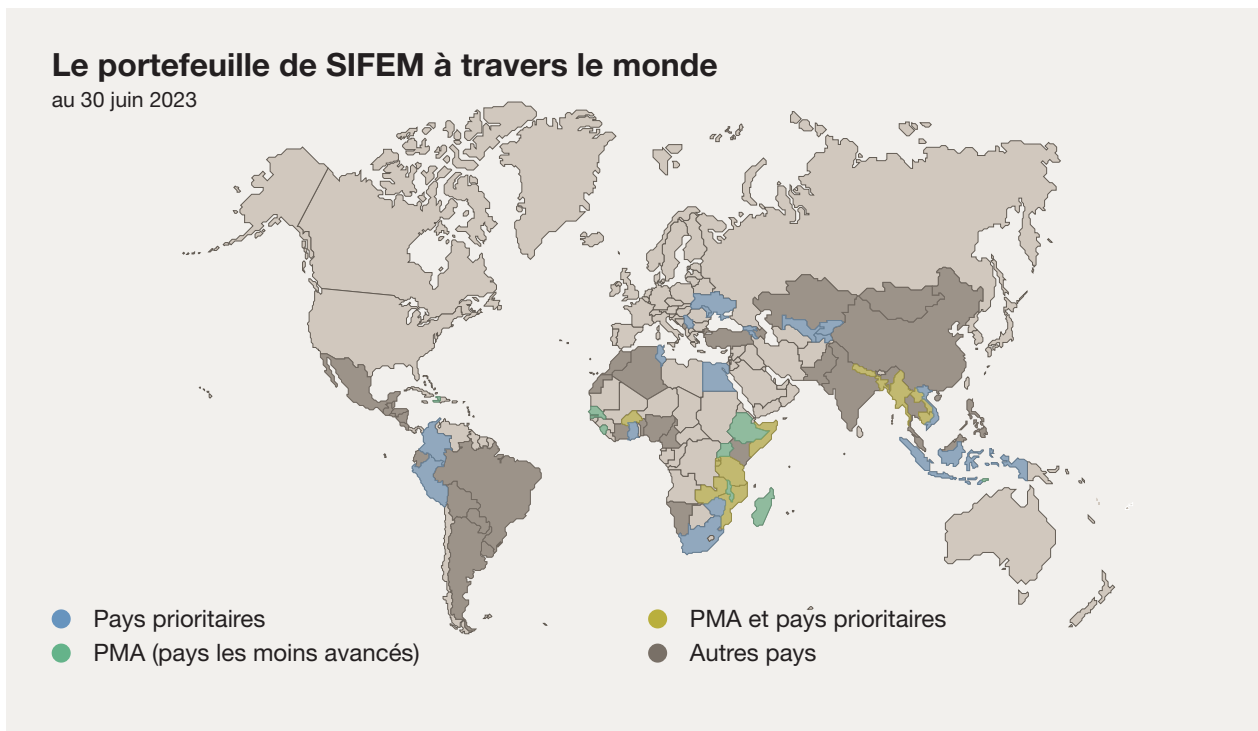


Fig. 1

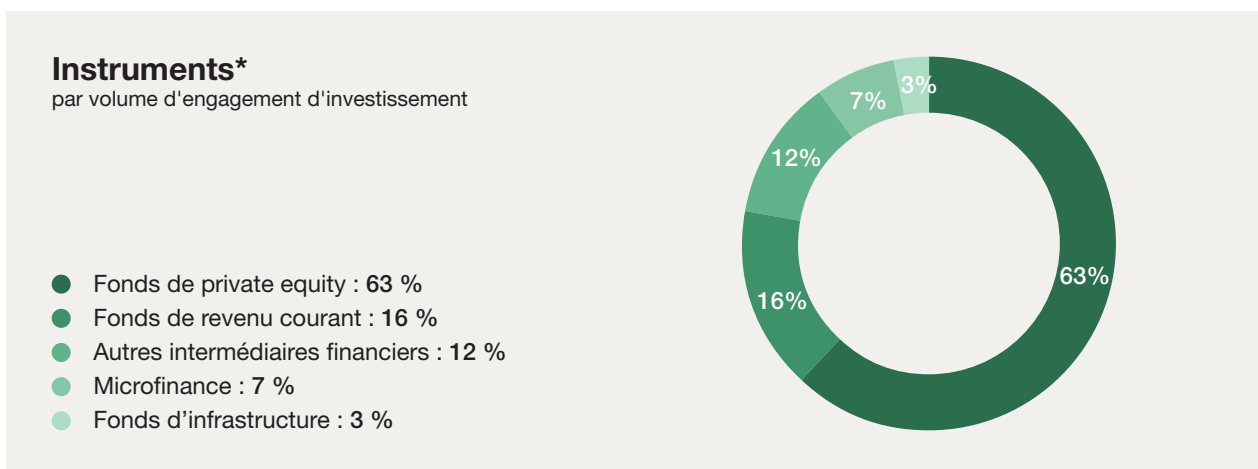


Fig. 2

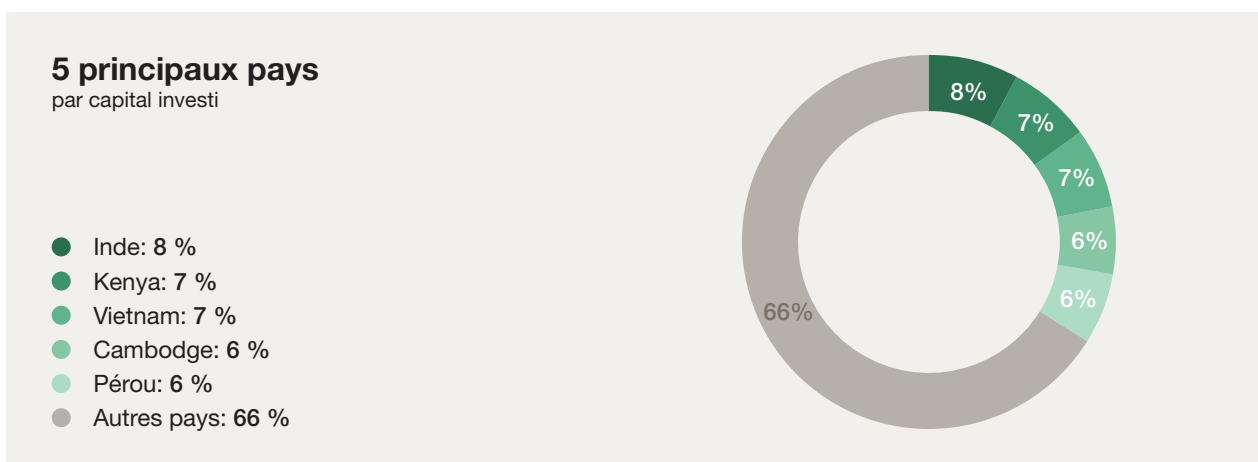


Fig. 3

* Les totaux peuvent ne pas correspondre à 100 % en raison des arrondis.

Rapport d'activité 2023

Jörg Frieden
Président du Conseil
d'administration

Message du président

L'instabilité géopolitique s'accroît et affecte le développement socio-économique de nombreux pays à faible revenu et marchés frontières. En plus de réduire le flux des investissements internationaux vers ces régions, cette incertitude risque de laisser sur le carreau les populations les plus vulnérables, notamment en Afrique.

La concomitance de taux d'intérêt élevés et d'opportunités d'investissement lucratives dans des économies avancées a rendu les investissements privés dans les économies émergentes moins attrayants. De ce fait, la levée de capital au profit de fonds à impact élevé sur le développement est devenue difficile, rendant les Institutions financières de développement comme les nôtres d'autant plus pertinentes. En réponse à ces difficultés, SIFEM a participé activement à plusieurs premières clôtures de nouveaux fonds d'investissement et a fourni un soutien inébranlable à des partenaires de longue date et à des nouveaux qui interviennent sur les marchés émergents.

Dans le domaine organisationnel, SIFEM a opéré avec succès sa mue vers une nouvelle structure où la gestion du portefeuille et la gestion des business services sont confiées à deux entreprises privées distinctes. Ce changement a renforcé l'efficacité et la gouvernance. Le Parlement suisse a accueilli positivement la loi SIFEM et validé cette nouvelle organisation et les résultats obtenus jusque-là. La nouvelle législation crée également des opportunités de croissance, promouvant l'extension des activités de SIFEM dans les pays les moins avancés avec l'aide de la Direction du développement et de la coopération (DDC). La mobilisation de capitaux privés pour le développement reste toutefois un mandat central et exigeant pour notre organisation.

SIFEM reste une partie intégrante de la stratégie de développement de la Confédération suisse et y contribue avec ses ressources et ses compétences. Il promeut les synergies entre ses investissements et le déploiement d'instruments bien établis de la coopération au développement. SIFEM a déjà contribué à l'engagement suisse en Ukraine et est prêt à étendre ses activités dans ce pays dans le cadre d'un programme de reconstruction coordonné internationalement.

Reconnaissant de la confiance et du soutien que lui témoignent ses partenaires publics et privés, SIFEM va poursuivre ses multiples engagements sur ces bases solides.

Michael Fiebig

Head of Private Equity & Funds, membre de la haute direction
Mandate Lead Portfolio Management pour SIFEM

Ralph Keitel

Head of Fund of Funds Investments, Chief Investment Officer pour SIFEM

Severin Fries

Head of Finance and Operations Fund of Funds, Chief Financial Officer pour SIFEM

responsAbility Investment AG, agissant comme gestionnaire de portefeuille pour SIFEM

Message du gestionnaire de portefeuille

L'année 2023 fut particulièrement complexe en termes de croissance sur les marchés émergents. Les investisseurs mondiaux se sont montrés plus prudents, d'où un accès difficile au capital, des liquidités limitées et une baisse des flux de capitaux privés vers les régions cibles de SIFEM.

SIFEM met en œuvre la stratégie d'investissement définie par le Conseil fédéral en se concentrant sur la croissance du secteur privé dans les marchés émergents et en développement, sur la promotion et la préservation d'emplois décents et sur une contribution constructive à la lutte contre le changement climatique. Au niveau opérationnel et en étroite collaboration avec le Conseil d'administration, nous avons mené à bien le programme d'investissement annuel le plus ambitieux de l'histoire de SIFEM avec de nouveaux engagements dans huit fonds et deux prêts à des institutions financières pour un total d'USD 143,8 millions. SIFEM a ainsi franchi un cap en 2023 en dépassant pour la première fois la barre du milliard d'USD d'engagements actifs au total.

Les 10 millions d'USD engagés auprès d'African Rivers Fund IV sont l'un des éléments clés du programme de cette année en faveur de la création d'emplois. Ce fonds fournit du capital de croissance aux PME, essentiellement sous la forme d'investissements mezzanines et de placements en instruments de dettes sur les marchés frontiers République démocratique du Congo, Ouganda, Angola et Zambie. Cette région manque cruellement de capitaux.

Les 20 millions d'USD engagés dans South Asia Growth Fund III sont un élément clé de notre stratégie orientée climat. Ce fonds se concentre sur les investissements en private equity qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci par un large éventail de modèles économiques, notamment l'efficacité énergétique, les chaînes de valeur vertes, l'eau et les constructions vertes. L'équipe du gestionnaire de fonds basée à Mumbai s'est concentrée sur l'Inde, mais prévoit également d'investir en Indonésie, au Vietnam et aux Philippines.

Un important changement s'est opéré au sein de SIFEM l'année dernière, puisque le rôle de gestionnaire de portefeuille a été confié à responsAbility au 1er mars 2023. SIFEM profitera de la multitude de nos expériences accumulées tout au long de plus de 20 ans dans l'investissement d'impact sur les marchés émergents.

Les activités de transfert et de transition battent leur plein. Nous souhaitons exprimer toute notre gratitude pour la collaboration très efficace et la confiance que nous témoignent l'ensemble du Conseil d'administration de SIFEM, nos collègues du business services manager Tameo et les représentants de l'actionnariat de SIFEM au SECO et à l'AFF.

Vincent Dufresne
Mandate Lead Business
Services Management pour
SIFEM

**Tameo Impact Fund
Solutions SA**, agissant comme
business services manager
pour SIFEM

Message du business services manager

L'année qui s'achève est la première année complète durant laquelle Tameo a exercé comme business services manager pour SIFEM.

Notre équipe dédiée a participé à l'implémentation de la structure organisationnelle, de la gouvernance et de l'engagement envers le développement durable de SIFEM. Nous avons travaillé avec diligence sur la révision des politiques et procédures internes pour les intégrer sans heurts au nouveau cadre de gouvernance.

Afin de répondre à ses objectifs stratégiques en matière de lutte contre les changements climatiques et de promotion d'une transition juste, nous avons soutenu activement le Conseil d'administration dans l'élaboration d'une approche climatique complète pour SIFEM. Cette approche réaffirme l'engagement de SIFEM en faveur de l'Accord de Paris tout en fournissant un cadre d'investissement dans des solutions pour le climat. Élément important : cette stratégie est en parfait accord avec les priorités définies par la Confédération.

Par ailleurs, notre équipe a été fière de représenter SIFEM et de jouer un rôle actif dans plusieurs groupes de travail de l'EDFI, l'Association européenne des institutions financières de développement. Membre engagé, SIFEM participe activement à l'innovation et à l'harmonisation des normes du secteur de l'impact. La collaboration avec d'autres Institutions financières de développement (IFD) souligne la volonté partagée de SIFEM de faire progresser les activités des IFD et de promouvoir le développement durable à l'échelle mondiale.

Nous adressons nos sincères remerciements au Conseil d'administration pour avoir confié à Tameo la responsabilité de business services manager et exprimons notre gratitude à l'ensemble de l'équipe de responsAbility pour son implication et sa collaboration. Ensemble, nous avons aidé SIFEM à transformer son organisation et à atteindre des résultats inégalés et nous nous mobilisons pour une nouvelle année de collaboration fructueuse et pleine de réussite.

1 Stratégie et impact

1.1 Mission et objectifs de SIFEM

Le Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM) est l'Institution financière de développement suisse (IFD). Détenu par le gouvernement suisse, il fait partie intégrante des instruments de la coopération au développement économique. SIFEM est spécialisé dans l'apport de financements à long terme par des instruments de dettes et de capitaux aux petites et moyennes entreprises (PME) et à d'autres entreprises à croissance rapide situées dans les pays en développement et émergents, avec une concentration sur les pays prioritaires de la coopération de la Suisse au développement. Il aide ainsi à créer et à garantir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi qu'à réduire la pauvreté, tout en contribuant à l'intégration de ces pays dans le système économique mondial.

La philosophie d'investissement de SIFEM est guidée par la conviction qu'investir dans des PME commercialement viables dans les pays en développement et émergents est susceptible de générer des effets durables sur le développement des communautés locales, tout en offrant aux investisseurs des rendements financiers positifs à long terme.

SIFEM investit dans des fonds locaux ou régionaux de capital-risque et fournit des prêts à des banques ou autres institutions financières locales, souvent en collaboration avec d'autres IFD et des investisseurs privés. SIFEM travaille avec des gestionnaires de fonds et des institutions financières non seulement pour fournir des solutions de financement pertinentes, mais aussi pour ajouter de la valeur aux entreprises locales. En effet, le rôle de SIFEM va au-delà du simple financement à long terme et cherche à renforcer la capacité des gestionnaires de fonds locaux et des institutions financières locales à gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de leurs portefeuilles sous-jacents.

Le Conseil fédéral a fixé notamment les objectifs stratégiques suivants pour la période 2021-2024¹ :

- SIFEM contribue à la croissance dans les pays en voie de développement et sur les marchés émergents en encourageant l'épanouissement du secteur privé local, en complément d'autres mesures de coopération au développement économique.
- SIFEM se concentre sur la préservation et la création d'emplois décents, le respect de conditions de travail appropriées et le renforcement des compétences professionnelles. De cette façon, SIFEM aide à combattre les causes de la migration clandestine et contribue au mandat du Parlement qui veut apporter une réponse à la migration par la coopération internationale.
- SIFEM soutient l'établissement d'entreprises durables et responsables dans les pays en développement et émergents, sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance internationalement reconnus.
- Les investissements de SIFEM contribuent à la résilience de ces pays et renforcent les sociétés bénéficiaires face aux risques mondiaux comme les pandémies et les effets du changement climatique.
- SIFEM contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux internationaux et, en particulier, à l'atténuation du changement climatique et de ses conséquences négatives.
- SIFEM promeut l'égalité entre les sexes en investissant dans des stratégies qui contribuent à la participation des femmes à la vie économique.
- SIFEM prend des mesures pour limiter l'impact négatif de la crise du COVID-19 sur les ratios financiers et les résultats d'impact et pour tenter de préserver la valeur de son portefeuille.

¹ <https://sifem.ch/permalinks/sifem-so-2021-24-fr>

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, SIFEM observe les grands principes directeurs suivants:

- **Durabilité** : dans ses activités d'investissement, SIFEM tient compte des principes élémentaires de durabilité financière, économique, sociale et environnementale et de gouvernance d'entreprise responsable.
- **Additionnalité financière** : SIFEM met à disposition des financements qui, sans soutien officiel, ne seraient pas obtenus sur des marchés de capitaux privés (locaux ou internationaux) à des conditions intéressantes ou en quantité suffisante et pour des objectifs de développement similaires.
- **Additionnalité non-financière** : en plus de ses investissements, SIFEM fournit ou mobilise un soutien non-financier aux intermédiaires financiers et entreprises qui a pour vocation de consolider les effets sur le développement, p. ex. sous forme de transfert de savoir-faire, de promotion des normes sociales et environnementales, d'amélioration de la gouvernance d'entreprise ou des compétences professionnelles. Ce soutien devrait contribuer à leur expertise, les sensibiliser aux risques et opportunités du développement durable et contribuer à atteindre les priorités de la Suisse en matière de coopération au développement.
- **Effet de levier** : SIFEM cherche à mobiliser des fonds additionnels directement auprès d'investisseurs privés et institutionnels qui, autrement, n'investiraient pas. Il apporte ainsi des ressources supplémentaires au développement durable. Ces ressources de co-investissement s'ajoutent au capital investi par la Confédération suisse.

1.2 Impact sur le développement – comment SIFEM fait la différence ?

SIFEM est un investisseur d'impact (impact investor). De ce fait, tous les investissements de SIFEM sont réalisés dans l'intention de générer un impact de développement mesurable basé sur des indicateurs spécifiques et les objectifs correspondants tels que la création d'emplois, le développement de capacités, les paiements d'impôts, l'approfondissement et la diversification du secteur financier ainsi que la mise en place de standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) éprouvés à l'échelle internationale. SIFEM s'engage à maximiser les effets de développement de ses investissements. Bien que tous les investissements doivent être économiquement viables et contribuer au développement économique, au sein du portefeuille global, certains favorisent également spécifiquement l'inclusion sociale et économique et/ou contribuent activement à l'adaptation au et à l'atténuation du changement climatique.

SIFEM s'appuie sur un système de mesure [du développement] des résultats conforme aux pratiques des autres IFD, permettant le suivi et l'agrégation des résultats au niveau du portefeuille. Ce cadre est conforme à l'Agenda 2030 du développement durable adopté en 2015 par les Nations unies et comprenant 17 objectifs spécifiques (Objectifs de développement durable – ODD).

Les résultats de SIFEM en matière de développement et leur liens avec les ODD

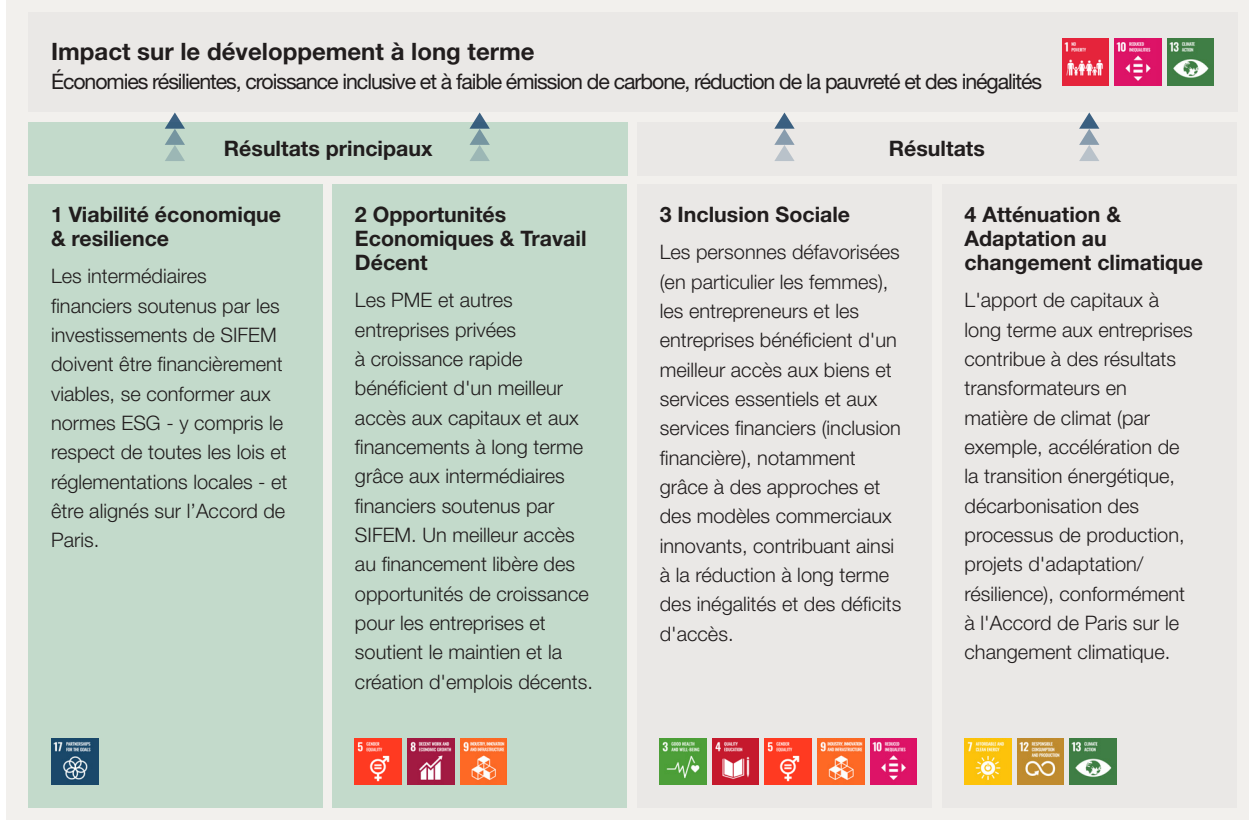


Fig. 4
Théorie du
changement
de SIFEM

Le cadre de mesure des résultats utilisé par SIFEM s'échelonne sur trois niveaux : premièrement, un outil de notation interne (GPR), développé à l'origine par DEG, l'IFD allemande, sert à évaluer les investissements et à suivre leur performance de développement dans le temps. Pour y parvenir, un benchmark est établi avant l'investissement afin de refléter les effets de développement escomptés.

Deuxièmement, un certain nombre d'indicateurs quantitatifs sont collectés pour chaque investissement afin de mesurer les effets sur le développement qui peuvent être agrégés au niveau du portefeuille et communiqués au Parlement.

Troisièmement, des études de cas sont menées sur une base annuelle pour examiner de plus près les effets et la valeur ajoutée des investissements de SIFEM dans des contextes spécifiques.

En 2023, le Conseil d'administration a chargé le gestionnaire de portefeuille de développer un nouvel outil de notation de l'impact (IRT - Impact Rating Tool) afin de soutenir la prise de décisions lors des futures périodes stratégiques. L'outil est en cours de développement et de test et remplacera le GPR à partir de 2025. Parmi les principaux changements : l'intégration d'indicateurs climatiques et une approche d'évaluation différenciée par secteur.

Les principaux éléments clés du développement ainsi qu'une analyse thématique spécifique sont publiés chaque année dans un rapport sur l'impact séparé, basé sur les données de l'année précédente. L'édition 2023² donne un aperçu des impacts sur le développement, dont l'alignement de SIFEM sur les objectifs de l'Accord de Paris et sa contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. À cet égard, SIFEM a défini son approche climatique en 2023 et cherche à investir et à mobiliser des fonds visant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, tout en restant focalisé sur le soutien de la résilience économique dans les marchés en développement, facilitant ainsi une « transition juste ».

² <https://sifem.ch/permalinks/rapports-impact>

Les pratiques actuelles de SIFEM en matière de gestion de l'impact s'alignent sur les Principes de fonctionnement pour la gestion de l'impact élaborés par la Société financière internationale (SFI ou IFC) et lancés en 2019. Ces Principes d'impact établissent une norme de marché visant à clarifier ce que l'on entend par « investissement d'impact ». Ils décrivent les caractéristiques essentielles des investissements d'impact, qui doivent générer un impact social, économique ou environnemental mesurable, en plus de rendements financiers. Les considérations d'impact doivent faire partie de toutes les phases du cycle de vie d'un investissement : stratégie, création et structuration, gestion de portefeuille, sortie et vérification indépendante. De manière cruciale, les Principes d'impact appellent à une publication annuelle de la manière dont les signataires les appliquent, y compris une vérification indépendante. SIFEM fait partie des premiers signataires de ces principes, s'engageant à gérer ses actifs d'impact conformément à ceux-ci.

Fig. 5



« Les objectifs d'impact de SIFEM sont conformes à la Stratégie de coopération internationale 2021-2024 de la Suisse. SIFEM soutient le secteur privé dans les pays en voie de développement, en promouvant la croissance économique et le développement durable.

En 2023, SIFEM a démontré son fort engagement dans l'investissement pour le climat par quatre investissements dans des fonds dédiés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

L'équipe d'investissement de SIFEM accompagne également ses bénéficiaires sur les thématiques ESG. Ceci inclut des participations à des sous-comités ESG et différentes contributions par des plans d'action sociale et environnementale (ESAP). Ces ESAP sont expressément conçus pour améliorer la performance ESG de ces investissements.

Depuis que SIFEM a adhéré au 2X Challenge en octobre 2019, tous les investissements ont été évalués en regard de ces critères 2X. Conformément à ces modalités d'exécution, responsAbility a entamé le dialogue avec tous les gestionnaires de fonds et institutions financières potentiels et a remis au Comité d'investissement SIFEM une évaluation du statut d'éligibilité/qualification pour le 2X Challenge, en plus de l'examen ESG. »



Angela de Wolff,
Présidente du Comité de performance et d'impact

1.3 Performance par rapport aux objectifs opérationnalisés 2021-2024

La performance financière et l'impact sur le développement de SIFEM sont définis dans un catalogue d'objectifs stratégiques, qui est divisé en quatre groupes thématiques : (1) les objectifs liés au programme avec un accent particulier sur le respect des principes directeurs de SIFEM en matière d'investissement ; (2) les objectifs et tâches liés à l'entreprise basés sur la capacité de SIFEM à équilibrer la viabilité financière et l'impact sur le développement de son portefeuille ; (3) les objectifs financiers liés à la viabilité financière à long terme de SIFEM ; et (4) les objectifs liés aux efforts de SIFEM pour développer et soutenir des accords de coopération avec d'autres IFD.

L'année 2023 marque la troisième année d'implémentation des objectifs stratégiques de 2021-2024 assignés à SIFEM par le gouvernement suisse [Conseil fédéral]. SIFEM semble « sur la bonne voie » pour atteindre les objectifs de ce cadre ambitieux d'ici 2024. À ce jour, hormis les exigences imposées à SIFEM, un objectif a été rempli et 19 des 27 objectifs et mesures définis dans les objectifs stratégiques sont bien engagés pour être tenus à la fin de la période stratégique, tandis qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'avancée d'autres objectifs.

Les résultats de la performance par rapport aux objectifs opérationnalisés pour la période 2021-2024 au bout de trois ans sont présentés dans l'annexe 1 de ce rapport.

1.4 Engagement de SIFEM dans des initiatives du secteur

SIFEM collabore activement avec d'autres IFD et institutions financières internationales (IFI) et contribue ainsi au renforcement de la coopération et des synergies au sein de ces institutions. Le principal canal par lequel SIFEM collabore avec des IFD est l'Association européenne des institutions financières de développement (EDFI), une association qui regroupe quinze institutions bilatérales européennes opérant sur les marchés émergents et les économies en développement. L'EDFI s'efforce de renforcer l'échange d'informations et la coopération entre ses membres et d'autres IFD bilatérales, multilatérales et régionales. En tant que membre de l'EDFI, SIFEM participe activement à plusieurs de ses initiatives. En 2023, SIFEM a participé à plusieurs réunions et groupes de travail de l'EDFI sur des thèmes liés à l'efficacité du développement, aux risques sociaux et environnementaux et à l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris, entre autres.

SIFEM aligne également ses pratiques sur des objectifs d'initiatives du secteur afin de favoriser l'harmonisation et la transparence dans le secteur de l'investissement à impact. Les principales normes sur lesquelles SIFEM s'aligne sont les Harmonized Indicators for Private Sector Operations (HIPSO), l'IRIS Catalogue of Metrics (IRIS) développé par le Global Impact Investing Network (GIIN), ainsi que les Joint Impact Indicators (JII). En 2019, SIFEM a rejoint l'initiative 2X Global qui vise à collecter des capitaux afin de promouvoir l'égalité des genres à travers le monde. SIFEM recherche activement des opportunités d'investissement qui renforcent le rôle des femmes et participe aux réunions de 2X Global.

Vous trouverez de plus amples informations sur ces initiatives dans le rapport sur l'impact 2023 de SIFEM³.

EDFI



³ <https://sifem.ch/permalinks/rapport-impact-2023-bref>

2 Gouvernance d'entreprise

2.1 Cadre juridique

Le rôle de SIFEM en tant qu'IFD suisse est juridiquement ancré dans les deux ordonnances fédérales suivantes :

- Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales.⁴
- Ordonnance du 6 mai 1992 sur la coopération renforcée avec les États d'Europe de l'Est.⁵

En tant que société anonyme (SA) constituée en vertu du Code des obligations suisse (CO), SIFEM est soumis au droit commercial suisse. Ses actions sont détenues à 100 % par la Confédération et les droits actionnaires sont exercés par le Conseil fédéral. Agissant pour le compte de l'actionnaire, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Administration fédérale des finances (AFF) assument des fonctions de surveillance et de contrôle, garantissant que les investissements sont pleinement conformes à leurs attributions et que les fonds fédéraux sont utilisés à bon escient.

Suite à une décision prise par le Conseil fédéral en 2021, l'existence de SIFEM comme entité autonome de l'administration décentralisée de la Confédération doit s'appuyer sur une « loi SIFEM » dédiée. Comme ce fut le cas pour d'autres entités de la Confédération devenues autonomes, le projet de loi crée une base légale prenant la forme d'une loi d'organisation spécifique. Celui-ci contient des dispositions fondamentales relatives au but et aux tâches de SIFEM, aux principes régissant les activités de la société, au financement de celle-ci ainsi qu'à la position de la Confédération en tant qu'actionnaire, dans la continuité des dispositions précédentes.

Le 4 décembre 2023, le Conseil national a adopté le projet de loi fédérale SIFEM avec 191 voix pour et aucune contre. Le Conseil des États discutera à nouveau du projet durant sa session de printemps 2024 et, si le projet est validé, la loi entrera en vigueur en 2025.

2.2 Structure d'entreprise

Le Conseil d'administration de SIFEM est responsable du management exécutif, y compris notamment des décisions d'investissement. Conformément à son règlement d'organisation, le Conseil d'administration a constitué trois comités chargés de tâches spécifiques : le Comité d'investissement, le Comité d'audit et le Comité de performance et d'impact.

Les décisions d'investissement et de désinvestissement sont déléguées au Comité d'investissement. Le Comité d'audit valide les valorisations des investissements du portefeuille de SIFEM, examine les états financiers de SIFEM et les questions connexes, est en lien avec l'auditeur et soumet les états financiers annuels pour approbation. Le Comité de performance et d'impact est en charge de la surveillance des objectifs stratégiques et annuels, des méthodologies d'impact et ESG, de la conformité et de la promotion des normes et des bonnes pratiques de gouvernance. SIFEM n'a pas de salariés actifs, hormis la secrétaire du Conseil d'administration à temps partiel. Le Conseil d'administration délègue une partie de ses fonctions opérationnelles à des prestataires de services tiers, comme le gestionnaire de portefeuille, le business services manager, la banque d'administration et dépositaire et le comptable financier.

Une transition réussie a marqué l'année 2023. À titre de rappel : en 2021, SIFEM a décidé de revoir et renforcer sa structure d'entreprise, notamment en séparant la gestion du portefeuille d'investissement et les opérations de celle des business services et en confiant ces activités à deux fournisseurs tiers distincts, dans le cadre de deux accords de gestion séparés. Ces deux rôles relèvent du gestionnaire de portefeuille d'une part et du business services manager d'autre part, aux responsabilités distinctes, clairement définies.

⁴ Verordnung vom 12. Dezember 1977 über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe, SR 974.01

⁵ Verordnung vom 6. Mai 1992 über die Zusammenarbeit mit den Staaten Osteuropas, SR 974.11

- Le gestionnaire de portefeuille se trouve, identifie et dispense des conseils et des recommandations sur les opportunités d’investissement, procède à la gestion du cycle d’investissement, à la surveillance et à l’établissement de rapports, à la planification commerciale et stratégique, à la gestion financière, à celle des transactions, des liquidités, de l’impact du développement, de l’ESG et du risque, ainsi qu’à d’autres opérations courantes.
- Le business services manager soutient le Conseil d’administration par l’exécution d’activités en lien avec les politiques de fonctionnement. Il a des fonctions de représentation et d’administration, s’occupe de la gestion financière des frais administratifs du Conseil d’administration, des rapports externes, de la conformité avec les lois suisses, de la communication et soutient le Conseil d’administration dans ses rôles stratégiques, de planification et de surveillance.

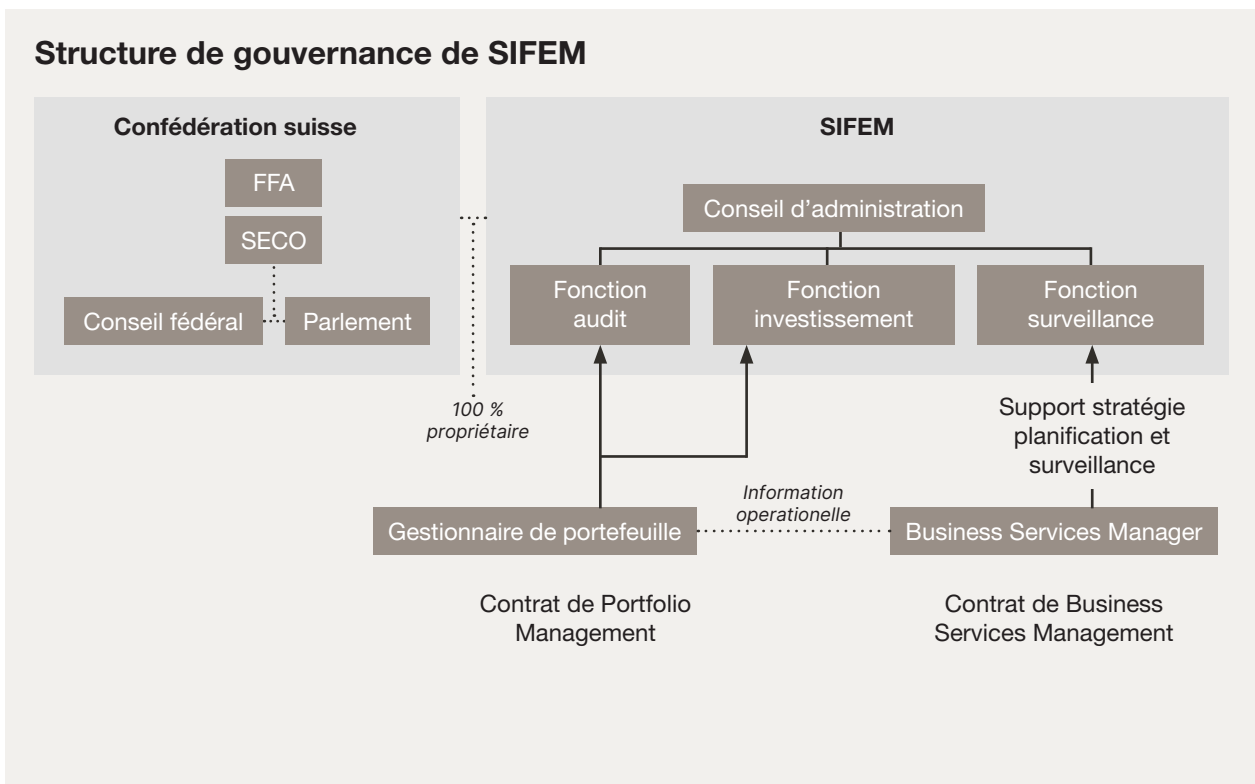
Le Conseil d’administration est soutenu par le business services manager dans ses fonctions de contrôle et supervision.

Pour mettre en place cette nouvelle organisation, SIFEM a lancé deux appels d’offres séparés pour chacun de ces services au cours du deuxième semestre de 2021. Au premier trimestre 2022, le mandat de gestion du portefeuille d’investissement a été attribué à responsAbility Investments AG (responsAbility), une société de gestion d’investissement basée à Zurich spécialisée dans les marchés émergents. Deux candidats non retenus ont intenté un recours contre cette décision. En attendant la décision du tribunal sur l’effet suspensif du recours, un accord temporaire de gestion de portefeuille a dû être conclu avec le gestionnaire de portefeuille d’alors, Obviam AG, valable du 1er septembre 2022 au 28 février 2023 afin d’assurer la continuité de la gestion de portefeuille. Fin octobre 2022, le tribunal a débouté les deux requérants et confirmé la nomination de responsAbility comme nouveau gestionnaire du portefeuille, avec une entrée en fonction le 1er mars 2023.

En parallèle, puisque SIFEM n’avait pas reçu de candidatures en réponse à son appel d’offres pour la gestion de ses business services, le Conseil d’administration a invité certains consultants à participer à une procédure d’attribution directe en accord avec la législation suisse sur les marchés publics. En juin 2022, le mandat a été attribué à Tameo Impact Fund Solutions SA (Tameo), une société établie à Genève, spécialisée dans la finance durable. Tameo a pris ses fonctions le 1er septembre 2022, conformément au calendrier d’origine défini par le Conseil d’administration.

La structure d’entreprise de SIFEM est conforme aux tout derniers principes du rapport sur la gouvernance d’entreprise de l’Administration fédérale.

Fig. 6



2.3 Gouvernance et actions politiques

2.3.1 Conseil d'administration

Tout au long de 2023 et notamment durant le premier trimestre, le Conseil d'administration s'est concentré sur le passage de relais de la gestion de portefeuille d'Obviam à responsAbility. Il a travaillé en étroite collaboration avec le nouveau gestionnaire de portefeuille pour assurer une intégration efficace et une reprise des investissements aussi rapidement que possible. La nouvelle équipe d'investissement a proposé son premier investissement au Comité d'investissement le 25 avril 2023 et a signé son premier engagement le 30 juin 2023.

En mai 2023, deux estimées membres du Conseil d'administration, Susanne Grossmann et Julia Balandina Jaquier, sont arrivées au terme de leurs 12 années maximales de mandat. Depuis la création de SIFEM, toutes deux ont grandement contribué à l'organisation de SIFEM, jouant un rôle clé dans le développement de sa stratégie et le déploiement du portefeuille d'investissement de quasiment un milliard d'USD. Leur très grande expérience et expertise furent essentielles au positionnement de SIFEM au sein de l'univers des IFD comme partenaire fiable et engagé et à l'accomplissement de la mission de SIFEM : favoriser le développement économique durable et créer un changement positif dans la société et l'environnement. Deux nouveaux membres sont venus les remplacer au sein du Conseil d'administration : Laurie J. Spengler et Pascal Pierra, deux professionnels accomplis au parcours remarquable dans la finance d'impact et pour le développement. Kathryn Imboden a été nommée parallèlement Vice-présidente du Conseil d'administration.

« Lors de la prochaine assemblée générale, Geoff Burns quittera à son tour le Conseil d'administration après 11 années de mobilisation pour SIFEM. G. Burns a été membre du Comité d'investissement et président du Comité d'audit de SIFEM. Il a fait bénéficier SIFEM de son immense expérience et de sa précieuse expertise, combinant grandes connaissances techniques des activités d'investissement et attention portée à leur impact. »

Le Conseil d'administration remercie Geoff pour son dévouement à la cause de SIFEM et les nombreuses séries d'investissement réussies dans les économies émergentes. »



Jörg Frieden,
Président du Conseil
d'administration



De gauche à droite, au premier plan : Kathryn Imboden, Geoff Burns, Angela de Wolff, Pascal Pierra. De gauche à droite, au second plan : Dominique Biedermann, Jörg Frieden, Laurie J. Spengler.

2.3.2 Courtes biographies des membres du Conseil d'administration

Dr Jörg Frieden

Président du Conseil d'administration depuis 2018, président du Comité d'investissement depuis 2018

La carrière de Jörg Frieden au Département fédéral des affaires étrangères a couvert un large éventail de postes et de responsabilités de 1986 à 2018. Il a travaillé comme directeur de programme au Mozambique, conseiller senior auprès du directeur exécutif suisse de la Banque mondiale à Washington et chef de la division Afrique de l'Est et du Sud à Berne. Entre 1999 et 2003, sa carrière professionnelle l'a conduit à l'Office fédéral des réfugiés où il a occupé le poste de directeur adjoint. En 2003, il est retourné à la Direction du développement et de la coopération (DDC), où il a occupé le poste de directeur résident des programmes de développement au Népal. De 2008 à 2010, il a été directeur adjoint de la DDC et a dirigé la division de Coopération globale. Il a en outre été conseiller et représentant de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey au sein de la commission de l'ONU pour le développement durable. De 2011 à 2016, J. Frieden a été directeur exécutif pour la Suisse auprès du Groupe de la Banque mondiale, d'où il a suivi de près les activités de la Société Financière Internationale (IFC). Ensuite, il a été nommé ambassadeur suisse au Népal jusqu'en 2018. Jörg Frieden est actuellement membre du Conseil d'administration et délégué international de Helvetas, une ONG qui travaille dans le domaine de la coopération au développement, et est actif au sein de plusieurs fondations orientées vers le développement.

Kathryn Imboden

Vice-présidente du Conseil d'administration depuis 2023, Membre du comité d'investissement depuis 2014

Kathryn Imboden est vice-présidente de SIFEM. Parallèlement à son engagement actif au sein du Conseil d'administration de SIFEM, K. Imboden a été pendant 15 ans spécialiste senior du secteur financier auprès du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP), une plateforme de la Banque mondiale vouée à la recherche et à la définition de politiques sur l'inclusion financière. Dans le cadre de sa fonction, elle s'est concentrée sur le rôle des organismes mondiaux définissant des standards dans le domaine de l'inclusion financière. Auparavant, elle a travaillé 20 ans auprès de la Direction du développement et de la coopération (DDC) dont elle a dirigé les activités macroéconomiques et financières. Entre son mandat à la DDC et celui à la Banque Mondiale, elle a occupé des positions relatives à la politique du secteur financier pour Women's World Banking, le Capital Development Fund des Nations unies et la Fondation Aga Khan.

Geoff Burns

Membre du Comité d'investissement depuis 2014, membre du Comité d'audit depuis 2014, président du Comité d'audit depuis 2022

Geoff Burns a plus de 40 ans d'expérience dans le domaine du private equity. Il possède sa propre société-conseil qui s'occupe essentiellement des défis auxquels font face les IFD. Il a conseillé de nombreuses IFD bilatérales et multilatérales, notamment la Banque asiatique de développement, FMO, CDC et Norfund. Il est membre du Conseil d'administration du fonds de private equity Ascent Rift Valley à Maurice, du SDG Frontier Fund à Bruxelles et de Gebana AG à Zurich. Il siège au comité d'investissement de divers fonds ou structures d'investissement actives sur les marchés émergents (responsAbility, AfricInvest, Ascent Rift Valley).

Angela de Wolff travaille dans le secteur financier depuis près de 30 ans et est spécialisée dans l'Investissement Responsable (RI) depuis 2001. Elle a démarré sa carrière en tant que consultante chez Andersen Consulting puis a occupé différentes fonctions dans des banques privées. Elle a notamment dirigé l'équipe de durabilité de la banque Lombard Odier. En 2007, elle a tiré profit de son expérience pour créer Conser, société indépendante de vérification spécialisée dans l'investissement responsable / ESG. Angela de Wolff est co-fondatrice de Sustainable Finance Geneva, association à but non lucratif qui vise à promouvoir la responsabilité et la durabilité dans les finances. Elle siège également au Conseil d'administration de Société Générale Private Banking (Suisse) SA, de la Fondation Equitim (Lausanne) et de la Fondation Audemars-Watkins à Genève. Angela de Wolff a obtenu un Master en économie à l'Université de Lausanne en 1989. Elle est également analyste financière européenne certifiée (CEFA) depuis 2000.

Depuis 2012, Dominique Biedermann est membre du Conseil d'administration de la Fédération des Coopératives Migros et de son comité d'audit, ainsi que président du Comité d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève. Il est également membre du Comité de l'association caritative Caritas-Genève. Il est chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel et assure des mandats de conseil pour différentes institutions. Après obtention de son doctorat en sciences économiques à l'Université de Genève en 1989, il a rejoint la caisse de prévoyance du Canton de Genève (CPEG). Il y a été nommé directeur adjoint puis directeur, de 1994 à 1998. Dans le cadre de cette fonction, il a contribué à la création de la Fondation Ethos en 1997 puis de la société Ethos Services en 2000, deux institutions dédiées à la promotion des investissements durables. Directeur des deux organisations jusqu'en 2015, il a ensuite présidé leur Conseil d'administration de 2015 à juin 2018.

Laurie J. Spengler est banquière d'investissement d'impact, membre de conseils d'administration et contributrice active dans le secteur de l'investissement d'impact. Parmi ses mandats actuels d'administratrice, Laurie est directrice non exécutive de British International Investment (BII), de Lendable et de BRAC Uganda Bank Limited. Elle est Impact Advisor auprès du Future Fund géré par la société de capital-investissement EQT et partenaire fondatrice de Mondiale Impact qui place l'impact au cœur de la gouvernance du XXI^e siècle. Laurie est ambassadrice mondiale du Global Steering Group on Impact Investing et membre du conseil consultatif de l'Impact Investing Institute du Royaume-Uni. Laurie est également CEO de Courageous Capital Advisors, LLC, une société de conseil en investissement d'impact dédiée à générer un impact très positif en fournissant des services ciblés liés à la stratégie, aux transactions et à la gouvernance. Laurie est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Harvard et d'un bachelor de l'Université de Stanford.

Pascal Pierra réalise et conseille depuis plus de 30 ans des investissements innovants dans le domaine de l'impact et des marchés émergents, avec un accent particulier sur les fonds de fonds et les véhicules de capital-risque. Il a travaillé et conseillé diverses institutions publiques et privées telles que Fidelity Investments, la banque Paribas, Seventure Partners et plusieurs IFD. Il a lancé divers projets (Averroes Finance, le département private equity de Proparco). Il a aussi accompagné de nombreux gestionnaires d'investissements sur le terrain pour leur lancement et leur développement. Il siège également dans plusieurs comités d'investissement et conseils d'administration dans le but de créer des synergies et de la valeur globalement.

Angela de Wolff

Membre du Comité d'investissement de 2017 à 2022, présidente du Comité de performance et d'impact depuis 2022

Dr Dominique Biedermann

Membre du Comité de performance et d'impact depuis 2022

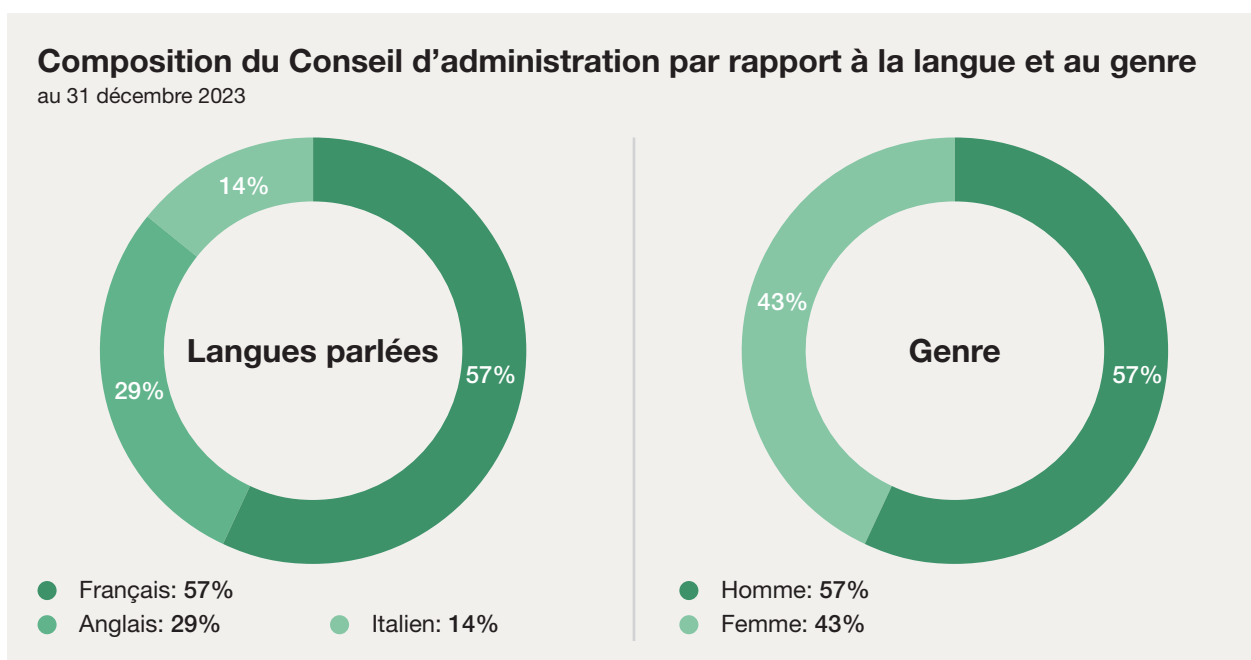
Laurie J. Spengler

Membre du Comité d'investissement depuis 2023

Pascal Pierra

Membre du Comité d'investissement et du Comité d'audit depuis 2023

Fig. 7



2.3.3 Les comités du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont affectés aux comités suivants

Tab. 1

	Comité d'investissement	Comité d'audit	Comité de performance et d'impact
Jörg Frieden	Président		Membre
Kathryn Imboden	Membre		
Geoff Burns	Membre	Président	
Angela de Wolff			Présidente
Dominique Biedermann			Membre
Laurie J. Spengler	Membre		
Pascal Pierra	Membre	Membre	

Comité d'investissement

En 2023, le Comité d'investissement de SIFEM a conduit dix réunions formelles pour examiner les propositions de transactions présentées par les gestionnaires de portefeuille Obviam et responsAbility. L'approbation du concept a été accordée à dix nouvelles propositions, permettant au gestionnaire de portefeuille d'effectuer une analyse approfondie de ces propositions et de soumettre la plupart d'entre elles au Comité d'investissement pour approbation finale. Le concept d'une nouvelle proposition n'a pas été validé. Dix propositions ont été soumises suivant l'analyse approfondie et toutes ont reçu l'approbation finale du Comité d'investissement. Neuf des dix approbations ont été exécutées par l'équipe d'investissement avant la fin de l'année, tandis qu'un investissement a été exécuté sur la base d'une approbation de l'année précédente. Pour plus de détails sur les transactions clôturées au cours de l'année, voir la section 3.1. La proposition restante approuvée devrait être signée en 2024.

Comité d'audit

Le Comité d'audit (AC) a tenu cinq réunions en 2023 et examiné un large éventail de sujets, allant de la performance et des évaluations du portefeuille aux comptes financiers, aux comptes de gestion et au budget, à la gestion des risques et à la performance des comptables, auditeurs et dépositaires. Le Comité d'audit a recommandé au Conseil

d'administration d'approuver les états financiers de SIFEM pour 2023, après un examen approfondi afin d'évaluer le portefeuille d'investissement à sa juste valeur de marché en tenant compte des dernières évolutions sur les différents marchés et au sein de l'environnement macroéconomique et politique général.

Par ailleurs, l'AC a organisé une procédure d'appel d'offres ouverte pour le renouvellement du mandat d'audit externe de SIFEM, conformément à la loi sur les marchés publics. Après évaluation des offres reçues en janvier 2024, le Conseil d'administration fera connaître sa décision au premier trimestre 2024.

Comité de performance et d'impact

Le Comité de performance et d'impact (PIC) a été créé en 2022 et a tenu trois réunions en 2023. Les travaux ont principalement porté sur la préparation et la coordination de la version révisée de l'outil de notation de l'impact (IRT) pour évaluer ex ante et ex post l'impact des investissements de SIFEM. Le comité a également passé en revue le rapport d'impact annuel de SIFEM et l'a recommandé pour approbation au Conseil d'administration. Le PIC a aussi préparé plusieurs recommandations destinées au Conseil d'administration sur l'évaluation des objectifs annuels du gestionnaire de portefeuille et du business services manager et sur le déploiement de la stratégie climatique de SIFEM. En dernier lieu, le Comité a commencé à travailler sur des suggestions d'objectifs pour la prochaine période stratégique (2025-28).

2.3.4 Gestion des conflits d'intérêts

SIFEM dispose d'un règlement complet sur la gestion des conflits d'intérêts qui définit comment identifier, enquêter, aborder et gérer des conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels.

Les membres du Conseil d'administration doivent observer des procédures pour éviter toute action, position ou intérêt en conflit avec un intérêt de SIFEM ou qui donne l'apparence d'un conflit. Chaque membre doit signaler immédiatement tout conflit d'intérêts lié à un sujet qui sera discuté au niveau du Conseil d'administration, au sein de l'un de ses comités, ou en tant que représentant de SIFEM. Le membre concerné doit s'abstenir de participer à la discussion et à la prise de décision sur les intérêts en jeu et pareille annonce est consignée dans le procès-verbal.

Par ailleurs, SIFEM tient à jour un registre des conflits d'intérêts qui documente comment ils ont été examinés et traités afin de prévenir toute incidence négative sur des opérations ou des décisions de SIFEM.

Conformément à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA), les membres du Conseil d'administration font également une déclaration annuelle d'intérêts directement à l'actionnaire, par le biais du SECO. Les intérêts déclarés sont rendus publics sur une page dédiée du Conseil fédéral : https://www.admin.ch/ch/d/cf/ko/Gremien_interessenbindung_10240.html. Le même processus s'applique avant la nomination de nouveaux membres au Conseil d'administration.

SIFEM a également rédigé un règlement sur les cadeaux et pratiques de courtoisie en cours d'approbation.

Outre les membres du Conseil d'administration, la secrétaire du Conseil d'administration, le gestionnaire de portefeuille et le business services manager sont eux aussi soumis au règlement sur les conflits d'intérêts et au règlement sur les cadeaux et pratiques de courtoisie.

2.4 Rapport de rémunération

2.4.1 Rémunération du Conseil d'administration

En 2023, la rémunération brute annuelle pour l'ensemble du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 353 411 (2022 : CHF 331 014), sans compter les cotisations de sécurité sociale.

Le président du Conseil d'administration a perçu une rémunération brute totale de CHF 80 000 en 2023 (2022 : CHF 54 000). Celle-ci consiste en une rémunération de base de CHF 56 000 pour ses fonctions de président du Conseil d'administration et de CHF 24 000 pour ses fonctions de président du Comité d'investissement. Cette hausse de la rémunération s'explique par une hausse du temps consacré à ce mandat.

En dehors du président, les six autres membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute d'en moyenne CHF 45 568 (2022 : CHF 46 169), qui englobe la rétribution du travail effectué dans les sous-comités du Conseil d'administration.

2.4.2 Rémunération des gestionnaires

Des honoraires de gestion sont payés au gestionnaire de portefeuille et au business services manager pour les services rendus conformément aux SLA respectifs.

Rémunération du gestionnaire de portefeuille

Pour la période allant du 1er janvier au 28 février 2023, la rémunération du gestionnaire de portefeuille sortant Obviam a été calculée sur la base de l'Accord de gestion de portefeuille temporaire du 1er juillet 2022. Celle-ci s'appuyait sur une rémunération mensuelle fixe convenue en fonction des services à fournir. Conformément à cet accord, Obviam a touché une rémunération de CHF 1,34 million (TVA incluse) en 2023.

Pour la période allant du 1er mars au 31 décembre 2023, la rémunération du nouveau gestionnaire de portefeuille responsAbility a été calculée sur la base de l'Accord de gestion de portefeuille du 4 novembre 2022. Elle comprend des honoraires de gestion correspondant à 0,65 % des engagements actifs. En 2023, les honoraires de gestion de responsAbility se sont élevés à CHF 6,21 millions (TVA incluse).

Par ailleurs, le gestionnaire de portefeuille a droit à une prime de performance équivalente à 6 % des honoraires de gestion. Un tiers de la prime de performance (la « prime immédiate ») est versé annuellement au gestionnaire de portefeuille, en tout ou partie, selon les résultats obtenus l'année précédente dans la poursuite des objectifs annuels définis par le Conseil d'administration et à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Les deux tiers de la prime de performance (la « prime conservée ») sont versés sur un compte bloqué. En fin de période stratégique, le Conseil d'administration reversera, à son entière discrétion, tout ou partie du montant au gestionnaire de portefeuille, en fonction de la performance du gestionnaire de portefeuille vis-à-vis des objectifs stratégiques pluriannuels définis par le Conseil fédéral. En 2023, les charges à payer pour la prime immédiate se sont élevées à CHF 0,12 million et celles pour la prime conservée à CHF 0,25 million (TVA incluse dans les deux cas).

Rémunération du business services manager

Conformément à l'Accord de gestion des business services daté du 18 août 2022, Tameo est rémunéré pour les coûts réels engagés, au sein d'un budget approuvé annuellement à l'avance par le Conseil d'administration. Les coûts de gestion des business services (en incluant la TVA et les frais de représentation) versés pour l'exercice 2023 se sont élevés à CHF 0,94 million (2022, à partir de septembre : CHF 0,26 million).

2.4.3 Charges d'exploitation nettes et rapport coût-efficacité

Les charges d'exploitation nettes se composent des coûts d'exploitation moins les charges liées à des transactions⁶, à savoir la rémunération du Conseil d'administration, la rémunération du/des gestionnaire/s de portefeuille, la rémunération du business services manager, la rémunération de l'agent administrateur et dépositaire, la rémunération du cabinet comptable, la TVA et les autres frais administratifs.

En 2023, les charges d'exploitation nettes se sont élevées à CHF 10,3 millions (2022 : 11,7 millions). Cette somme correspond à 1,22 % (2022 : 1,38 %) du total des engagements actifs à décembre 2023, ce qui est inférieur au plafond de 1,5 % défini par le Conseil fédéral.

⁶ Comme indiqué dans les états financiers, un élément appelé « autres revenus opérationnels » fait partie des charges d'exploitation. Celui-ci inclut les coûts qui ne sont pas liés en soi à l'administration ou à la gestion, mais qui sont en rapport avec les opérations d'investissement de SIFEM : ils couvrent les frais et les coûts d'intérêts à charge lorsque SIFEM rejoint un fonds lors de clôtures ultérieures. Comme ces frais sont facturés en dehors de la contribution à l'engagement, ils sont comptabilisés comme autres charges d'exploitation.

« Tout au long de l'année, l'organisation a poursuivi le travail de mise en place des conditions propices aux ambitions de SIFEM pour la réussite future. La gouvernance d'entreprise de SIFEM s'est renforcée en 2023. Depuis l'arrivée de Tameo comme nouveau business services manager en septembre 2022 et de responsAbility comme nouveau gestionnaire de portefeuille en mars 2023, SIFEM opère dans une nouvelle configuration : la fonction de gestion du portefeuille est séparée de la fonction de gestion des business services qui aide le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance. Cette configuration assure une bonne gouvernance et des opérations efficaces et rationnelles et tire parti de l'expertise disponible, des expériences et des réalisations passées. Le Conseil d'administration se réjouit de travailler avec ses nouveaux partenaires au cours des prochaines années. »



Dominique Biedermann,
Membre du comité de
performance et d'impact



3 Portefeuille d'investissement⁷

3.1 Investissements de 2023

Cette année a encore été marquée par la montée des taux d'intérêt aux États-Unis et en Europe, amorcée en 2022, et la baisse des flux de capitaux vers les marchés émergents. De ce fait, les gestionnaires de fonds cibles de SIFEM ont eu plus de difficultés à lever des fonds ou à finaliser avec succès leurs levées de capitaux.

Dans cet environnement complexe, SIFEM a réussi à mener à bien ses activités d'investissement en 2023 et a conclu de nouveaux engagements auprès de 10 bénéficiaires et clients pour un montant total de USD 143,8 millions, un volume qu'il n'avait jamais atteint depuis sa création et qui illustre son rôle d'investisseur anticyclique conformément à son objectif d'additionnalité financière. C'est d'autant plus remarquable que 2023 fut une année de transition, avec le nouveau gestionnaire de portefeuille qui n'a pris ses fonctions que le 1er mars 2023 et a réalisé son programme d'investissement en seulement dix mois.

Le nouveau gestionnaire de portefeuille a démontré son aptitude à accéder à des transactions de haute qualité dans les quantités et les volumes requis en mobilisant ses vastes réseaux sur les marchés cibles.

En 2023, 70 % des engagements ont été réalisés avec des fonds de private equity (six fonds), 17 % avec des fonds de dette ou fonds mezzanine (deux fonds) et 13 % comme prêts à des institutions financières (deux prêts). La plupart des engagements profitent à l'Afrique (52 %). Les pays prioritaires de la coopération internationale suisse ont été concernés par 86 % des engagements, les PMA par 28 %. 49 % des investissements engagés par SIFEM portent sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

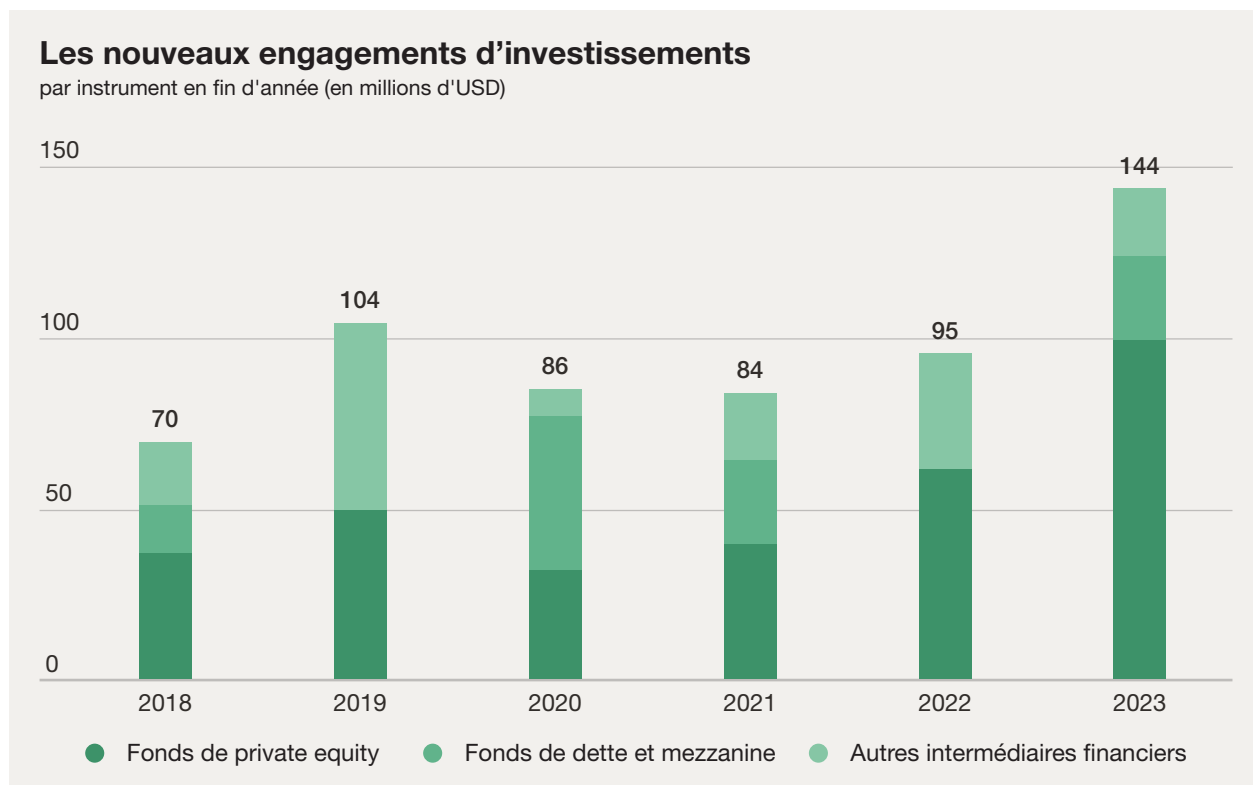


Fig. 8

⁷ Remarque : tous les chiffres mentionnés dans le portefeuille d'investissement sont présentés en USD, la devise fonctionnelle de SIFEM.

3.1.1 Nouveaux engagements de portefeuille en 2023

Les nouveaux engagements de portefeuille de 2023 sont détaillés ci-après.

ACBA Bank, EUR 8 millions

Institutions financières, Arménie, dette



Logique d'investissement

ACBA Bank est la quatrième plus grande banque commerciale d'Arménie. Grâce à ses profondes racines rurales et à sa longue histoire dans la fourniture de services financiers aux agriculteurs et à l'agro-industrie, elle atteint des populations financièrement exclues. L'investissement est complémentaire au programme de coopération suisse dans le pays.

Logique de développement

Près de 70 % de l'emploi en Arménie sont liés aux PME. Comblent leur déficit de financement, en particulier dans les régions rurales et financièrement mal desservies, aide les PME à croître et à créer plus d'emplois.

Darby Latin America Fund IV, USD 15 millions

Fonds, Amérique latine, fonds de dette



Logique d'investissement

Ce fonds de revenu courant axé sur le climat offre des prêts garantis de premier rang à long terme à des sociétés à moyenne capitalisation, principalement en Colombie, au Pérou, en Équateur et au Brésil. Le fonds contribue à la création d'emplois et à l'atténuation du changement climatique dans certains des pays prioritaires du SIFEM. En tant que premier investisseur proche, SIFEM est un investisseur catalyseur pour que le fonds atteigne sa taille cible et mobilise directement des capitaux privés et publics supplémentaires. De plus, il fournit un soutien continu à un fidèle partenaire ayant une solide expérience.

Logique de développement

Les entreprises d'Amérique latine à moyenne capitalisation continuant d'avoir de grandes difficultés à accéder au crédit, le fonds aide à combler un déficit de financement et contribue à la croissance et à la résilience économiques. Ce fonds est principalement axé sur le climat : il contribue à la disponibilité de services d'énergie fiables et à prix abordable et à l'augmentation des capacités en énergie renouvelable raccordée au réseau.

African River Fund, USD 10 millions

Fonds, Afrique subsaharienne, fonds de private equity



Logique d'investissement

Le fonds comble un déficit de financement pour les PME et fournit des conseils aux entreprises et une assistance technique, contribuant ainsi à la croissance économique et à la résilience, à la création d'emplois décents, à l'inclusion des femmes et au développement des marchés de capitaux. En tant qu'investisseur de premier plan, SIFEM aide à mobiliser des capitaux dans une région mal desservie pour plusieurs pays et PMA prioritaires.

Logique de développement

Alors même que les marchés frontières de l'Afrique subsaharienne grandissent rapidement, les PME ont très peu, voire pas du tout accès aux capitaux privés et sont confrontées à un important déficit de financement. Malgré tout, elles contribuent à hauteur de 70 % à l'emploi permanent. Le fonds apporte aussi bien du capital de croissance que de l'expertise commerciale en ESG, RH, opérations financières et amélioration des compétences.

Adenia Capital V, USD 15 millions

Fonds, Panafrique, fonds de private equity

**Logique d'investissement**

Le fonds panafricain de private equity investit dans des entreprises de taille moyenne en mettant l'accent sur les emplois de qualité, la diversité des genres, le respect des critères ESG et des objectifs climatiques. La théorie de changement du fonds s'attaque à la création et à la préservation d'emplois de qualité et à l'adoption de critères ESG rigoureux par les entreprises pour garantir une production respectueuse du climat. Il contribuera donc aux principaux objectifs de SIFEM. Le gestionnaire de fonds a déjà prouvé qu'il était capable d'atteindre ces objectifs. Avec cet engagement, SIFEM soutient un partenaire à long terme avec un excellent historique, aux côtés d'autres IFD telles qu'IFC, Proparco, FMO, DEG, BEI, Norfund, DFC, Findev Canada ainsi que certains investisseurs privés.

Logique de développement

Avec leur population jeune et leur faible niveau de productivité, la plupart des marchés africains nécessitent la création d'emplois de qualité et l'amélioration de l'efficacité pour renforcer les économies locales et aider les personnes à faible revenu à améliorer leurs conditions de vie. C'est précisément dans ce domaine d'intérêt que s'inscrit la théorie du changement du fonds. Dans le même temps, le fonds contribue à la réalisation des objectifs climatiques, car le secteur privé africain doit rapidement adopter les meilleures pratiques en matière de durabilité et saisir les opportunités de création d'entreprises qui s'affranchissent des méthodes de production à forte intensité de carbone.

Alcazar Energy Partners II, USD 15 millions

Fonds, Moyen-Orient & Afrique du Nord, Asie centrale, Balkans, fonds de private equity

**Logique d'investissement**

Le fonds Alcazar Energy Partners II cherche à investir dans des projets d'infrastructure d'énergie renouvelable à grande échelle à travers l'Afrique du Nord, le Levant, la Turquie, les CIS et les Balkans occidentaux. Le fonds investira au moins 75 % de son capital dans le PV solaire et les éoliennes terrestres. Il cible des projets de 50 MW à 500 MW, soit des transactions atteignant les USD 20 à 75 millions. Le fonds soutient avant tout la fourniture de biens essentiels (accès à une énergie propre et fiable) et l'atténuation du changement climatique, mais il participe aussi à la création d'emplois dans les pays prioritaires de la coopération internationale suisse. SIFEM investit aux côtés d'autres IFD/BMD comme EIB, EBRD, IFC, DFC, AIIB, FMO, Proparco, KfW, et d'investisseurs du secteur privé comme EMCAF (sponsorisé par EIB et Allianz), un assureur suisse.

Logique de développement

En 2021, le mix énergétique de la région cible est encore porté par les combustibles fossiles à plus de 75 %. Le financement de projets d'énergie renouvelable réduira la dépendance des pays aux importations de combustibles fossiles et les émissions de GES. Le développement des énergies renouvelables va jouer un rôle important dans la création d'emplois, surtout pour les segments moins qualifiés. Par ailleurs, l'augmentation des approvisionnements en électricité est réputée stimulante pour la création d'emplois à travers l'ensemble de l'économie : elle permet aux entrepreneurs et aux entreprises de démarrer et de développer leurs activités plus facilement.

Metier Capital Growth Fund III, USD 15 millions

Fonds, Afrique subsaharienne, fonds de private equity



Logique d'investissement

Metier Capital Growth Fund III (MCGF III) est un fonds de private equity panafricain qui cible les USD 200 millions. Le fonds se concentre sur l'investissement dans des entreprises locales et régionales de taille moyenne en Afrique subsaharienne (SSA), notamment dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya, le Mozambique, l'Ouganda, le Nigeria et le Ghana. Il suit une approche généraliste et investit dans différents secteurs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et la technologie. MCGF III contribuera aux résultats 1 et 2 de SIFEM en investissant du capital de croissance pour soutenir les équipes entrepreneuriales et les développements de plateformes qui créent des économies d'échelle, définissent de nouveaux marchés, soutiennent la création d'emplois locaux et élèvent les normes de durabilité. Avec cet investissement, SIFEM soutient un partenaire au solide historique aux côtés d'autres IFD (IFC, FMO, Proparco, DEG, BIO, OeEB, Finnfund) et de quelques investisseurs privés.

Logique de développement

MCGF III travaille à l'amélioration de l'accès au financement pour les entreprises et les marchés de capitaux, à la mobilisation de financements privés pour le développement qui a un impact mesurable sur la croissance économique et la création d'emplois en SSA et au soutien à l'institutionnalisation d'entreprises locales et régionales.

Evolution III, USD 20 millions

Fonds, Afrique du Sud, fonds de private equity



Logique d'investissement

Le fonds investit dans des infrastructures d'énergie renouvelable et dans des entreprises en croissance dans les domaines de l'efficacité énergétique, du traitement de l'eau, de la chaîne de valeur agricole ou d'autres projets environnementaux. Le fonds s'attelle directement aux solutions portant sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en Afrique subsaharienne, une région où les besoins en énergie sont immenses et les capitaux privés rares. Le gestionnaire a déjà prouvé ses compétences et est un partenaire de longue date de SIFEM. SIFEM investit aux côtés d'autres IFD/BMD (FMO, Finnfund, Swedfund, ADB, EIB).

Logique de développement

Le fonds veut répondre aux besoins croissants en énergie propre du continent : plus de 40 % de la population n'a toujours pas accès à l'électricité, tandis que l'urbanisation et les économies dynamiques ont besoin d'un approvisionnement plus fiable en énergie. Le fonds s'attaque aussi aux mesures d'adaptation face au changement climatique et devrait créer de nouveaux emplois directement et indirectement. Le gestionnaire de fonds est soucieux d'équité entre les genres.

Global IME Bank, USD 10 millions

Institutions financières, Népal, prêt senior



Logique d'investissement

La banque fournit des services financiers aux agriculteurs et à l'agro-industrie. Elle opère dans un pays prioritaire et PMA (Népal) et vient en aide aux communautés mal desservies. L'investissement peut soutenir des projets du programme de coopération suisse dans le pays.

Logique de développement

Les MPME et le secteur agricole représentent une majorité des emplois du Népal. Leur fournir des services financiers appropriés leur permettra de croître, de développer leurs activités et de créer des emplois. La banque propose des produits sur mesure aux femmes.

SPE PEF III, USD 15 millions

Fonds, Afrique du Nord, fonds de private equity

**Logique d'investissement**

Le fonds fournit du capital de croissance aux PME et aux entreprises à croissance rapide qui font preuve d'une solide performance opérationnelle et financière historique. En leur fournissant du capital sur le long terme, le fonds aide les PME à combler un important déficit de financement. Il veut créer davantage d'emplois de qualité dans une région où plus d'un tiers des jeunes n'ont pas de travail. Le gestionnaire de fonds a déjà prouvé qu'il était capable d'atteindre cet objectif. Avec cet engagement, SIFEM soutient un partenaire de longue date à l'excellent parcours aux côtés d'autres IFD/BMD (IFC, BII, EBRD, EIB, FMO, Proparco, DEG, ISDB).

Logique de développement

D'après les estimations, un tiers des jeunes d'Afrique qui ont entre 15 et 35 ans n'ont pas de travail et sont découragés et un autre tiers occupe un emploi précaire. Les besoins en emplois décents vont s'intensifier avec l'arrivée de millions de jeunes sur le marché du travail. Le fonds soutient la création de meilleurs emplois et postes de direction pour les jeunes. Fort d'une approche pragmatique, le gestionnaire de fonds devrait réussir à mobiliser des financements supplémentaires pour les entreprises en croissance. Un montant significatif des investissements du fonds devrait être alloué à l'éducation et à la santé.

South Asia Growth Fund III, USD 20 millions

Fonds, Inde, fonds de private equity

**Logique d'investissement**

Le fonds de private equity axé sur l'Inde investit dans des entreprises qui travaillent sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique par des modèles économiques qui ont fait leurs preuves et des profils de revenus récurrents. Le gestionnaire de fonds est déjà client de SIFEM et c'est un partenaire d'investissement exemplaire. S'attaquer à l'impact climatique par l'investissement privé dans des entreprises apporte de la diversification parmi les autres fonds d'investissement sur le climat de SIFEM qui sont axés sur les projets d'énergie renouvelable fondés sur les actifs. La concentration sur les entreprises en croissance du marché intermédiaire fournit également de meilleurs rendements ajustés au risque par des modèles économiques éprouvés et des revenus récurrents que les projets de production d'énergie en phase de démarrage. SAGF III soutient les critères d'investissement de SIFEM avec son gestionnaire de fonds de premier plan, sa portée climatique, sa stratégie pragmatique et son additionnalité ESG.

Logique de développement

Depuis plus de dix ans, le gestionnaire de fonds soutient la production d'énergie verte, l'efficacité énergétique et la gestion de l'eau/des déchets. Tout au long de ces années, le gestionnaire de fonds a amélioré sa contribution sociale aux bénéficiaires, en favorisant la diversité et l'égalité et en promouvant les meilleures pratiques ESG.

« 2023 fut une année extraordinaire pour SIFEM, dans la continuité des efforts qu'il déploie pour réduire la pauvreté et encourager les économies durables, inclusives et résilientes par des investissements à fort impact.

En 2023, SIFEM a engagé USD 144 millions au profit de petites et moyennes entreprises implantées dans des pays en voie de développement, par le biais d'intermédiaires financiers locaux.

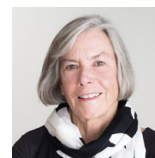
Malgré des conditions économiques et macropolitiques difficiles, les priorités et les objectifs de développement clés de SIFEM sont restés inchangés, notamment :

- la création et la sécurisation de davantage d'emplois de meilleure qualité ;
- le développement des opportunités pour les communautés mal desservies ;
- l'avancement de projets de 'transition juste' pour la croissance économique à faible émission de carbone.

SIFEM peut se féliciter du fait que 86 % de ses engagements ciblent les pays prioritaires de la coopération internationale suisse, tandis que 28 % bénéficient à des PMA. 49 % des investissements engagés portent sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Cette évolution est le fruit du soutien indéfectible de nos bénéficiaires et partenaires avec qui nous coopérons sur le terrain. Participer à la mission de SIFEM est un honneur pour nous.

En 2024, SIFEM restera plus que jamais fidèle à ses engagements pour générer des impacts économiques, sociaux et environnementaux positifs. Ensemble, poussons toujours plus loin les accomplissements et succès collaboratifs. »



Kathryn Imboden,
Vice-présidente du
Conseil d'administration

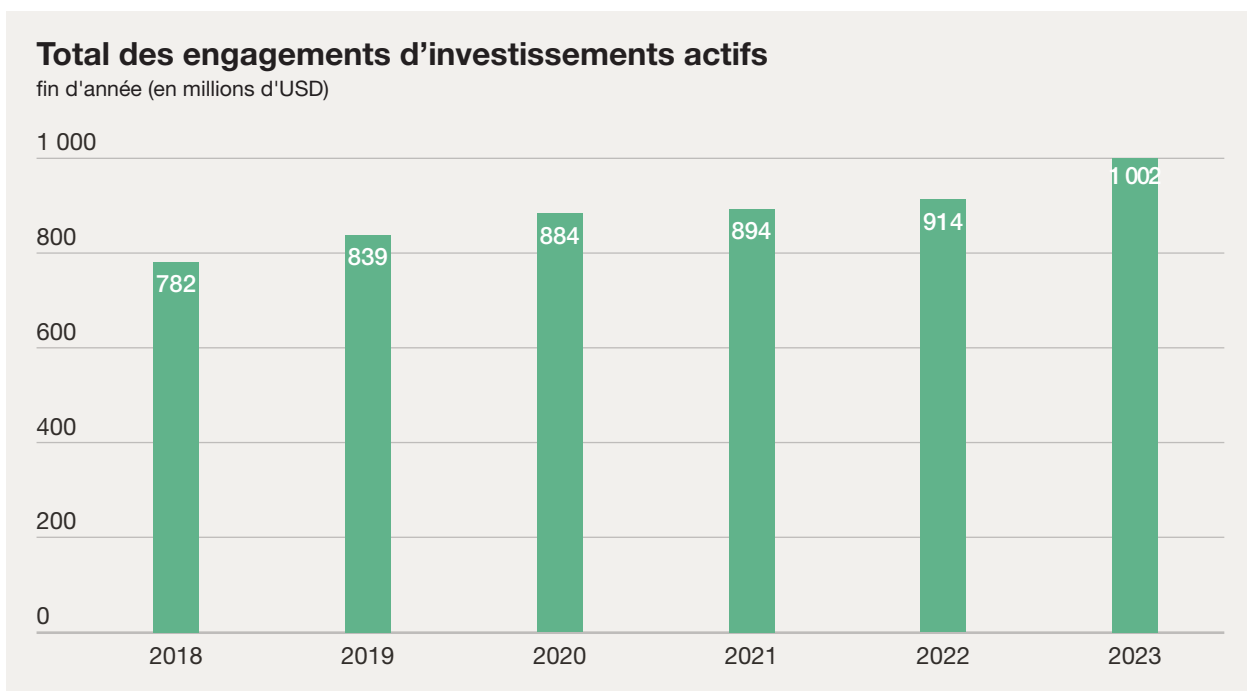
3.2 Évolution des principaux indicateurs de performance

3.2.1 Engagements d'investissements actifs

Le portefeuille de SIFEM s'est développé sur une période de deux décennies, les premiers investissements du SECO remontant à 1997⁸. Depuis sa création, SIFEM a engagé USD 1 437,7 millions dans 170 projets. La croissance du portefeuille d'investissement global reflète le niveau supérieur à la moyenne de l'année d'investissement 2023. Au 31 décembre 2023, le total des engagements actifs s'élevait à USD 1 002,4 millions (31 décembre 2022 : USD 913,8 millions), dépassant la barre du milliard pour la première fois de l'histoire, et le portefeuille comptait 103 projets.

⁸ Les investissements réalisés entre 1997 et 2005 ont été transférés à SIFEM.

Fig. 9



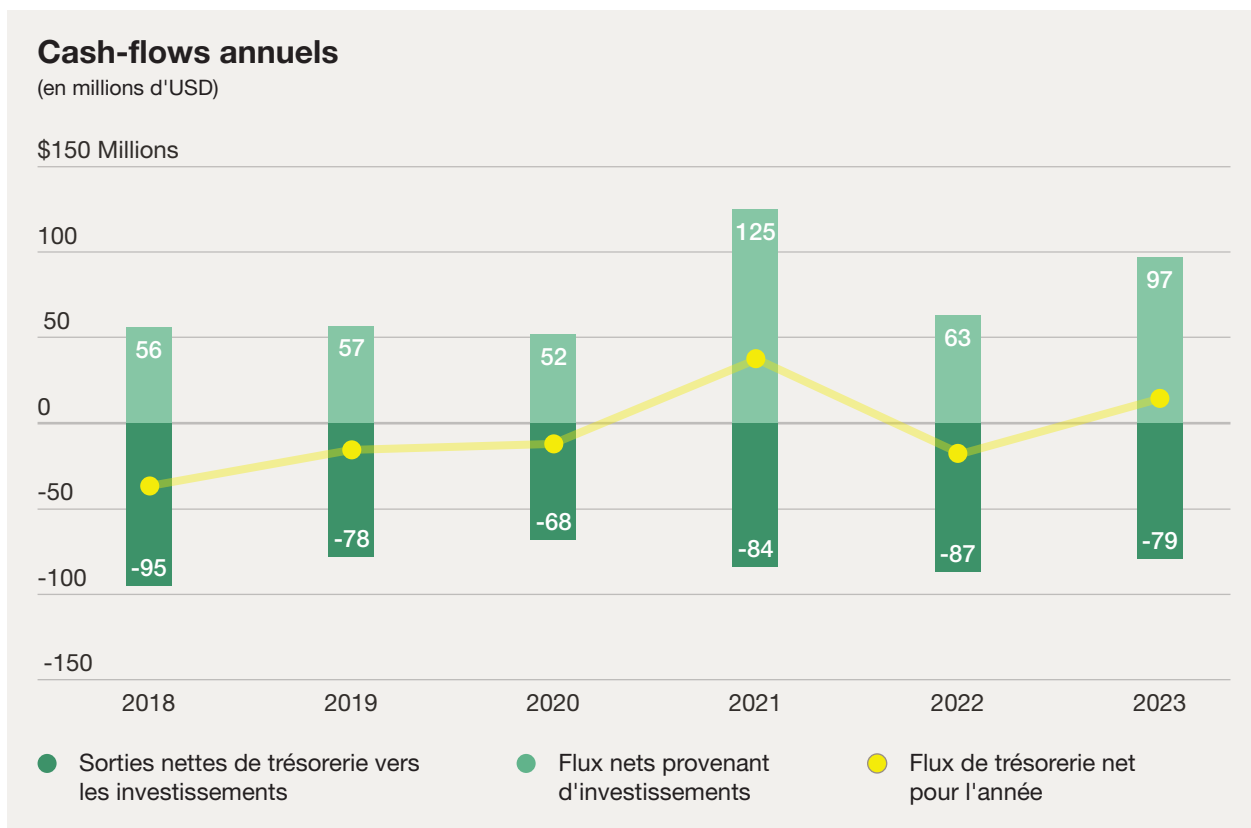
3.2.2 Cash-flows

Depuis la création de SIFEM, USD 1 138,3 millions ont été déployés à partir du portefeuille d'investissement, lequel a généré un reflux total d'USD 931,9 millions. Au cours de la même période, le flux sortant de trésorerie net cumulé s'est élevé à USD 206,4 millions, ce qui peut s'expliquer par la combinaison d'un portefeuille en expansion, de la nature à long terme des investissements en capital et de la lenteur persistante des sorties d'investissement sur les marchés émergents

En 2023, USD 79,1 millions ont été prélevés pour des investissements en cours et nouveaux, ce qui est en accord avec le niveau des années antérieures, mais représente une légère baisse par rapport à l'année précédente (2022 : USD 87,4 millions). Les reflux d'investissements se sont élevés à USD 96,6 millions durant l'année, un résultat positif supérieur aux attentes du début d'année qui avaient été revues à la baisse ces derniers temps suite à la pandémie de COVID-19. Ce résultat est en partie dû au remboursement anticipé d'un prêt direct par une banque de Mongolie, prévu à l'origine pour 2024.

D'où une entrée de trésorerie nette d'USD 17,4 millions, ce qui n'est pas un résultat ordinaire dans un portefeuille en croissance où les retours sont réinvestis.

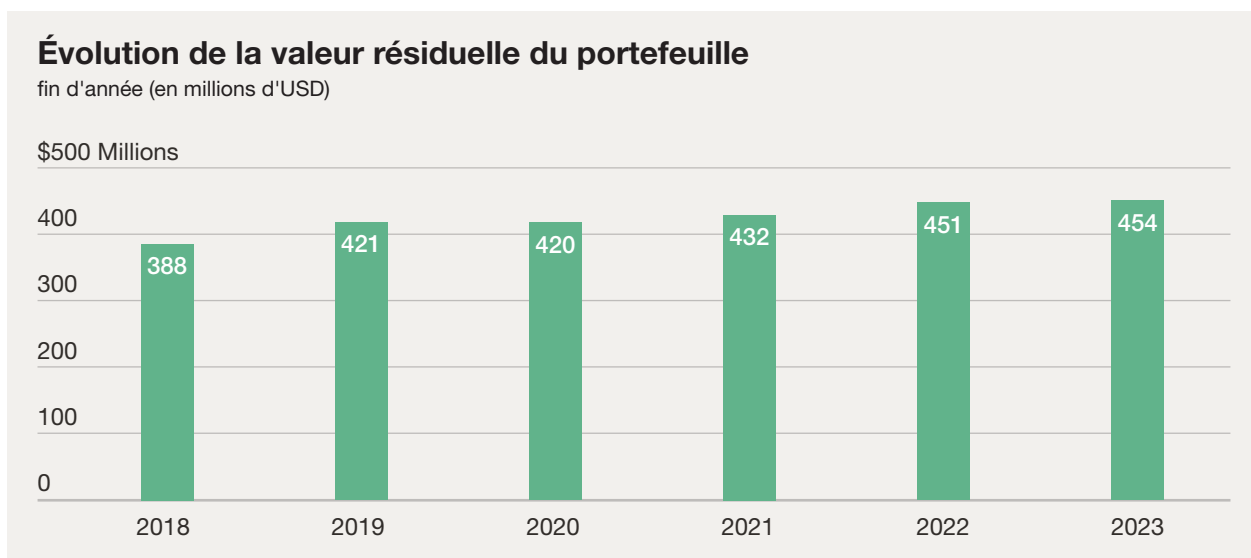
Fig. 10



3.2.3 Valeur résiduelle du portefeuille⁹

La valeur résiduelle en fin d'année du portefeuille d'investissement s'élevait à USD 453,5 millions, une augmentation nette d'USD 2,4 millions ou 0,5 % par rapport à l'année précédente. Les variations de la valeur du portefeuille résultent (i) des fluctuations de la juste valeur de marché des investissements sous-jacents, (ii) des entrées et des sorties de trésorerie générées par les nouveaux investissements, et (iii) de la réalisation des investissements.

Fig. 11



⁹ Les états financiers 2023 ont été audités de manière indépendante au début du mois de mars 2024, conformément aux exigences de l'actionnaire, afin de pouvoir être consolidés dans les comptes de la Confédération suisse. Toutefois, ces délais ne sont pas suffisants pour obtenir et intégrer les comptes audités de toutes les sociétés du portefeuille. De ce fait, en l'absence des informations financières nécessaires au 31 décembre 2023, SIFEM a utilisé les dernières évaluations disponibles (septembre 2023) et les a reportées à la fin de l'exercice. Les auditeurs ont accepté cette méthodologie et les différences éventuelles ne devraient pas être significatives.

Même si la valeur résiduelle n'a quasiment pas changé, on remarque que la valeur totale (c.-à-d. la valeur résiduelle plus les reflux historiques) a augmenté légèrement en glissement annuel par la différence nette entre les reflux susmentionnés et les nouveaux apports de capitaux.

3.2.4 Performance du portefeuille

Le TRI est une mesure permettant de montrer la rentabilité historique des actifs d'investissement. D'une part, il fait référence à la juste valeur actuelle du portefeuille, d'autre part, il inclut tous les flux de trésorerie historiques dans son calcul. Dans un portefeuille en croissance, où les nouveaux investissements ont tendance à dépasser les désinvestissements, ce que l'on appelle « l'effet de la courbe en J » joue un rôle important : généralement, les coûts initiaux encourus avec les nouveaux investissements ajoutés au portefeuille ne seront compensés que par la croissance de la valorisation de ces investissements après plusieurs années.

Au 31 décembre 2023, le TRI du portefeuille était de 5,23 %, en léger recul par rapport à l'année précédente (2022 : 5,31 %). La baisse en glissement annuel observée en 2023 s'explique en grande partie par l'environnement difficile au sein duquel évoluent les marchés cibles et les branches d'activité de SIFEM. Par ailleurs, dans certaines régions, le degré d'illiquidité sur le marché du private equity est élevé, avec des décalages dans les désinvestissements et dévaluations.

Le multiple TVPI mesure la performance en mettant en relation la valeur totale d'un fonds, c.-à-d. la valeur résiduelle plus tous les retours sur investissement historiques, et le montant total versé sur le fonds à ce jour. Au 31 décembre 2023, la TVPI était de 121,7 %, légèrement supérieure aux niveaux de 2022 (121,5 %), du fait de la légère hausse de la valeur totale. Le signe opposé (c.-à-d. une hausse plutôt qu'une baisse des indicateurs) par rapport au TRI s'explique par le facteur temps associé qui influence le calcul du TRI.

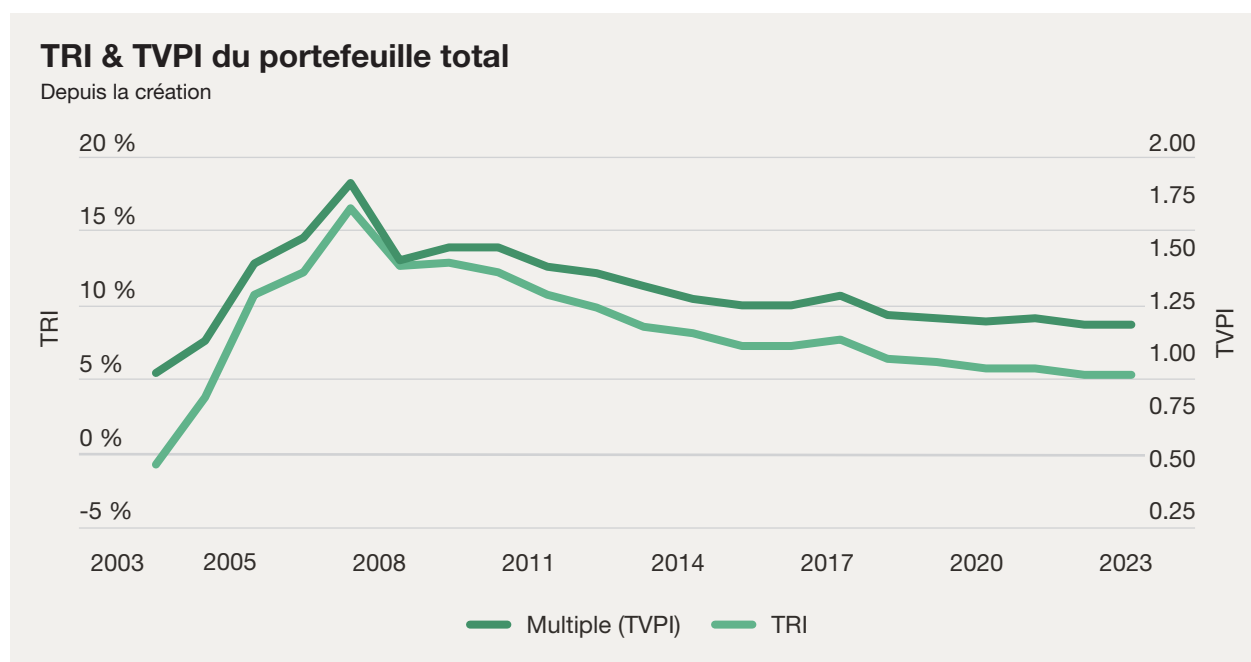


Fig. 12

3.3 Construction du portefeuille

Avec les investissements qui se sont ajoutés tout au long de 2023, l'allocation géographique suivante se dessine sur la base des engagements actifs à fin 2023 : Afrique 38 % (+3 % par rapport à fin 2022), Asie 33 %, Amérique latine 14 % (-4 %), ECO & CIS 6 %. Les projets Monde représentent 9 % (+1 %).

Le portefeuille se compose principalement de fonds de private equity qui investissent dans des PME et entreprises en croissance à 63 % (+3 % par rapport à fin 2022), de fonds de revenu courant à 16 % (+1 %), d'autres intermédiaires financiers comme les banques à 12 % (-2 %), d'investissements dans la microfinance à 7 % (-1 %) et de fonds d'infrastructures à 3 %.

Tab. 2

Portefeuille par zone géographique et instrument*

en fin d'année (en volume d'engagement d'investissement[†])

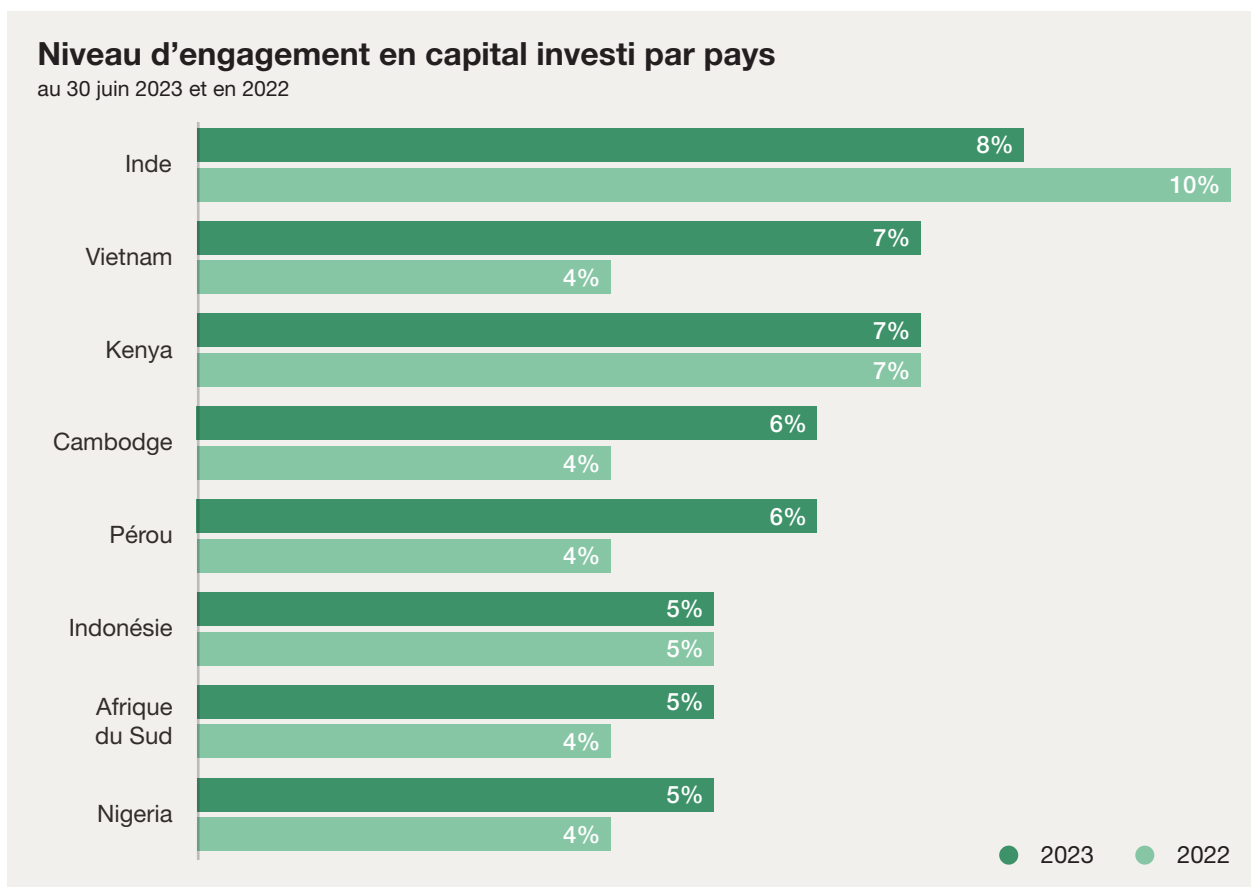
Par region	2023	2022	Instrument	2023	2022
Afrique	38 %	35 %	Fonds de private equity	63 %	60 %
Asie	33 %	33 %	Fonds de revenu courant	16 %	15 %
Amérique Latine	14 %	18 %	Autres intermédiaires financiers	12 %	14 %
PECO & CEI	6 %	6 %	Microfinance	7 %	8 %
Mondial	9 %	8 %	Fonds d'infrastructure	3 %	3 %
	100 %	100 %		100 %	100 %

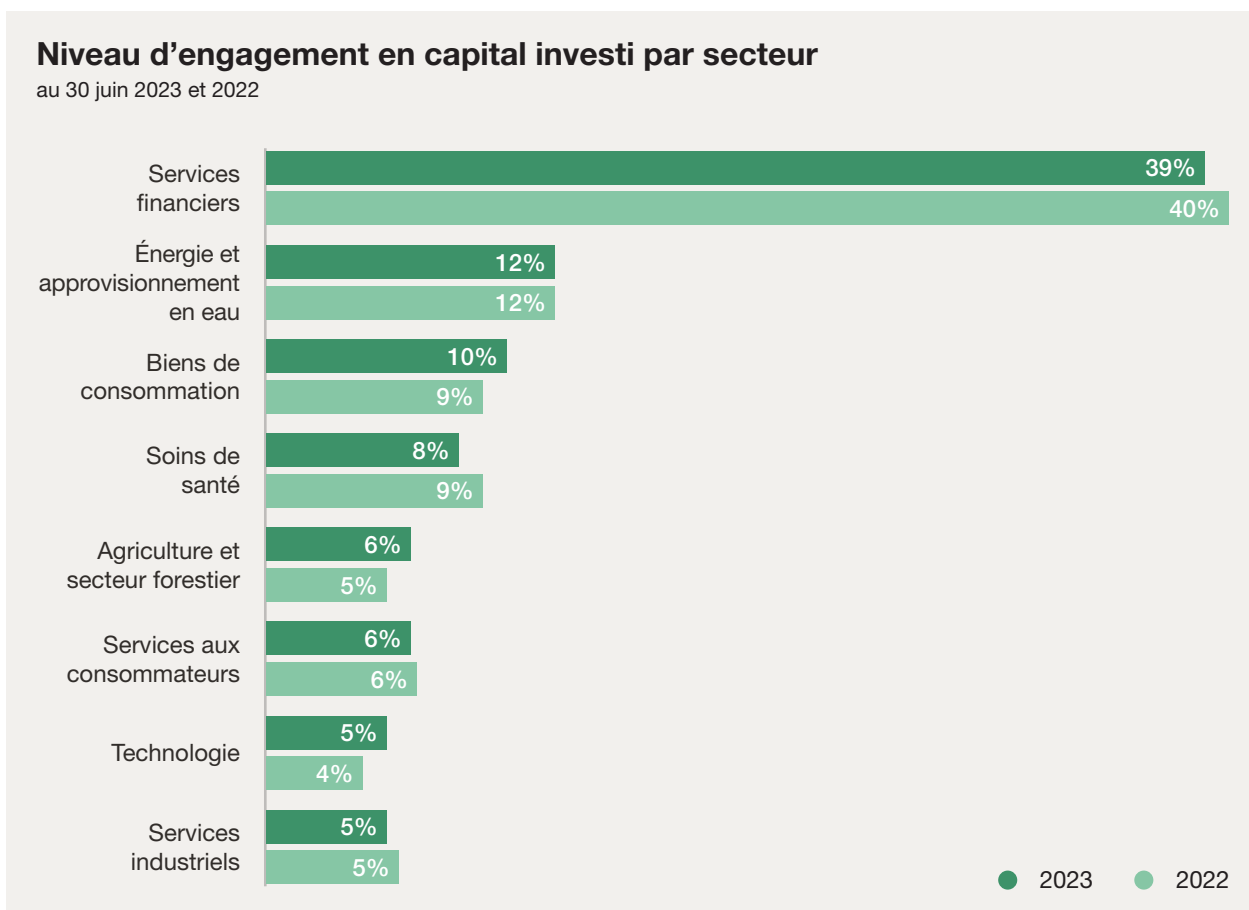
* La région PECO et CEI comprend les pays d'Europe du Sud et de l'Est ainsi que l'Ukraine.
[†] Les totaux peuvent ne pas correspondre à 100 % en raison des arrondis.

Sur l'ensemble de ces différents instruments, 21 % (-15 % par rapport à fin 2022) du portefeuille total sont constitués d'instruments de dettes détenus, les 79 % restants (+15 %) étant des instruments de capitaux propres et de quasi-fonds propres dans le bénéficiaire.

Les pays au niveau d'engagement le plus élevé en capital investi sont l'Inde avec 8 % (-2 % par rapport à 2022), suivie par le Vietnam avec 7 % (+3 %) et le Kenya avec 7 %.

Fig. 13





Les huit secteurs au niveau d'engagement le plus élevé totalisent environ 90 % des fonds investis. 39 % (-1 % par rapport à 2022) de ces investissements ont bénéficié au secteur financier et à plus de 170 prestataires de services financiers sur des marchés cibles de SIFEM. Une part significative du capital investi profite à la microfinance (c.-à-d. un tiers du niveau d'engagement vis-à-vis du secteur financier, soit 13 % du capital investi).

Au 30 juin 2023, SIFEM avait investi directement et indirectement via des fonds dans près de 600 entreprises situées dans plus de 75 pays. Les huit pays au niveau d'engagement le plus élevé représentent 50 % du capital total investi dans des sociétés, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2022.

Pour plus d'informations sur la chaîne de valeur des investissements, se référer à l'annexe 7.3.



Laurie J. Spengler,
Membre du Comité
d'investissement

« SIFEM a mis en place un portefeuille varié et investit actuellement dans près de 600 entreprises dans plus de 75 pays. C'est en Afrique qu'il est le plus engagé, un chiffre en hausse de 3 % par rapport à 2022. En fin d'année, le total des engagements actifs de SIFEM a dépassé la barre du milliard d'USD pour la première fois de son histoire. Nous sommes fiers de ces résultats, mais restons très vigilants : l'environnement opérationnel et d'investissement est complexe sur les marchés cibles et dans les secteurs d'activité de SIFEM et le restera en 2024. SIFEM aspire plus que jamais à apporter son aide au financement et au développement sur le long terme, tellement nécessaire sur les marchés émergents en ces temps difficiles.»



4 Gestion des risques

4.1 Cadre de gestion des risques

L'identification, la réduction, le contrôle et la gestion des risques opérationnels et d'investissement est l'une des tâches essentielles de SIFEM, ces risques pouvant affecter la santé et la pérennité financières de SIFEM, sa capacité à générer un impact sur le développement et sa réputation. Le risque de réputation revêt une importance particulière pour SIFEM pour deux raisons principales : (a) entreprise publique, SIFEM est soumis à un suivi étroit de la part de son actionnaire ainsi que de ses parties prenantes et est tenu de respecter les normes les plus strictes ; et (b) SIFEM opère dans un environnement de marché émergent et d'économie en développement, dans lequel la gouvernance d'entreprise a tendance à être insuffisante et le risque d'événements indésirables relativement élevé.

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques de SIFEM. L'entreprise a délégué des tâches spécifiques des opérations courantes, notamment la gestion du risque opérationnel, au gestionnaire de portefeuille, responsAbility Investment AG, un gestionnaire d'actifs réglementé par la FINMA, en accord avec son règlement d'organisation. SIFEM s'appuie donc sur un manuel de procédures complet approuvé par son Conseil d'administration qui contient toutes les politiques, procédures et directives pertinentes pour les opérations. Le manuel détaille les manières dont le gestionnaire de portefeuille met en œuvre le mandat de gestion de portefeuille, et en particulier comment les risques sont identifiés, réduits, contrôlés et gérés. Suite aux changements de structure de gouvernance et à la prise en charge du mandat en mars 2023, le gestionnaire de portefeuille a revu le manuel des procédures dans son intégralité, notamment la mise en œuvre d'un nouveau cadre des risques.

Les risques potentiels pour SIFEM relèvent de deux domaines principaux : le risque opérationnel et le risque d'investissement ou de portefeuille. Le suivi du risque à chaque niveau obéit à des procédures et des processus spécifiques, comme précisé dans le manuel des procédures, appliqués à toutes les opérations de SIFEM, qui garantissent l'identification et la réduction maximale du risque ainsi que la satisfaction des exigences réglementaires.

La fonction déléguée de gestion des risques du gestionnaire de portefeuille est responsable de l'exécution des tâches relevant de la gestion des risques et de l'établissement de rapports adressés à la fonction de gestion des risques d'entreprise de responsAbility ainsi qu'au Conseil d'administration de SIFEM sur une base régulière. Le gestionnaire de portefeuille veille ainsi à la bonne application du cadre de gestion des risques, aux contrôles internes nécessaires précisés dans le cadre de collaborations entre des tiers (prestataires de services de SIFEM) et les business services impliqués du gestionnaire de portefeuille, ainsi qu'au sein des tâches de gestion du portefeuille d'investissement et d'administration des affaires de SIFEM que fournit le gestionnaire de portefeuille.

4.2 Gouvernance des risques

Actionnaire / assemblée générale	<ul style="list-style-type: none"> • Nomme les membres du Conseil d'administration • Définit les objectifs stratégiques de SIFEM
Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Définit la stratégie d'entreprise et met en œuvre les objectifs stratégiques de SIFEM définis par l'actionnaire • Met en œuvre et supervise la gestion des risques et le système de contrôle interne (SCI) de SIFEM • Définit l'organisation de l'entreprise, les normes comptables, le contrôle financier et la planification financière de l'entreprise • Surveille les activités du gestionnaire de portefeuille, du business services manager et des autres prestataires de services • Pour certaines tâches, le Conseil d'administration est soutenu par le business services manager dans ses fonctions de contrôle et supervision.
Comité d'audit	<ul style="list-style-type: none"> • Formule des recommandations à destination du Conseil d'administration de SIFEM • Passe en revue les états financiers, les évaluations, la gestion de la trésorerie, les contrôles internes, la gestion des risques et le budget • Passe en revue et formule des recommandations sur les plans d'audit ; passe en revue les conclusions des audits et contrôle les recommandations de l'auditeur • Recommande l'état financier annuel pour approbation au Conseil d'administration de SIFEM
Comité d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Prend des décisions d'investissement et met en œuvre la stratégie d'investissement en accord avec les objectifs stratégiques définis par l'actionnaire, notamment la gestion du profil de risque des investissements, d'après la création, l'évaluation et les recommandations du gestionnaire de portefeuille
Gestionnaire de portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> • Développe et, après l'approbation par le Conseil d'administration SIFEM, met en œuvre et assure le fonctionnement de la gestion de la conformité des risques et opérationnelle et le SCI, notamment le manuel des procédures pour toutes les activités opérationnelles • Etablit régulièrement des rapports et, si nécessaire, au Comité d'audit de SIFEM, au Conseil d'administration et à l'auditeur, sur les risques opérationnels et d'investissement de SIFEM et sur les activités de contrôle effectuées, notamment sur toutes les activités liées à la création, à l'évaluation, aux recommandations et au contrôle des investissements individuels effectués, ainsi que sur le portefeuille SIFEM global et les tâches de gestion des opérations

Les trois lignes de défense pour la gestion des risques opérationnels et d'investissement sont les suivantes :

Première ligne	<ul style="list-style-type: none"> La première ligne de défense mobilise l'équipe d'investissement du gestionnaire de portefeuille, l'équipe impact et ESG du gestionnaire de portefeuille, les équipes de gestion des transactions du gestionnaire de portefeuille, ainsi que d'autres prestataires de services impliqués, et atténue les risques au sein des aires de responsabilité au sein du cadre des risques comme approuvé par le Conseil d'administration.
Deuxième ligne	<ul style="list-style-type: none"> La deuxième ligne de défense se compose de la fonction responsable de gestion des risques du gestionnaire de portefeuille qui soutient et surveille les activités de gestion des risques de SIFEM et rapporte à la haute direction de la ligne d'activités ainsi qu'à la fonction de gestion des risques d'entreprise du gestionnaire de portefeuille.
Troisième ligne	<ul style="list-style-type: none"> La troisième ligne de défense se compose des organes dirigeants de SIFEM, en particulier du Comité d'audit de SIFEM, ainsi que de la personne morale respective du gestionnaire de portefeuille.

Une quatrième ligne de défense se compose des audits externes effectués conformément aux exigences réglementaires et autres exigences émanant de la nature des activités de SIFEM.

4.3 Gestion du risque opérationnel et système de contrôle interne

SIFEM fait l'objet d'un audit complet effectué annuellement conformément au Code des obligations suisse. Depuis la révision en 2008 du Code des obligations, les sociétés soumises à un audit complet sont tenues de démontrer l'existence et la qualité d'un SCI. Le Conseil d'administration et la direction, lorsque SIFEM est représenté par le gestionnaire de portefeuille, d'une entreprise sont tenus de prêter toute l'attention requise à la qualité et à la documentation de leur SCI. Le manuel de procédures et les lignes directrices respectives du cadre des risques constituent la base du SCI de SIFEM. Il couvre tous les processus et contrôles opérationnels en détail.

Le gestionnaire de portefeuille assure la mise en œuvre courante du SCI, procède à des contrôles réguliers et analyse les risques. Il rapporte les résultats et les propositions d'atténuation au Conseil d'administration de SIFEM.

4.3.1 Gestion du risque d'investissement

Les tâches opérationnelles du gestionnaire de portefeuille comprennent l'identification des opportunités d'investissement, la gestion du cycle d'investissement, la surveillance et l'établissement de rapports sur le portefeuille d'investissement, entre autres. Le portefeuille de SIFEM reflète le mandat de développement de l'entreprise, dans la mesure où il se compose principalement d'investissements dans des pays et des projets présentant un haut risque structurel, rendant nécessaire un système adéquat de gestion des risques pour préserver la capacité de SIFEM à maintenir et à accroître ses capacités d'investissement. Les pièces maîtresses de ces efforts, outre la gestion d'un SCI complet inclusif, sont une gestion appropriée du risque de portefeuille, ESG, d'impact, de change, des réserves et des liquidités.

4.3.2 Gestion de la trésorerie et du risque de change

Le gestionnaire de portefeuille est responsable du respect des limites de risque de liquidité. Le calcul du ratio de liquidité et le contrôle du respect des limites sont effectués par la banque dépositaire sous la supervision du gestionnaire de portefeuille. Des prévisions périodiques de trésorerie sont préparées pour assurer la liquidité. Les réserves de trésorerie qui ne sont pas nécessaires à court terme pour les opérations d'investissement sont détenues par l'Administration fédérale des finances et la Banque nationale suisse, ce qui fournit un niveau de sécurité important. Les engagements non financés sont soutenus par des réserves de trésorerie libellées dans la même devise afin d'atténuer le risque de change.

La performance de SIFEM est mesurée en USD, sur la base de la performance de son portefeuille d'investissement. Les fluctuations des devises ont une incidence sur la performance du portefeuille SIFEM de deux manières. Tout d'abord, les sociétés bénéficiaires des fonds de private equity opèrent dans des environnements en monnaie locale qui ont une incidence sur leur performance, les fonds eux-mêmes étant principalement libellés en USD et, dans une certaine mesure, en euro ou rand sud-africain. Ensuite, les devises autres que l'USD - à savoir l'euro et le rand - ont une incidence sur la performance du portefeuille une fois qu'elles sont converties en USD, la devise opérationnelle de SIFEM. Les effets des taux de change de ces investissements du fonds ne sont pas reconnus séparément dans les états financiers annuels, car ils sont pris en compte directement au niveau de l'évaluation des fonds investis.

Le portefeuille en euros est la deuxième position en devises au bilan. Pour contrer les effets des fluctuations des devises entre le dollar US et l'euro, le Conseil d'administration a décidé de protéger SIFEM des risques liés à l'euro en concluant des contrats de change à terme équivalant au montant de l'exposition totale de SIFEM en euros (composé de titres de créance libellés en euros, des liquidités propres et des liquidités estimées dans les fonds de private equity sous-jacents libellés en euros). Par ailleurs, aucune réserve de change n'est détenue en rand sud-africain.

4.3.3 Gestion du risque du portefeuille

La gestion du cycle des investissements par le gestionnaire de portefeuille s'articule autour de l'identification, de l'évaluation, de la sélection et de la recommandation d'opportunités d'investissement pour SIFEM et de la surveillance des investissements de SIFEM. Pour chacune de ces étapes, le gestionnaire de portefeuille applique des outils spécifiques et suit des procédures prédéfinies et en conformité avec les différentes politiques et directives applicables. Toute violation des politiques ou des directives applicables est signalée au Conseil d'administration de SIFEM, avec des mesures proposées pour remédier à la situation.

Tout au long de ce processus d'investissement en plusieurs étapes, au cours duquel les indicateurs clés de risque d'un investissement sont identifiés et systématiquement traités par le Comité d'investissement SIFEM, le gestionnaire de portefeuille procède à des vérifications approfondies, si possible sur site, qui se composent d'un examen de la gestion du fonds ou du client, de la gouvernance, de l'infrastructure, du flux des propositions d'investissement, des conditions de marché, des risques spécifiques à l'investissement, du business plan, etc.

4.3.4 Gestion du risque ESG

En tant qu'investisseur responsable, SIFEM est déterminé à investir conformément aux meilleures pratiques internationales des normes ESG, afin de minimiser les risques liés à l'ESG et à sa réputation, et de contribuer au développement durable sur ses marchés cibles.

Avant de décider d'un investissement, SIFEM étudie le risque ESG et des notations sont attribuées à tous les investissements potentiels. Une évaluation de la qualité de la gestion ESG des investissements SIFEM est également effectuée. Tous les investissements sont soumis à des examens ESG annuels, y compris à des examens des notations de risque ESG. Les investissements qui ne sont pas en conformité et ceux qui ont eu des incidents graves (tels que des crimes financiers, des pertes de vies humaines, des dommages environnementaux importants, etc.) sont soumis à des examens plus fréquents. Dans ces cas-là, le gestionnaire de portefeuille, souvent en collaboration avec d'autres investisseurs IFD, ébauche des plans d'action sociale et environnementale (ESAP) et des plans d'action pour la gouvernance d'entreprise (CGAP). Ces plans régissent la correction des cas de non-conformité dans des délais acceptables. Les bénéficiaires peuvent faire appel à l'assistance technique du SECO pour soutenir les efforts correctifs et les améliorations allant au-delà de la conformité, et le gestionnaire de portefeuille peut également fournir une assistance directe, si nécessaire.

Les évaluations de risque ESG et autres informations clés (y compris l'état de conformité et les incidents graves) sont tenues à jour systématiquement. Des listes de surveillance sont périodiquement générées pour suivre et surveiller les risques. Le profil de risque ESG de l'ensemble du portefeuille de SIFEM est généré chaque année.

4.4 Système de surveillance des risques du portefeuille

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des risques, le gestionnaire de portefeuille applique un système interne de surveillance des risques du portefeuille afin d'évaluer chaque investissement au moins annuellement, ce qui permet de comparer et de consolider la note de risque d'un portefeuille qui englobe plusieurs classes d'actifs et instruments d'investissement, allant des instruments de dettes et de capitaux propres aux fonds de private equity et dette privée, des prêts directs aux intermédiaires financiers, etc. Le système de surveillance des risques a été développé et mis en œuvre par le gestionnaire de portefeuille en 2023. Il est affiné au fur et à mesure et examiné régulièrement par le Conseil d'administration.

Le système de notation des risques repose sur l'évaluation d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. La note de risque d'un investissement ou d'une contrepartie résulte de la somme des sous-facteurs pondérés agrégés (c.-à-d. fonds ou autres produits structurés, 11 indicateurs qualitatifs et quantitatifs), pour d'autres intermédiaires financiers (institution financière ou « IF », p. ex. banque, institutions de microfinance ou « IMF », etc., 8 indicateurs qualitatifs et quantitatifs). Pour tenir compte des risques spécifiques à l'instrument d'investissement ou de la performance, des facteurs d'ajustement sont ou peuvent être appliqués sur la note de risque calculée, notamment pour :

- fonds de private equity : indicateurs de risque de performance des investissements (déjà exécutés)
- fonds de dette ou fonds mezzanine : risque de l'instrument d'investissement et rang du portefeuille sous-jacent
- autres intermédiaires financiers ou investissements directs : risque de rang de l'instrument d'investissement, risques de change et/ou de taux d'intérêt

Tab. 3

Aperçu des indicateurs de risque

Score de risque des investissements dans les fonds de private equity (PE)	Score de risque des investissements dans les fonds obligataires	Score de risque des investissements dans les institutions financières (FI)	
Ajustement de la performance des fonds PE	Ajustement des instruments d'investissement des fonds obligataires	Ajustement de l'instrument d'investissement des FI	
	Ajustement des instruments sous-jacents des fonds obligataires	Ajustement du risque de change des FI	
		Ajustement du risque de taux d'intérêt des FI	
Score de risque de base des investissements des fonds	100.0 %	Score de risque de base des investissements FI	100.0 %
Risque opérationnel des fonds	30.0 %	Risque opérationnel des FI	32.5 %
Risque spécifique des fonds	25.0 %	Risque financier des FI	32.5 %
Risque de marché et d'infrastructure	32.5 %	Risque de marché et d'infrastructure	30.0 %
Risque environnemental et social (E&S)	12.5 %	Risque E&S	5.0 %

4.4.1 Profil de risque du portefeuille au 31 décembre 2023

Le gestionnaire de portefeuille a procédé à une analyse initiale du portefeuille SIFEM au deuxième semestre 2023 et évalué les résultats. Le système de surveillance des risques et les conclusions de cette première analyse ont été présentés au Conseil d'administration SIFEM qui les a approuvés. Le jeu de données a été retraité en décembre 2023 et complété par les résultats de fin d'exercice.

En décembre 2023, la distribution des risques du portefeuille SIFEM en termes d'investissement, d'après le système de surveillance des risques du nouveau gestionnaire de portefeuille, est la suivante pour chaque catégorie de risque. Les expositions sont communiquées d'après les engagements actifs (COMM), le coût encourus net (COST) et la juste valeur de marché (FMV).

Tab. 4

Profil de risque du portefeuille						
en décembre 2023						
	Nombre d'investissements SIFEM par catégorie de risque					
	No.	COMM	COST	FMV	TVPI	DPI
Risque très faible	7	5 %	5 %	7 %	1.56	1.06
Faible risque	24	29 %	25 %	29 %	1.27	0.56
Risque modéré	43	43 %	36 %	40 %	1.15	0.52
Risque élevé	20	17 %	27 %	22 %	0.89	0.38
Risque très élevé	10	6 %	8 %	2 %	0.59	0.45

Les investissements se concentrent en grande partie dans la catégorie des risques modérés (à savoir 40 % du portefeuille SIFEM). La plupart des investissements de cette catégorie performant selon les attentes ou sont simplement trop récents pour présenter un écart significatif par rapport à leur évaluation de risque initiale (risque généralement modéré).

La grande majorité des projets (en nombre) des catégories à risque plus élevé ne performe pas selon les attentes ou le score de risque est affecté par un risque macroéconomique et de marché plus élevé, conséquent au mandat de développement de SIFEM. Ceci se reflète également dans la TVPI, montrant très clairement une détérioration de la valeur de marché sous-jacente de ces investissements. Les investissements dans les catégories à faible ou très faible risque sont principalement des projets qui dépassent la performance attendue.

L'image globale ne change pas quand les investissements sont pondérés par leur valeur nette d'inventaire. Cependant, il est évident que le risque pondéré des investissements qui restent en deçà des attentes est relativement plus faible. Ce n'est guère surprenant, car les projets à haut risque sont généralement associés à une décote supérieure ou ont perdu de la valeur par rapport aux coûts d'investissement d'origine.

La différenciation entre les classes d'actifs dans lesquelles SIFEM investit révèle l'importance de l'équilibre constant des classes d'actifs, entre les instruments de dettes et les instruments de capitaux propres, pour la réduction globale des risques du portefeuille. Comme le montre l'illustration Tab. 5 ci-dessous, les investissements dans des instruments de dettes offrent un profil de risque moins élevé, ce qui suggère que le risque plus élevé des prises de participation peut être partiellement atténué.

L'application de différentes approches de pondération (coût net par rapport à la juste valeur de marché), en différenciant le type d'instrument d'investissement, fournit une vision plus fine de la répartition des risques au sein du portefeuille. Les investissements dans des fonds font généralement état d'une concentration accrue dans les catégories de risque modéré. Cependant, le risque évalué pour les fonds de dette ou fonds mezzanine est nettement inférieur à celui des fonds de private equity, où la tendance vers un « risque plus élevé » est identifiable.

Profil de risque du portefeuille par instrument d'investissement

en décembre 2023

Fonds de private equity

	No.	COMM	COST	FMV	PF FMV	TVPI	DPI
Risque très faible	6	6 %	7 %	10 %	7 %	1.62	1.00
Faible risque	17	28 %	25 %	29 %	20 %	1.32	0.55
Risque modéré	29	43 %	36 %	40 %	28 %	1.14	0.48
Risque élevé	15	18 %	26 %	19 %	13 %	0.74	0.20
Risque très élevé	7	4 %	7 %	2 %	2 %	0.44	0.19

Fonds de dette

	No.	COMM	COST	FMV	PF FMV	TVPI	DPI
Risque très faible	1	8 %	0 %	0 %	0 %	1.34	1.32
Faible risque	7	60 %	69 %	69 %	9 %	1.17	0.56
Risque modéré	6	32 %	32 %	31 %	4 %	1.06	0.38
Risque élevé	0	0 %	0 %	0 %	0 %	-	-
Risque très élevé	0	0 %	0 %	0 %	0 %	-	-

Investissements FI

	No.	COMM	COST	FMV	PF FMV	TVPI	DPI
Risque très faible	0	0 %	0 %	0 %	0 %	-	-
Faible risque	0	0 %	0 %	0 %	0 %	-	-
Risque modéré	8	50 %	39 %	50 %	9 %	1.20	0.67
Risque élevé	5	32 %	46 %	48 %	8 %	1.10	0.63
Risque très élevé	3	18 %	15 %	2 %	0 %	0.73	0.68

L'image est très différente pour les instruments de dettes comme les fonds de dettes et autres instruments de dettes collectifs : la concentration des risques ici tend à réduire le risque. Pareils véhicules fournissent un niveau inférieur de risque d'investissement sous-jacent comme l'exposition se compose d'instruments de dettes ou de dettes subordonnées qui sont prioritaires dans le processus de remboursement par rapport aux placements en instruments de capitaux propres. En outre, les instruments collectifs offrent un degré de diversification qui les rend généralement moins risqués que les placements directs dans des instruments de dettes.

La note de risque du portefeuille présente une corrélation élevée avec le risque de crédit d'un placement direct dans des instruments de dettes. Par ailleurs, une augmentation du risque de crédit aboutit généralement à une dégradation de la note de sécurité et à une augmentation de la dépréciation d'après les normes comptables. Cela souligne la nature prospective de l'approche FMV : un investissement risqué a entraîné une perte pour SIFEM, mais comme sa valeur a diminué, il y a également moins de valeurs à risque pour des pertes futures relatives à cet investissement particulier.

Le degré de risque des placements directs dans des instruments de dettes de SIFEM se situe généralement entre le degré de risque des fonds de private equity et celui des instruments de dettes collectifs regroupés dans la catégorie de risque modéré. Le risque accru pour les instruments de dettes est essentiellement dû à un seul placement en instruments de dettes dont les perspectives économiques se sont dégradées fin 2023. Mais aucun défaut n'a été enregistré (un remboursement a été effectué en décembre) et aucun événement n'a été enregistré qui dégrade la note de l'instrument et, de ce fait, aucune dépréciation n'a été appliquée. Le risque pondéré avec la juste valeur de marché est pris en compte en conséquence et a fait évoluer le risque de modéré à élevé dans le portefeuille de placement direct dans des instruments de dettes du fait de la relative petite taille de l'échantillon. Ce résultat illustre la sensibilité du système de notation des risques du portefeuille eu égard au marché prospectif et aux indicateurs de risque financiers. Cependant, globalement, le risque moins élevé des instruments de dettes contribue à une diminution du niveau du risque de portefeuille moyen de SIFEM, quelle que soit l'approche de pondération appliquée.



Pascal Pierra,
Membre du
Comité d'audit

« En 2023, avec la forte implication et contribution de toutes les parties concernées, SIFEM a tiré parti de la transition pour construire une nouvelle architecture stable en matière de gestion des risques. Le nouveau gestionnaire de portefeuille a révisé les procédures de risque et mis en place un nouveau cadre de gestion des risques avec des directives claires sur l'identification, l'atténuation, le contrôle et la gestion des risques. Une analyse approfondie a également été effectuée au niveau des différentes classes d'actifs du portefeuille, et des allocations cibles ainsi que des directives sont mises en œuvre afin d'assurer le meilleur mix possible de risques, de retours et d'impacts. Le Conseil d'administration sait que la nouvelle gouvernance des risques en place sera capable de gérer les risques financiers traditionnels, y compris les risques ESG et de réputation, ce qui est très important pour SIFEM. Il est reconnaissant des nombreuses contributions reçues, qui ont été très utiles. »

5 Résultats financiers

5.1 Commentaires sur les résultats 2023

Bien que la performance du portefeuille et les comptes financiers soient mesurés et enregistrés en USD pour les raisons susmentionnées, les états financiers sont convertis et publiés en CHF aux fins de présentation.

Les incertitudes au sein de la situation macroéconomique et géopolitique globale ont continué d'impacter l'évolution du portefeuille d'investissement et les résultats financiers jusque fin 2023. Par ailleurs, les taux d'intérêt ont encore augmenté au premier semestre de l'année. Ce ralentissement économique continu se reflète aussi dans la valeur du portefeuille de SIFEM et les résultats financiers fin 2023. La juste valeur de marché des encours a baissé de CHF 10,2 millions. Cependant, SIFEM a réussi plusieurs désinvestissements. Les bénéfices réalisés sur des sorties de placements en instruments de capitaux propres ont atteint CHF 16,9 millions cette année.

En outre, les produits d'intérêt sur des prêts se sont élevés à CHF 9,5 millions et ont quasiment compensé la dévaluation de la valeur résiduelle du portefeuille. Les produits d'intérêt totaux ont atteint CHF 22,6 millions, dont des paiements d'intérêt de plus de CHF 13,1 millions sur les réserves de nouveaux investissements, la plupart se trouvant en dépôt auprès de la Banque nationale suisse.

SIFEM a ainsi enregistré une hausse nette de ses activités d'investissement de CHF 23,5 millions, soit un rendement de ses actifs totaux de 6 % pour l'année 2023. Ces chiffres sont à comparer à la perte nette sur les activités d'investissement de CHF 1,3 million de l'année précédente (soit un rendement de -0,3 % sur les actifs).

Le total des coûts d'exploitation et autres charges d'exploitation¹⁰ s'est élevé à CHF 10,4 millions contre CHF 11,8 millions l'an passé. D'où un gain net d'exploitation de CHF 13,1 millions, à comparer à la perte nette d'exploitation de CHF 13,1 millions de 2022. Les produits financiers et les charges financières restent un élément peu significatif du résultat de SIFEM étant donné que la société n'a pas de service de dette d'entreprise et n'est pas exposée aux effets de change sur son bilan (en dehors de son portefeuille d'investissement). De ce fait, le bénéfice total de l'année ne diffère que légèrement du gain d'exploitation de CHF 13,1 millions.

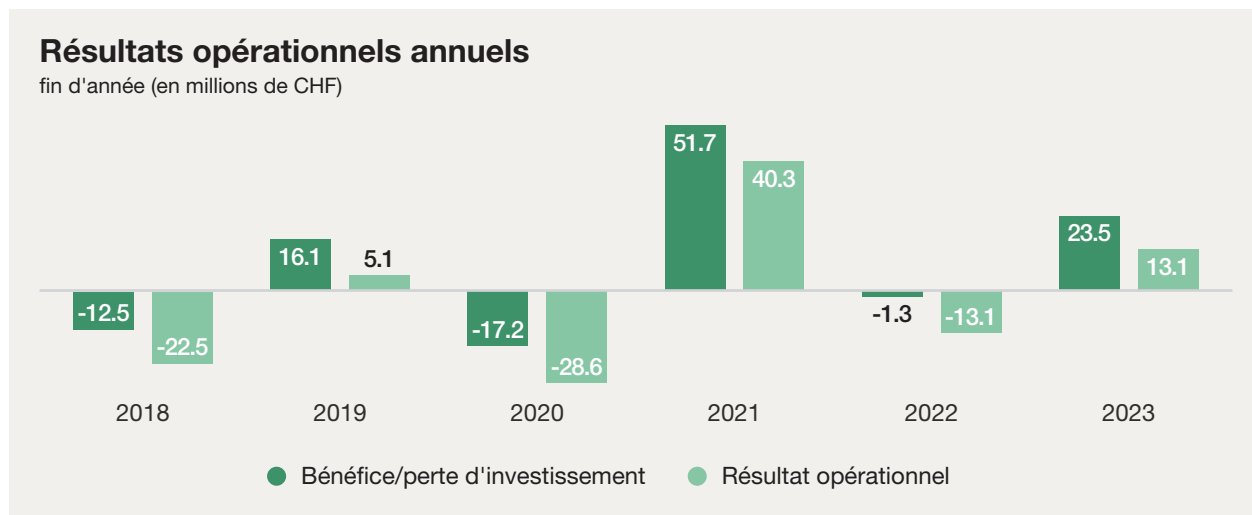


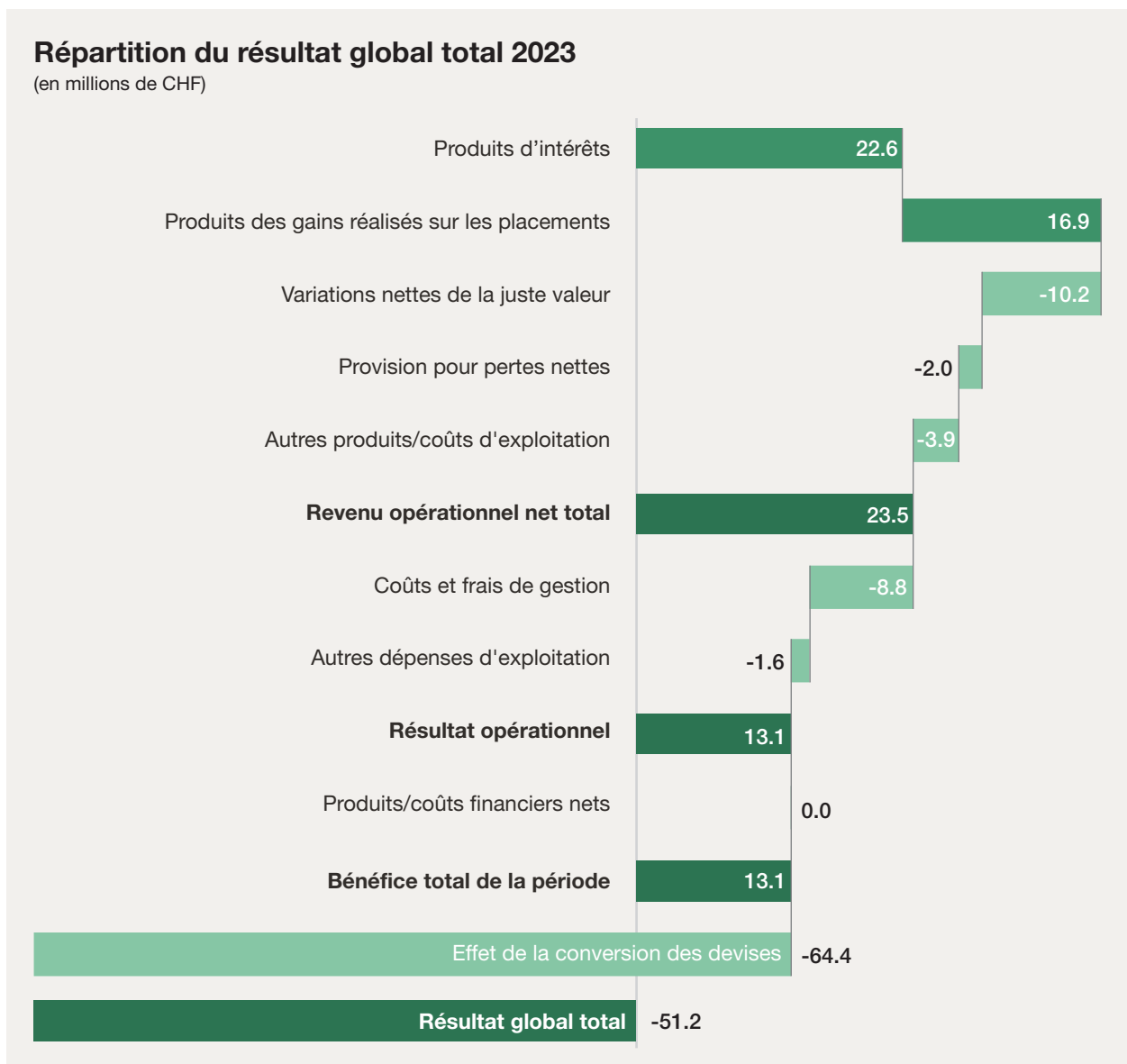
Fig. 15

Quand on prend en compte les effets de conversion d'USD, qui est la devise fonctionnelle de SIFEM, en CHF, sa devise de présentation (montant de CHF 64,4 millions), la perte globale totale s'élève à CHF 51,2 millions. Cet effet de change important s'explique par la forte appréciation du franc suisse par rapport au dollar US tout au long de l'année. Toutefois, il convient de noter qu'il s'agit d'un pur effet de conversion qui ne reflète pas les véritables performances de SIFEM, ni opérationnelles, ni financières.

¹⁰ Principalement des frais et coûts d'intérêts liés aux investissements (clôtures ultérieures) et droits de timbre.

SIFEM détient des liquidités importantes pour couvrir ses engagements non financés de CHF 241,3 millions au total à la fin de 2023. Ces engagements non financés ne dépassent pas la trésorerie qui s'élève à CHF 275,1 millions et sont restés inférieurs de 4,0 % aux réserves (2022 : 5,2 % sous la trésorerie).¹¹ De ce fait, SIFEM n'est pas sur-engagé à la fin de l'exercice.

Fig. 16



5.2 Remarques sur les résultats selon les normes comptables IFRS

Étant donné que plus de 87 % des investissements de SIFEM sont libellés en USD, le dollar US joue un rôle prépondérant dans la mesure de la performance des investissements de SIFEM et dans l'établissement de ses comptes. Conformément aux exigences des normes IFRS, il a donc été déterminé que le dollar US était la devise fonctionnelle de SIFEM pour sa comptabilité et la mesure de sa performance. Tous les chiffres en CHF fournis dans ce rapport et dans les comptes sont convertis à partir des comptes sous-jacents en dollars US.

¹¹ Pour le déploiement contre-cyclique, le Conseil fédéral a autorisé les engagements d'investissements non couverts par des réserves de trésorerie jusqu'à 15 % au maximum des engagements d'investissements actifs au total. Fin 2023, le plafond fixé par le Conseil d'administration pour le sur-engagement était de 6 %.

La norme comptable IFRS spécifie l'utilisation de la valeur marchande équitable du portefeuille d'investissement. Ainsi, l'IFRS reflète les variations de la valeur non réalisée des investissements du portefeuille de SIFEM de manière plus transparente que la déclaration selon le Code des obligations suisse (CO) et le résultat opérationnel reflète bien la performance des activités d'investissement de SIFEM.

Aucun changement significatif dans les normes comptables n'est intervenu depuis la dernière période de déclaration.

5.3 Remarques sur les résultats selon les normes comptables CO

Bien que SIFEM ait adopté les normes IFRS, la présentation selon les normes comptables CO se poursuit parallèlement, principalement à des fins réglementaires et de conformité. En effet, en tant qu'entreprise publique de droit privé suisse, SIFEM est tenu de déclarer selon les normes comptables CO. Selon les normes comptables CO, SIFEM a enregistré un bénéfice de CHF 7,7 millions en 2023, avant conversion de l'USD, la devise opérationnelle de SIFEM, en CHF.

Les normes comptables CO obligent SIFEM à maintenir le portefeuille d'investissement à des valeurs nettement inférieures aux valeurs marchandes équitables, ce qui est plus prudent mais aussi moins précis. Étant donné que l'appréciation des investissements n'est comptabilisée qu'au moment de la réalisation, les déclarations CO reflètent généralement une sous-estimation temporaire de la performance des actifs d'investissement de SIFEM.

« SIFEM reste confronté aux incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Le conflit qui se poursuit en Ukraine ainsi que d'autres tensions géopolitiques sont porteurs de risques sur les marchés cibles de SIFEM. Ces tensions, associées à des taux d'intérêt élevés et à l'inflation dans les pays en voie de développement, affectent fortement les activités et le financement des entreprises du monde en voie de développement. D'où la volatilité et la faiblesse des évaluations des institutions et sociétés bénéficiaires de SIFEM. Cela affecte aussi l'environnement pour le désengagement des sociétés financées par le private equity, avec retour de la trésorerie à SIFEM. Au vu de la pandémie et de la forte perturbation macroéconomique qui a suivi, le portefeuille de SIFEM s'est montré très résilient, mais tout progrès significatif et toute amélioration des évaluations semblent improbables sans retour de la croissance globale et de la stabilité. »



Geoff Burns,
Président du Comité d'audit



6 États financiers audités 2023: IFRS

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil d'Administration de SIFEM AG, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SIFEM AG (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux IFRS Accounting Standards et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et au *Code International d'Éthique des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendance)* de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

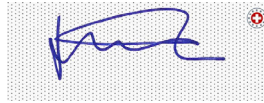
Zurich, le 6 mars 2024

BDO SA



Tobias Schüle

Expert-réviser agréé



ppa. Jelena Miljkovic

Réviseur responsable
Expert-réviser agréé

Annexes:
Comptes annuels

États financiers

en 000 CHF	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	275 056	268 498
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	11 837	5 533
Autres créances et actifs de régularisation	8	4 480	3 515
Total des actifs courants		291 373	277 546
Instruments de capitaux propres	9	297 072	307 236
Instruments de dettes	9	84 638	110 202
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	9 483	18 085
Total des actifs non courants		391 193	435 523
Total de l'actif		682 566	713 069
Passifs			
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	14 372	6 314
Autres dettes et passifs de régularisation		3 071	2 847
Total des capitaux étrangers courants		17 443	9 161
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	8 198	15 578
Total des capitaux étrangers non courants		8 198	15 578
Total des capitaux étrangers		25 641	24 739
Capital-actions		694 444	674 444
Réserve de capital (capital versé supplémentaire)		84 701	84 701
Réserve légale		1 096	1 096
<i>Réserve de conversion</i>	3	-84 583	-20 230
Bénéfice/-perte reporté(e)		-38 733	-51 681
Total des capitaux propres	10	656 925	688 330
Total du passif		682 566	713 069

Compte de profits et pertes

en 000 CHF	Note	2023	2022
Produits d'intérêts	11	22 602	12 457
Produits des gains réalisés sur les placements	19	16 932	10 982
Autres coûts liés aux placements directs		-810	0
Revenus des prestations de conseil		3	13
Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	14	-3 415	-1 017
Gains de change nets sur les liquidités et équivalents de liquidités et les placements directs dans des instruments de dettes	15	354	-1 070
Variation nette de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	16	-10 187	-21 276
Provision pour perte sur les instruments financiers	18	-1 960	-1 427
Revenu/-perte opérationnel net(te) total(e)		23 519	-1 338
Coûts et frais de gestion	12, 20	-8 835	-10 264
Frais d'administration et de garde	13	-442	-421
Charges de personnel		-472	-424
Charges administratives		-440	-497
Charges de publicité		-114	-93
Autres revenus opérationnels		-85	-81
Résultat opérationnel		13 131	-13 118
Produits financiers	17	19	3
Charges financières	17	-2	-1
Bénéfice/-perte total(e) de la période		13 148	-13 116
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte bénéfice et perte :			
<i>Effet de la conversion dans la monnaie de présentation</i>	3	-64 353	9 712
Résultat global total		-51 205	-3 404

Etat des mouvements des capitaux propres

	Capital- actions	Capital versé supplé- mentaire	Réserve légale	Réserve de conversion	Bénéfice/- perte reporté(e)	Total
(en 000 CHF)						
Capitaux propres au 31 décembre 2021	654 444	84 701	1 096	-29 942	-38 365	671 934
Résultat global total de l'exercice						
Bénéfice de l'exercice					-13 116	-13 116
Différences de change résultant de la conversion dans la monnaie de présentation				9 712		9 712
Résultat global total de l'exercice	0	0	0	9 712	-13 116	-3 404
Transactions avec les propriétaires de la société, comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Emission d'actions ordinaires	20 000					20 000
Frais de transaction liés aux transactions avec les propriétaires de la société					-200	-200
Autres apports en capital						
Total transactions avec les propriétaires de la société	20 000	0	0	0	-200	19 800
Capitaux propres au 31 décembre 2022	674 444	84 701	1 096	-20 230	-51 681	688 330
Résultat global total de l'exercice						
Perte de l'exercice					13 148	13 148
Différences de change résultant de la conversion dans la monnaie de présentation				-64 353		-64 353
Résultat global total de l'exercice	0	0	0	-64 353	13 148	-51 205
Transactions avec les propriétaires de la société, comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Emission d'actions ordinaires	20 000					20 000
Frais de transaction liés aux transactions avec les propriétaires de la société					-200	-200
Autres apports en capital						
Total transactions avec les propriétaires de la société	20 000	0	0	0	-200	19 800
Capitaux propres au 31 décembre 2023	694 444	84 701	1 096	-84 583	-38 733	656 925

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice	Note	2023	2022
(en 000 CHF)			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Bénéfice/-perte de l'exercice		13 148	-13 116
Ajustements au titre des:			
Produits d'intérêts	11	-22 602	-12 457
Produits des gains réalisés sur les placements		-16 932	-10 982
Autres coûts liés aux placements directs		810	0
Gains/-pertes de change net(te)s		-372	1 068
produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		351	684
Variations de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes		12 147	22 703
Variation des:			
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		3 064	333
Autres créances et actifs de régularisation		-1 393	1 080
Autres dettes et passifs de régularisation		523	1 562
Acquisition de participations		-70 683	-85 934
Produits de la vente de participations		55 979	44 159
Intérêts reçus		21 899	10 419
Produits des gains réalisés sur les placements reçus		16 896	10 982
Produits de la vente d'instruments financiers dérivés		351	1 354
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		13 186	-28 145
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		0	0
Produits de l'émission de capital-actions		19 800	19 800
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		19 800	19 800
Augmentation / diminution nette des liquidités et équivalents de liquidités		32 986	-8 345
Liquidités et équivalents de liquidités au 1er janvier	6	268 498	272 939
Effet des variations de taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-26 428	3 904
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice	6	275 056	268 498

Notes aux comptes annuels

1 Entité comptable

SIFEM AG – Swiss Investment Fund for Emerging Markets («SIFEM» ou la «société») est une société domiciliée en Suisse. L'adresse de son siège social est c/o Schwarz + Neuenschwander Notariat und Steuerpraxis, Neuengasse 25, 3011 Bern. Les actions de la société sont détenues à 100 % par la Confédération suisse.

SIFEM est l'institution financière de développement (IFD) de la Suisse. Elle accorde des financements à des petites et moyennes entreprises (PME), principalement par l'intermédiaire de fonds de capital risque (private equity) et de fonds mezzanine, mais aussi de placements directs en instruments de dettes dans des intermédiaires financiers et de prêts à des véhicules de placement collectifs. L'objectif étant de générer un impact sur le développement conformément aux principes de bonnes pratiques au niveau environnemental et social ainsi qu'en termes de gouvernance.

Les activités d'investissement de la société sont déléguées à responsAbility Investments AG («responsAbility» ou le «Gestionnaire de portefeuille»), une société spécialisée dans la gestion des investissements dans les marchés émergents immatriculée en Suisse, qui assure tant la gestion de portefeuille. Le 1er mars 2023, la gestion du portefeuille et les tâches associées, précédemment menée par Obviam AG, ont été transférées à responsAbility. La gestion de certaines activités quotidiennes de la société sont déléguées à Tameo Impact Fund Solutions SA («Tameo» ou le «business services manager»), une société immatriculée en Suisse.

2 Base de préparation

Déclaration de conformité

Les présents comptes annuels ont été établis pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS Accounting Standards), en complément des comptes annuels statutaires établis conformément au Code des obligations (CO).

La publication des présents comptes annuels a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 6 mars 2024.

Principe d'évaluation

Les présents comptes annuels ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers (les instruments de capitaux propres et de dettes ainsi que les actifs et passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques), lesquels sont évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF). La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar américain (USD). Toutes les informations financières présentées en francs suisses ont été arrondies au millier le plus proche.

3 Principaux principes comptables

SIFEM a systématiquement appliqué les principes comptables exposés ci-après pour les périodes présentées dans les présents comptes consolidés.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en USD au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis en USD au taux de change en vigueur à cette date.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les différences de changes résultant de la conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes en tant que gain/perte de change net(te), à l'exception de celles qui résultent des instruments financiers à la juste valeur

par le biais du compte de profits et pertes, qui sont comptabilisées en tant qu'élément du gain net résultant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

S'agissant de la conversion dans la monnaie de présentation, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les éléments de capitaux propres autres que le bénéfice ou la perte de la période sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change historique. Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période sous revue. Les différences de change résultant de la conversion des bilans et des comptes de résultat sont débitées ou créditées en tant qu'écart de conversion dans le compte de profits et pertes. Les différences de change résultant de la conversion des liquidités, des équivalents de liquidités et des flux de trésorerie correspondants sont présentées séparément dans le tableau des flux de trésorerie en tant qu'effet de conversion sur les liquidités et équivalents de liquidités.

Les taux de change suivants ont été appliqués:

	2023		2022	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD/CHF	1.188179	1.093806	1.080847	1.039113
USD/EUR	1.104650		1.067250	
USD/ZAR	0.054682		0.058772	
CHF/USD	0.841624	0.914239	0.925200	0.962359

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les dépôts en espèces sans restriction avec une échéance à trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition. Les liquidités et équivalents de liquidités sont exposés à un risque négligeable de variation de la juste valeur et utilisés pour couvrir les engagements de la société à court terme.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques comprennent les contrats de change à terme et sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les éventuels coûts de transaction directement attribuables étant comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant généralement comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

SIFEM utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour couvrir économiquement son exposition aux risques de change résultant de ses activités d'exploitation. SIFEM ne détient ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de négoce.

Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué soit «à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes» («fair value through profit or loss», FVTPL), soit «à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» («fair value through other comprehensive income», FVOCI), soit «au coût amorti».

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL):

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif consiste à détenir des actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels; et
- les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu aux dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement le remboursement du capital et des intérêts (Solely Payment of Principal and Interest (SPPI)).

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)

uniquement s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL):

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est réalisé à la fois par l'obtention de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers; et
- les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu aux dates spécifiées à des flux de trésorerie SPPI.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en instruments de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de négoce, la société peut décider irrévocablement de présenter les variations subséquentes de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (OCI). Cette décision est prise pour chaque placement individuellement. Tous les autres actifs financiers sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL).

Le gestionnaire de portefeuille détermine la classification des actifs financiers au moment de l'acquisition. La comptabilisation à la date de l'opération est appliquée pour les acquisitions et les ventes routinières d'actifs financiers. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. La société et sa filiale remplissent les critères applicables à une entité faisant l'objet d'un investissement conformément à l'IFRS 10 Etats financiers consolidés. Au 1er janvier 2013, la société a donc appliqué l'exception à la consolidation pour les entités faisant l'objet d'un investissement prévu dans l'IFRS 10 modifiée, et continue à évaluer ses placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. Les actifs financiers sont partiellement ou intégralement décomptabilisés si les droits contractuels de SIFEM sur les flux de trésorerie résultant des actifs financiers ont expiré ou s'ils ont été transférés et si SIFEM n'est exposée à aucun risque résultant de ces actifs et n'a droit à aucun revenu résultant de ces derniers.

a) Instruments de dettes

Ce poste comprend les prêts et les notes de débit accordés à des fonds et autres véhicules de placement collectifs ainsi qu'à des banques et autres intermédiaires financiers. Les instruments de dettes sont gérés dans le cadre du modèle d'affaires «détenu en vue de la collecte» et leurs flux de trésorerie contractuels sont SPPI. Par conséquent, les instruments de dettes sont comptabilisés au coût amorti. Pour certains instruments de dettes, l'option de la juste valeur est exercée et ces investissements sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Les provisions nécessaires pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées en tant que telles par le biais du compte de profits et pertes.

b) Instruments de capitaux propres

Ce poste comprend les placements dans des fonds et autres véhicules de placement collectifs ainsi que les placements directs dans des banques et autres intermédiaires financiers afin de financer des PME. Ces placements se rapportent aux risques indirects pour les bénéficiaires finaux liés à ces fonds, véhicules de placement collectifs ou autres instruments financiers structurés et ne sont pas SPPI. Par conséquent, ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

c) Evaluation subséquente – actifs financiers au coût amorti

Le coût amorti d'un actif financier est le montant auquel l'actif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, moins les remboursements du capital, plus ou moins l'amortissement cumulé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif de toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance, ajusté des éventuelles provisions pour pertes de crédit attendues.

d) Évaluation subséquente – actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

Après l'évaluation initiale, tous les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont évalués à la juste valeur. Toute variation de la juste valeur autre que les produits et les charges d'intérêts et de dividendes, est comptabilisée dans le compte de profits et pertes en tant que partie de la variation nette de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

La juste valeur est le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre participants du marché à la date d'évaluation dans le principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel SIFEM a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-performance. La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est le prix de transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue, sauf si la juste valeur de cet instrument est prouvée par comparaison avec d'autres transactions actuelles observables sur le marché concernant le même instrument (c.-à-d. sans modification ni reconditionnement) ou basée sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des inputs observables. Lorsque le prix de transaction constitue la meilleure preuve de la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, l'instrument financier est initialement évalué au prix de transaction et les éventuelles différences entre ce prix et la valeur initialement obtenue à partir d'un modèle d'évaluation sont ensuite comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

Lorsque cela est possible, SIFEM évalue la juste valeur d'un instrument à l'aide de prix cotés sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si la fréquence et le volume des transactions concernant l'actif ou le passif sont suffisants pour fournir des informations sur les prix en continu, sauf en cas des restrictions.

Si le marché pour un instrument financier n'est pas actif, SIFEM détermine la juste valeur à l'aide d'une technique d'évaluation adaptée aux circonstances. Les techniques d'évaluation comprennent la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels il existe des prix observables ainsi que d'autres modèles d'évaluation conformément aux lignes directrices selon l'International Private Equity Valuation (IPEV). La technique d'évaluation choisie exploite au maximum les inputs observables pertinents, se base le moins possible sur les inputs non observables et les estimations spécifiques à SIFEM, incorpore tous les facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la détermination d'un prix, et est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la détermination du prix des instruments financiers. Les inputs sur lesquels se basent les techniques d'évaluation représentent raisonnablement les attentes du marché ainsi que l'évaluation des facteurs de risque/ rendement inhérents à l'instrument financier. Voir également la note 9.

e) Hiérarchie de la juste valeur

SIFEM évalue la juste valeur en utilisant la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous, qui reflète l'importance des inputs utilisés lors de l'évaluation:

- **Niveau 1:** prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- **Niveau 2:** technique d'évaluation basée sur des inputs observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix) soit indirectement (c.-à-d. tirés de prix).
- **Niveau 3:** techniques d'évaluation utilisant des inputs non observables significatifs. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des inputs qui ne sont pas basés sur des données observables et les inputs non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument.

Provisions

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée avec fiabilité, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles du marché concernant la valeur temps de l'argent et le risque spécifique au passif.

Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques

Les produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques concernent les dérivés hors négoce détenus à des fins de gestion des risques. Ils comprennent toutes les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur, les intérêts et les différences de change.

Produits d'intérêts, revenus de dividendes et revenus des gains réalisés sur les placements

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils comprennent les produits d'intérêts provenant des liquidités et équivalents de liquidités ainsi que ceux provenant des titres de créance.

Les revenus des gains réalisés sur les placements sont les revenus cumulés résultant principalement des désinvestissements de fonds à un prix supérieur au prix payé. Les gains réalisés surviennent lorsque les désinvestissements sont décaissés à un niveau qui dépasse leur valeur comptable ou que d'autres gains sont versés par le fonds aux investisseurs.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes à la date à laquelle le droit de recevoir le paiement est établi.

Charges d'honoraires et de commissions

Les charges d'honoraires et de commissions sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Impôt sur le bénéfice

En raison de sa propriété publique et de son mandat de développement, SIFEM est exemptée de l'impôt communal, cantonal et fédéral ordinaire ainsi que de l'impôt sur le capital.

Toutefois, certains revenus de dividendes et produits d'intérêts reçus par SIFEM sont soumis à l'impôt anticipé dans certains pays d'origine. Ces revenus et produits sont comptabilisés nets d'impôts par le biais du compte de profits et pertes.

Normes et interprétations nouvelles et révisées

Les normes et interprétations nouvelles, révisées et modifiées suivantes sont entrées en vigueur pour la première fois, mais n'ont aucun impact, ou aucun impact significatif, sur les comptes annuels de SIFEM.

	Date effective
Normes ou interprétations nouvellement en vigueur	
IFRS 17 Contrats d'assurance y compris les modifications d'IFRS 17	1er janvier 2023
Informations à fournir sur les méthodes comptables (projet de modification d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)	1er janvier 2023
Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)	1er janvier 2023
Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12)	1er janvier 2023
Règles du deuxième pilier du modèle de la réforme fiscale internationale (modifications d'IAS 12)	23 mai 2023*

* Les amendements introduisent un allègement de la comptabilisation de l'impôt différé pour l'impôt complémentaire minimum mondial aux règles du pilier 2, qui s'applique immédiatement, et de nouvelles obligations d'information, qui s'appliquent à partir du 31 décembre 2023. Aucune information n'est requise pour les périodes intermédiaires se terminant le ou avant le 31 décembre 2023.

Normes et interprétations nouvelles et révisées qui n'ont pas été adoptées

Les normes et interprétations nouvelles, révisées et modifiées suivantes ont été publiées jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels 2023, mais elles ne sont pas encore effectives et ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les présents comptes annuels. Les effets attendus présentés sous le tableau constituent uniquement une première évaluation provisoire.

	Effet attendu	Date effective	Application prévue par SIFEM
Normes ou interprétations à venir			
Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)	*	1er janvier 2024	2024
Obligation locative dans une cession-bail (modifications d'IFRS 16)	*	1er janvier 2024	2024
Les passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)	*	1er janvier 2024	2024
Ententes de financement de fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7)	*	1er janvier 2024	2024
IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité	*	1er janvier 2024**	2024
IFRS S2 Informations à fournir sur les changements climatiques	*	1er janvier 2024**	2024
Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21)	*	1er janvier 2025	2025

* Aucun impact ou aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes annuels de SIFEM

** L'application et les dates effectives des normes IFRS de divulgation sur le développement durable sont soumises à la réglementation locale.

4 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des comptes annuels conformément aux IFRS exige de la Direction qu'elle procède à des jugements, estimations et hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants présentés relatifs aux actifs et passifs ainsi qu'aux produits et charges. Les résultats effectifs peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations comptables sont présentées au cours de la période où les estimations sont revues et de toute période future affectée.

Les estimations et hypothèses suivantes faites lors de l'application des principes comptables pourraient donner lieu à un ajustement important dans les comptes annuels:

Détermination des justes valeurs

La détermination de la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de prix de marché observable exige l'utilisation de techniques d'évaluation. S'agissant des instruments financiers qui ne sont pas négociés fréquemment et qui présentent une faible transparence en matière de prix, la juste valeur est moins objective et

exige des degrés de jugement divers en fonction de la liquidité, de la concentration, de l'incertitude liée aux facteurs du marché, des hypothèses en termes de prix et d'autres risques affectant l'instrument en question. Voir également les notes 3(d) et 9.

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel SIFEM opère. Lorsque les indicateurs des environnements économiques principaux sont mixtes, la Direction utilise son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'effet économique des transactions, événements et conditions sous-jacents. La Direction a décidé que la monnaie fonctionnelle de SIFEM est le dollar américain (USD).

Etant donné que les fonds de fonds de private equity actifs au niveau mondial tels que SIFEM ont tendance à être extrêmement diversifiés, ce facteur ne constitue pas un indicateur clair concernant la monnaie fonctionnelle de SIFEM. Toutefois, le dollar américain est la seule monnaie la plus importante qui affecte la détermination du prix des transactions, non seulement pour SIFEM mais aussi pour l'ensemble du secteur du private equity dans les marchés émergents. En outre, SIFEM présente la performance de ses placements auprès de son investisseur en dollars américains uniquement.

5 Gestion des risques

Cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques de SIFEM se base sur un manuel complet de procédures qui décrit la manière dont les activités sont menées et, en particulier, la manière dont les risques opérationnels et de placement sont identifiés, réduits, contrôlés et gérés. Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration, du contrôle et de l'amélioration du cadre complet, alors que le gestionnaire de portefeuille est chargée de sa mise en œuvre continue. Le Conseil d'administration est soutenu par le business services manager dans ses fonctions de contrôle et supervision.

Gestion des risques d'investissement

SIFEM est exposée à divers risques financiers résultant de ses activités d'investissement dans les pays émergents. Sa gestion des risques d'investissement se base sur trois piliers:

- Gestion des risques de portefeuille
- Gestion des risques ESG (environnement, société et gouvernance)
- Gestion des risques de trésorerie

De plus, SIFEM reçoit un soutien en matière de gestion des investissements par des experts financiers.

Le gestionnaire de portefeuille, qui est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la sélection des opportunités d'investissement, ainsi que du suivi des positions d'actifs du portefeuille de SIFEM, suit les procédures prédéfinies pertinentes pour la gestion des risques d'investissement à chaque étape du processus d'investissement. Le cadre utilise également un système interne de notation des risques qui est appliqué au moins une fois par an afin de réévaluer chacun des instruments de placement du portefeuille.

Gestion des risques financiers

SIFEM est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers:

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque opérationnel et
- risque de contrepartie.

a) Risque de crédit

Tous les actifs de SIFEM entraînent le risque de crédit qu'une contrepartie devienne insolvable. Il en résulterait une perte financière pour SIFEM. Ce type de perte provient principalement des titres de créance détenus, des autres créances ainsi que des liquidités et équivalents de liquidités.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation des postes de l'état de la situation financière de SIFEM avec les catégories d'instruments financiers.

(en 000 CHF)	Évalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL)	Évalués facultativement à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL)	Coût amorti	Valeur comptable totale
31 décembre 2023				
Liquidités et équivalents de liquidités			275 056	275 056
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	11 837	9 483		21 320
Autres créances et actifs de régularisation			4 288	4 288
Placements en instruments de dettes				84 638
• Banques et autres intermédiaires financiers		5 830	57 568	
• Fonds et autres véhicules de placement collectifs		8 409	12 831	
Placements en instruments de capitaux propres				297 072
• Banques et autres intermédiaires financiers	12 697			
• Fonds et autres véhicules de placement collectifs	284 375			
Total	308 909	23 722	349 743	682 374
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-22 570			-22 570
Autres dettes et passifs de régularisation			-3 032	-3 032
Total	-22 570	0	-3 032	-25 602

(en 000 CHF)	Evalués obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL)	Evalués facultativement à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL)	Coût amorti	Valeur comptable totale
31 décembre 2022				
Liquidités et équivalents de liquidités			268 498	268 498
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	5 533	18 085		23 618
Autres créances et actifs de régularisation			3 465	3 465
Placements en instruments de dettes				110 202
• Banques et autres intermédiaires financiers		11 495	73 286	
• Fonds et autres véhicules de placement collectifs		11 311	14 110	
Placements en instruments de capitaux propres				307 236
• Banques et autres intermédiaires financiers	12 418			
• Fonds et autres véhicules de placement collectifs	294 818			
Total	312 769	40 891	359 359	713 019
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-21 892			-21 892
Autres dettes et passifs de régularisation			-2 831	-2 831
Total	-21 892	0	-2 831	-24 723

Le tableau ci-dessus comprend uniquement les instruments financiers. Les Autres créances et actifs de régularisation ne comprend pas les créances d'impôts et les charges prépayées KCHF192 (2022: KCHF 50). Les autres dettes et passifs de régularisation ne comprend pas les passifs d'impôts et les avances reçues KCHF 39 (2022: KCHF 16).

Gestion du risque de crédit

L'approche de la gestion du risque de crédit de SIFEM est déterminée par les provisions pour pertes de crédit attendues pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti conformément à la norme IFRS 9. Le gestionnaire de portefeuille surveille en permanence la capacité et la volonté d'un émetteur de remplir de ses

obligations financières dans leur intégralité et dans les délais impartis, en utilisant des méthodes de notation internes prospectives. En cas d'événement majeur, les notations sont ajustées pour refléter le risque inhérent actuel du placement en question. Toute changement significatif au niveau du risque de crédit est communiquée au conseil d'administration. Un rapport annuel sur les risques est remis à l'actionnaire.

Augmentation significative du risque de crédit

Selon le modèle, tous les actifs financiers dans le portefeuille de SIFEM concernés par le nouveau modèle de dépréciation sont classés comme «performants» (étape 1) lors de la comptabilisation initiale. A mesure que les circonstances changent et que le risque augmente, un actif finit par passer de l'étape «performant» (étape 1) à l'étape qui indique un «risque fortement accru depuis la comptabilisation initiale» (étape 2).

L'approche de SIFEM pour définir les limites entre les stades 1 et 2 est basée sur des facteurs qualitatifs et quantitatifs qui sont considérés comme des causes d'une augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis sa comptabilisation initiale. Les aspects qualitatifs, tels qu'évalués par le Comité d'audit, comprennent les connaissances spécifiques fournies par le gestionnaire de portefeuille ou acquises par des parties externes concernant des problématiques internes chez un emprunteur ou l'état d'avancement des plans visant à résoudre ces problématiques (p. ex. connaissances des partenaires de co-investissement de SIFEM ou d'autres sources fiables concernant le caractère significatif et le timing des augmentations de capital programmées, sensibilisation quant aux arrangements du groupe de prêteurs pour éviter les défaillances croisées, ou tout autre facteur étayant l'avis d'un expert concernant le caractère risqué d'un actif financier).

Un actif repasse de l'étape 2 à l'étape 1 si la raison de son passage de l'étape 1 à l'étape 2 cesse de s'appliquer.

Actifs financiers dépréciés («credit-impaired»)

Le seuil à partir duquel un actif financier devient "déprécié" (c.-à-d. qu'il passe de l'étape 2 à l'étape 3) est activé si l'une des causes suivantes d'une augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier est observée:

- i. Retards au niveau du paiement d'intérêts ou du capital de plus de 90 jours
- ii. Violations importantes des clauses de sauvegarde
- iii. Restructuration avec perte significative de la VAN
- iv. Réduction pour perte de valeur du capital ou des intérêts réalisés ou imminents
- v. Faillite déclarée ou imminente de l'emprunteur
- vi. Aspects qualitatifs appréciés par le Comité d'audit tels que des connaissances spécifiques concernant des problématiques internes chez un emprunteur ou l'état d'avancement des plans visant à résoudre ces problématiques.

Si au moins l'un de ces six facteurs est activé, un actif peut être considéré comme défaillant. Dans un tel cas, le Comité d'audit de SIFEM déciderait de déplacer l'actif financier en question vers l'étape 3, sauf s'il existe de bonnes raisons qui justifient le rejet de cette présomption conformément à l'IFRS 9.

Un actif est redéplacé de l'étape 3 à l'étape 2 si aucun des six facteurs définis ci-dessus ne continue d'indiquer une défaillance potentielle.

Evaluation de la perte de crédit attendue («expected credit loss», ECL)

Les inputs clés de l'évaluation de la perte de crédit attendue représentent la structure d'échéance des variables suivantes:

- Probabilité de défaillance («probability of default», PD);
- Perte en cas de défaut («loss given default», LGD);
- Exposition en cas de défaut («exposure at default», EAD).

La perte de crédit attendue pour les risques de l'étape 1 est calculée en multipliant la PD à 12 mois par la LGD et l'EAD. S'agissant des actifs des étapes 2 et 3, SIFEM calcule une perte de crédit attendue sur la durée de vie

(«lifetime expected credit loss»), qui se base sur la PD sur la durée de vie restante de chaque actif financier individuel et qui est ensuite actualisée au taux d'actualisation approprié. Ce taux représente l'intérêt effectif initial de l'actif.

Inputs, hypothèses et techniques d'estimation

Etant donné que les données relatives aux probabilités de défaillance (PD) est difficile à obtenir pour certaines régions où SIFEM est active, les informations sur les inputs concernant les probabilités de défaillance doivent souvent faire l'objet d'estimations.

Pour calculer la probabilité de défaillance (PD), SIFEM a d'abord déterminé son opinion interne sur la qualité de crédit de l'instrument concerné en utilisant la méthode de notation du gestionnaire de portefeuille (élaborée sur la base de la méthode de Moody's et fondée sur les meilleures pratiques). Ensuite, la probabilité de de défaillance a été estimée sur la base du tableau idéalisé des taux de défaut cumulés attendus du gestionnaire de portefeuille. Le tableau idéalisé est basé sur la dernière étude de défaut disponible réalisée par Moody's et publiée dans son étude annuelle de défaut : "Corporate Default and Recover Rates", une étude qui est à la fois accessible et transparente. Le tableau idéalisé a été conçu parce que les données historiques présentent des incohérences et en lissant les données de Moody's sur les défaillances, à l'aide d'une analyse statistique.

S'agissant des actifs financiers de l'étape 1, une probabilité de défaillance à 12 mois est estimée à l'aide du tableau idéalisé. La même procédure s'applique aux actifs financiers de l'étape 2. Toutefois, dans ce cas, la probabilité de défaillance constitue une estimation pour la durée de vie restante de l'actif financier. Enfin, la probabilité de défaillance pour les actifs financiers de l'étape 3 est présumée être de 100 %.

Comme pour la procédure d'estimation des probabilités de défaillance, la perte en cas de défaut (LGD) est dérivée de données historiques, sur la base d'une évaluation de chaque transaction en fonction de certains paramètres définis par l'équipe de gestion des risques du gestionnaire de portefeuille. Dans ce cas, les points de données les plus appropriés tirés des informations disponibles les plus récentes fournies par la Moody's Recovery Database sont utilisés.

L'exposition maximale de SIFEM au risque de crédit à la date de clôture est représentée par les valeurs comptables respectives des actifs financiers concernés et s'élève à KCHF 385 494 au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022: KCHF 405 833).

Réduction pour perte de valeur

Les actifs financiers sont sortis du bilan (en partie ou intégralement) dès lors qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement d'un actif financier dans son intégralité ou en partie. Ceci est généralement le cas lorsque SIFEM décide que l'emprunteur ne possède pas les actifs ou les sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants sortis du bilan. Cette évaluation est effectuée au niveau de l'actif individuel.

Les actifs financiers qui sont sortis du bilan pourraient encore faire l'objet de mesures d'exécution afin de se conformer aux procédures de SIFEM relatives au recouvrement des montants dus.

Analyse de la qualité du crédit

i. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités détenues auprès du Credit Suisse et de la Banque nationale suisse ont des notations S&P (à long terme) de A et AAA, respectivement, et sont donc considérées comme des actifs de l'étape 1 sans ECL significative.

ii. Instruments de dettes – Provision pour perte

	2023				
(en 000 CHF)	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	2022 Total
Solde au 1er janvier	83 798	0	3 598	87 396	81 419
Transfert vers l'étape 1	0	0	0	0	0
Transfert vers l'étape 2	-5 342	5 342	0	0	0
Transfert vers l'étape 3	0	0	0	0	0
Réévaluation nette de la provision pour perte	36	-1 354	-642	-1 960	-1 372
Nouveaux actifs financiers acquis	7 478	8 416	0	15 894	28 681
Actifs financiers décomptabilisés	-20 016	-1 803	-661	-22 480	-21 765
Réductions pour perte de valeur	0	0	-712	-712	0
Effets des variations des taux de change	-7 573	108	-274	-7 739	433
Solde au 31 décembre	58 381	10 709	1 309	70 399	87 396

iii. Autres créances – provision pour perte

Les Autres créances sont considérées comme étant des actifs de l'étape 1 sans ECL significative.

iv. Changements significatifs dans les valeurs comptables brutes

Le tableau suivant fournit une explication quant à la manière dont les changements significatifs au niveau de la valeur comptable brute des instruments financiers au cours de la période ont entraîné des changements au niveau de la provision pour perte.

	2023 Augmentation / (diminution) de l'impact				
(en 000 CHF)	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	2022 Total
Liquidités et équivalents de liquidités				0	0
Instruments de dettes	-12 538	6 613	-661	-6 586	6 916
Autres créances				0	0
Augmentation /-diminution provision pour perte	-457	82	-1 492	-1 867	809

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les informations présentées dans les tableaux ci-dessous comprennent les actifs et passifs financiers qui sont soumis à un accord-cadre de compensation exécutoire ou à un accord similaire couvrant des instruments financiers similaires, qu'ils soient compensés ou non dans l'état de la situation financière.

SIFEM a accordé une garantie sous la forme de liquidités pour les transactions sur dérivés.

Les tableaux ci-dessous présentent une réconciliation des actifs et passifs financiers soumis aux accords de compensation, accords-cadres de compensation exécutoire et accords similaires:

i. Actifs financiers

				Montants correspondants pas compensés dans l'état de la situation financière		
(en 000 CHF)	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés compensés dans l'état de la situation financière	Montants nets des actifs financiers présentés dans l'état de la situation financière	Instrument(s) financier(s) (y c. garantie non monétaire)	Garantie mise en gage utilisée à des fins de compensation	Montant net
31 décembre 2023						
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	11 837	0	11 837	11 837	4 216	4 216
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (non-courant)	9 483	0	9 483	9 483	-766	-766
Total	21 320	0	21 320	21 320	3 450	3 450
31 décembre 2022						
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	5 533	0	5 533	5 533	4 635	4 635
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (non-courant)	18 085	0	18 085	18 085	-1 813	-1 813
Total	23 618	0	23 618	23 618	2 822	2 822

ii. Passifs financiers

	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés compensés dans l'état de la situation financière	Montants nets des passifs financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants correspondants pas compensés dans l'état de la situation financière		
				Instrument(s) financier(s) (y c. garantie non monétaire)	Garantie mise en gage utilisée à des fins de compensation	Montant net
(en 000 CHF)						
31 décembre 2023						
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	-14 372	0	-14 372	-11 837	0	-2 535
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (non-courant)	-8 198	0	-8 198	-9 483	0	1 285
Total	-22 570	0	-22 570	-21 320	0	-1 250
31 décembre 2022						
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	-6 314	0	-6 314	-5 533	0	-781
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (non-courant)	-15 578	0	-15 578	-18 085	0	2 507
Total	-21 892	0	-21 892	-23 618	0	1 726

Concentration du risque de crédit

Le gestionnaire de portefeuille examine la concentration du crédit concernant les instruments de dettes détenus sur la base des allocations géographiques et en fonction de la contrepartie. Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit dans ce portefeuille pour un émetteur ou un groupe d'émetteurs individuel.

(en 000 CHF)	Instruments de dettes	
	2023	2022
Valeur comptable		
Concentration par secteur		
Banques et autres intermédiaires financiers	63 398	84 782
Fonds mezzanine	2 857	3 144
Fonds de dette	18 383	22 276
Total	84 638	110 202
Concentration par emplacement		
Amérique latine	18 753	19 527
Asie	29 812	49 532
Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) / Communauté des États indépendants (CEI)	21 529	20 675
Afrique	1 148	3 674
Mondial / supranational	13 396	16 794
Total	84 638	110 202

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que SIFEM ne respectera pas ses obligations financières. Les facteurs les plus importants pour déterminer la liquidité nécessaire sont les dates de règlement attendues pour les engagements d'investissement de SIFEM ainsi que les dates d'échéance des prêts en conformité avec les conditions de prêt et les dates d'échéance attendues pour les autres obligations contractuelles.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité de SIFEM est géré sur une base trimestrielle par le service financier du gestionnaire de portefeuille et la banque dépositaire conformément aux politiques et procédures applicables. Une politique détaillée en matière de gestion de la liquidité fait partie du manuel de procédure du gestionnaire de portefeuille.

Les fonds dans lesquels SIFEM investit n'appellent généralement pas le montant total du capital engagé en une seule fois et, en particulier, tous les fonds ne sont pas susceptibles d'appeler le montant maximum du capital engagé au même moment. Le business plan pour les nouveaux investissements se base sur les apports en capital prévus et sur la disponibilité des réserves existantes ainsi que sur les remboursements des investissements arrivés à échéance. La volatilité et l'imprévisibilité relativement élevée des remboursements des investissements historiques exigent d'ajuster fréquemment le business plan pour les nouveaux investissements. Conserver un montant suffisant de capital non engagé provenant des liquidités et équivalents de liquidités, afin de réaliser les objectifs du business plan, constitue un aspect clé de la politique de gestion des liquidités.

La politique d'investissement de SIFEM autorise les surengagements moyennant l'approbation formelle du Conseil d'administration uniquement. Le Conseil d'administration a approuvé un taux de surengagement

représentant jusqu'à 6 % des engagements actifs totaux. Au 31 décembre 2023, SIFEM présentait un taux de surengagement de -4.00 % (31 décembre 2022: -5.24 %).

Le résultat de la gestion des liquidités est examiné par le Comité d'audit de SIFEM sur une base régulière.

Analyse des échéances des passifs financiers

(en 000 CHF)	Valeur comptable	Entrée/	Jusqu'à 1un	1 à 5 ans	Plus tard
31 décembre 2023					
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	22 570	-22 570	18 116	4 454	0
Autres dettes et passifs de régularisation	3 032	-3 032	3 032	0	0
Total	25 602	-25 602	21 148	4 454	0
31 décembre 2022					
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	21 892	-21 892	6 314	15 578	0
Autres dettes et passifs de régularisation	2 831	-2 831	2 831	0	0
Total	24 723	-24 723	9 145	15 578	0

Ce tableau présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de SIFEM sur la base de leur échéance contractuelle la plus proche. Le montant brut comprend les intérêts à payer le cas échéant.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements au niveau des prix du marché, comme les taux d'intérêt, les cours des actions, les taux de change et les spreads de crédit (sans relation avec les changements au niveau de la solvabilité du débiteur) affecteront le revenu de SIFEM ou la juste valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché dans le cadre de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

Gestion du risque de marché

La stratégie de SIFEM en matière de gestion du risque de marché dépend des objectifs de placement, qui consistent dans la promotion d'une croissance durable dans le secteur privé des pays en développement et émergents.

Afin de gérer le risque de marché, le gestionnaire de portefeuille surveille constamment les marchés financiers au niveau mondial et dans les marchés-cibles pertinents, bien que ses investissements soient privés et plutôt illiquides, et vérifie si les mouvements actuels sur les marchés financiers influenceraient le risque lié aux investissements sous-jacents, déplaçant ainsi le risque global du portefeuille.

Toutes les positions de placement sont suivies par le gestionnaire de portefeuille sur une base trimestrielle en fonction du reporting financier fourni par les investissements sous-jacents. Dans le cadre de l'approche retenue en

matière de gestion du risque de marché, une évaluation annuelle des risques est effectuée à

l'aide du système de notation du risque. En cas d'événement majeur, la notation du risque est ajustée afin de refléter le risque inhérent actuel du placement en question.

Un rapport de performance est adressé chaque trimestre au Conseil d'administration et un rapport de risque annuel est remis aux actionnaires.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des changements au niveau des taux d'intérêt du marché.

A la date du bilan le profil de SIFEM en matière de taux d'intérêt se présentait comme suit (instruments financiers portant intérêt):

(en 000 CHF)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Instruments de dettes	58 776	56 863
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	2 405	5 287
Instruments à taux fixe (actifs)	61 181	62 150
Liquidités et équivalents de liquidités	275 056	268 498
Instruments de dettes	25 862	53 339
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	6 621	12 398
Instruments à taux variable (actifs)	307 539	334 235
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-8 198	-15 578
Instruments à taux fixe (passifs)	-8 198	-15 578

Une variation de 100 points de base au niveau des taux d'intérêt à la date de reporting augmenterait (diminuerait) le bénéfice ou la perte de KCHF 3 075 (31 décembre 2022: KCHF 3 342). Cette analyse considère uniquement les instruments à taux variable et suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, restent constantes.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements au niveau des taux de change.

SIFEM investit dans des instruments financiers et conclut des transactions qui sont libellées dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle, principalement l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le rand sud-africain (ZAR). Par conséquent, SIFEM est exposée au risque que le taux de change de sa monnaie fonctionnelle par rapport à d'autres monnaies étrangères change d'une manière qui a un effet négatif sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de cette portion des actifs ou passifs financiers de SIFEM libellés en monnaies autres que le dollar américain (USD).

La position en devises et les risques de change de SIFEM sont surveillés sur une base trimestrielle par le service financier du gestionnaire de portefeuille et le Conseil d'administration de SIFEM. A la date de reporting, la valeur comptable des actifs et passifs financiers nets de SIFEM dans des monnaies étrangères individuelles exprimés en CHF se présentait comme suit:

(en 000 CHF)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
EUR	8 205	5 079
CHF	-2 323	-166
Exposition nette totale	5 882	4 913

L'analyse de sensibilité suivante montre l'impact sur le compte de résultat si les taux de change CHF/USD ou EUR/USD varient de 5 % par rapport au taux de change actuel au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes:

(en 000 CHF)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impact du résultat sur les postes du bilan		
EUR (sensibilité aux changements USD)	+/- 410	+/- 254
CHF (sensibilité aux changements USD)	+/- 116	+/- 8

Un renforcement du dollar américain (USD) par rapport aux monnaies ci-dessus aurait abouti à un effet équivalent aux montants ci-dessus, mais dans la direction opposée.

En outre, le portefeuille est soumis au risque d'effets de change résultant des monnaies locales des marchés sur lesquels les bénéficiaires directs ou indirects des investissements de SIFEM sont opérationnellement actifs. Toutefois, contrairement aux opérations libellées dans les devises mentionnées ci-dessus, ces effets de change se manifestent dans le prix de marché des actifs sous-jacents.

Autre risque de prix de marché

A la date de reporting, la valeur comptable des instruments de capitaux propres de SIFEM en CHF se présentait comme suit:

(en 000 CHF)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	12 697	12 418
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres placements collectifs	284 375	294 818
Exposition totale en instruments de capitaux propres	297 072	307 236

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur de l'instrument financier fluctue en raison de changements au niveau des prix de marché (autres que ceux qui résultent du risque de taux d'intérêt et du risque de change), qu'ils soient dus à des facteurs spécifiques à un placement individuel, à son émetteur ou à des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Le risque de prix est géré par le gestionnaire de portefeuille via la diversification du portefeuille compte tenu de la géographie, du type d'instruments de placement, de la monnaie, etc.

d) Risque opérationnel

SIFEM assume les risques opérationnels qui sont inhérents au type d'opérations dans lesquelles elle est impliquée. Une revue systématique des risques opérationnels et des mesures de réduction de ces risques est présentée dans le manuel de procédure. Cette revue identifie le type de risques auxquels SIFEM est exposée et les mesures à prendre pour les réduire et les gérer. Parmi les risques les plus pertinents figurent le risque de portefeuille global dû aux

risques élevés inhérents des placements en capitaux propres dans les marchés émergents et les marchés frontières, les risques ESG (environnement, société et gouvernance) ainsi que les risques de réputation correspondants, qui sont généralement élevés sur ces marchés.

e) Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie à une transaction ou un contrat financier de la Société ne soit pas en mesure ou ne veuille pas remplir ses obligations contractuelles. En particulier, SIFEM est exposée au risque de contrepartie dans les investissements, les opérations de crédit et les contrats d'instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques.

6 Liquidités et équivalents de liquidités

(en 000 CHF)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avoirs en banque	275 056	268 498
Total des liquidités et équivalents de liquidités	275 056	268 498

Les liquidités et équivalents de liquidités sont libellés en CHF (0.2 %), en USD (97.3 %) et en EUR (2.5 %) au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : CHF (0.9 %), en USD (99.0 %) et en EUR (0.1 %)). Des avoirs en banque d'un montant de KCHF 247 164 (31 décembre 2022 : KCHF 228 445) sont placés auprès de la Banque nationale suisse.

Etant donné la nature du modèle d'affaires de SIFEM, le solde de trésorerie disponible est réservé pour couvrir les engagements inutilisés.

7 Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques

(en 000 CHF)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Opérations de change	11 837	-14 372	5 533	-6 314
Swaps sur devises et de taux d'intérêt	9 026	-8 198	17 685	-15 578
Garantie DDC	457	0	400	0
Total des instruments financiers dérivés	21 320	-22 570	23 618	-21 892

SIFEM utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change sur les flux de trésorerie futurs en monnaie étrangère. De plus, dans le cadre de la coopération entre SIFEM et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), représenté par la Direction du développement et de la coopération (DDC), un accord-cadre est en place depuis août 2021, selon lequel SIFEM est garanti contre le risque de défaillance des investissements réalisés par SIFEM, sur accord conjoint avec la DDC, jusqu'à un taux de couverture défini. Cette garantie couvre la première perte.

8 Autres créances et actifs de régularisation

Au 31 décembre 2023, les Autres créances et actifs de régularisation comprennent principalement les garanties (KCHF 3 450) et les intérêts courus à recevoir (KCHF 838). Au 31 décembre 2022, les Autres créances et actifs de régularisation comprennent principalement les garanties (KCHF 2 822) et les intérêts courus à recevoir (KCHF 644).

9 Placements financiers

(en 000 CHF)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Instrument de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	12 697	12 418
Instrument de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	284 375	294 818
Placements en instruments de capitaux propres	297 072	307 236
Instrument de dettes envers des banques et autres intermédiaires financiers	63 398	84 781
Instrument de dettes envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	21 240	25 421
Placements en instruments de dettes	84 638	110 202
Total des placements financiers	381 710	417 438

Valorisation des instruments financiers

La politique comptable de SIFEM concernant l'évaluation à la juste valeur est présentée dans les principes comptables (note 3).

SIFEM évalue la juste valeur à l'aide d'une hiérarchie de la juste valeur comme décrit dans la note 3(d).

SIFEM possède un cadre de contrôle établi en ce qui concerne l'évaluation des justes valeurs. Ce cadre se base sur l'analyse critique (par les représentants de SIFEM auprès des comités consultatifs ou organes de gouvernance similaires des véhicules de placement dans le portefeuille) de la détermination de la juste valeur, de la vérification des inputs concernant les prix observables et la performance des évaluations des modèles, un processus de revue et d'approbation pour les nouveaux modèles et les changements apportés à ces modèles, le calibrage et le contrôle a posteriori des modèles par rapport aux transactions observables sur le marché, l'analyse et l'examen des variations importantes au niveau des évaluations, la revue des inputs non observables et des ajustements des évaluations ainsi que du reporting sur les questions d'évaluation significatives au Conseil d'administration.

Rapport de gestion SIFEM 2023

Le tableau ci-dessous classe les instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de la période de reporting par niveau de la hiérarchie de la juste valeur:

(en 000 CHF)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2023				
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	0	21 320	0	21 320
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	0	-22 570	0	-22 570
Instruments de dettes envers des banques et autres intermédiaires financiers	0	5 830	0	5 830
Instruments de dettes envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	0	8 409	0	8 409
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	0	0	12 697	12 697
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	0	0	284 375	284 375
Total	0	12 989	297 072	310 061
31 décembre 2022				
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	0	23 618	0	23 618
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	0	-21 892	0	-21 892
Instruments de dettes envers des banques et autres intermédiaires financiers	0	11 495	0	11 495
Instruments de dettes envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	0	11 311	0	11 311
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	0	0	12 418	12 418
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	0	0	294 818	294 818
Total	0	24 532	307 236	331 768

Les tableaux suivants présente une réconciliation entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture pour les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, qui s'applique uniquement aux placements en instruments de capitaux propres :

(en 000 CHF)	Placements en instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	Placements en instruments de capitaux propres envers des fonds	Total
Solde au 1er janvier 2023	12 418	294 818	307 236
Total des gains/pertes comptabilisés dans le compte de profits et pertes	1 004	-10 254	-9 250
Acquisitions	566	48 542	49 108
Cessions	-89	-22 914	-23 003
Différences de change	-1 202	-25 817	-27 019
Solde au 31 décembre 2023	12 697	284 375	297 072
Total des gains ou des pertes pour la période inclus dans le compte de profits et pertes en relation avec les actifs et les passifs détenus à la fin de la période de reporting	1 004	-10 254	-9 250
Solde au 1er janvier 2022	8 169	281 261	289 430
Total des gains/pertes comptabilisés dans le compte de profits et pertes	-236	-15 550	-15 786
Acquisitions	4 386	41 609	45 995
Cessions	-27	-16 839	-16 866
Différences de change	126	4 337	4 463
Solde au 31 décembre 2022	12 418	294 818	307 236
Total des gains ou des pertes pour la période inclus dans le compte de profits et pertes en relation avec les actifs et les passifs détenus à la fin de la période de reporting	-236	-15 550	-15 786

Bien que SIFEM considère que ses estimations des justes valeurs soient appropriées, l'utilisation de différentes méthodologies ou hypothèses aurait pu aboutir à des évaluations différentes de la juste valeur. L'on se référera à la note 5

Technique d'évaluation utilisée pour les justes valeurs des niveaux 2 et 3 pour placements en instruments de capitaux propres

Le gestionnaire de portefeuille réalise un processus détaillé de revues multiples avant que la valeur d'un fonds soit acceptée par le Conseil d'administration.

Tous les placements détenus par les fonds sous-jacents de SIFEM présentent leur juste valeur à l'aide d'orientations conformes aux lignes directrices IPEV, qui fournissent aux gestionnaires des fonds sous-jacents un cadre leur permettant d'exercer leur jugement lors de la sélection et de l'application de la méthode d'évaluation appropriée pour chaque placement. Ce cadre couvre les évaluations relatives aux:

- i. Placements en instruments de capitaux propres cotés: s'agissant des placements activement cotés en bourse, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur à la date de reporting de ces placements aisément et régulièrement disponible auprès d'une bourse, d'un négociant, d'un courtier, d'un secteur d'activité, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme réglementaire. Des décotes peuvent être appliquées en cas de restrictions exécutoires attribuables au titre qui impacteraient le prix qu'un intervenant du marché paierait au moment de l'évaluation.
- ii. Placements en instruments de capitaux propres non cotés: s'agissant des placements non cotés en bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de la plus appropriée des méthodes suivantes ou d'une combinaison de ces dernières: (a) prix des placements récents, (b) multiplicateur de gains, (c) actifs nets, et (d) flux de trésorerie actualisés.

L'évaluation d'un fonds est généralement basée sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire (VNI) disponible communiquée par le gestionnaire de fonds correspondant, à condition que la VNI ait été déterminée en utilisant les principes relatifs à la juste valeur conformément à l'IFRS 13. Le comité consultatif du fonds, qui se compose de représentants des investisseurs, dont le gestionnaire de portefeuille agissant comme conseillers en placement de SIFEM, examine et approuve la VNI fournie par le gestionnaire de fonds.

Les évaluations sont intégrées dans les comptes des fonds et présentées aux réviseurs du fonds pour examen, une fois qu'elles ont été approuvées par le comité consultatif.

En règle générale, la VNI communiquée à SIFEM est ajustée via des appels et des distributions de capital intervenant entre la date de la dernière VNI du fonds et la date de reporting. De plus, les évaluations des participations sous-jacentes cotées qui sont évaluées au prix du marché («mark-to-market») par le gestionnaire de fonds sont ajustées afin de refléter le cours actuel de l'action sur leur bourse principale à la date de reporting. D'autres raisons pourraient aussi aboutir à ajuster la VNI d'un fonds (caractéristiques spéciales d'un accord de placement, événements subséquents, évolution des conditions économiques ou du marché, VNI pas déterminée conformément à l'IFRS 13, etc.).

En outre, SIFEM a mis en place diverses procédures de contrôle afin de s'assurer que la VNI des placements des fonds sous-jacents soit calculée conformément à l'IFRS 13 (due diligence approfondie et procédures de contrôle continu, contrôles a posteriori, réserves dans le rapport du réviseur du fonds, etc.).

Avant qu'une évaluation soit intégrée dans les comptes de SIFEM, le CFO du gestionnaire de portefeuille examine et approuve la VNI ajustée du fonds. Les évaluations sont ensuite soumises au Comité d'audit de SIFEM, composé de professionnels expérimentés dans les placements, qui les examinent et interrogent le gestionnaire de portefeuille à leur sujet. Cela comprend un examen du matériel et de la méthode d'évaluation ainsi que des discussions avec le gestionnaire de portefeuille, si nécessaire. Sur la base de cet examen, la VNI ajustée peut être révisée si nécessaire. Une fois approuvées par le Comité d'audit, les évaluations sont présentées au Conseil d'administration de SIFEM pour confirmation finale et intégrées dans les comptes de SIFEM.

Analyse de sensibilité des justes valeurs de niveau 3

SIFEM applique une méthode qui utilise la VNI comme input principal (méthode de l'actif net ajusté). Ainsi, le principal «input non observable» serait la VNI elle-même. Aucun changement raisonnablement possible au niveau des inputs utilisés pour déterminer la juste valeur n'entraînerait un changement significatif de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3.

10 Capitaux propres

Capital-actions

Le 31 décembre 2023, le nombre d'actions en circulation s'élevait à 69 444 401 d'actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune (31 décembre 2022: 67 444 401 d'actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune). Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, SIFEM ne détenait pas d'actions propres. Toutes les actions émises par la société ont été entièrement libérées.

Au cours de l'année 2023, SIFEM a de nouveau reçu des apports en capital de la part de son actionnaire, comme cela a été fréquemment le cas au cours des derniers exercices. En 2022, le capital social a été augmenté de KCHF 20 000, portant le capital social total à KCHF 674 444. En 2023, le capital social a été augmenté de KCHF 20 000, portant le capital social total à KCHF 694 444.

Dividendes

Selon ses statuts, SIFEM n'est pas autorisée à distribuer des dividendes.

Réserve légale

La réserve légale concerne principalement les apports de capital résultant de l'octroi et du prolongement de prêts d'actionnaire ne portant pas d'intérêt ainsi que de la vente du portefeuille de placements de l'actionnaire à la société en dessous de la juste valeur.

Bénéfices reportés

Une taxe d'émission de 1 % d'un montant de CHF 200 000 (2022: CHF 200 000) en relation avec l'augmentation du capital-actions a été déduite des bénéfices reportés en tant que frais de transaction conformément à l'IAS 32.39.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend toutes les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels de la société de sa monnaie fonctionnelle (USD) dans la monnaie de présentation (CHF).

11 Produits d'intérêts

(en 000 CHF)	2023	2022
Produits d'intérêts des liquidités et équivalents de liquidités	13 071	4 000
Produits d'intérêts des placements	9 531	8 457
Total des produits d'intérêts	22 602	12 457

Au 31 décembre 2023, un montant de KCHF 838 (2022: KCHF 644) n'a pas encore été reçu sous forme de trésorerie et est compris dans les Autres créances et actifs de régularisation. Les montants présentés ont été calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

12 Coûts et frais de gestion

Coûts totaux de gestion contiennent:

- i. Coûts de gestion des placements des frais au titre de la gestion de portefeuille, les bonus courus et la TVA sur ces frais,
- ii. Coûts de gestion des activités quotidiennes et les frais de représentation au titre de la gestion opérationnelle et la TVA sur ces frais.

13 Frais d'administration et de dépôt

Les frais d'administration et de dépôt comprennent principalement des charges payées à la banque dépositaire pour les services d'administration et de dépôt. Les frais d'administration pour l'exercice 2023 s'élèvent à KCHF 255 (2022: KCHF 240) et les frais de dépôt pour l'exercice 2023 s'élèvent à KCHF 187 (2022: KCHF 181).

14 Produits / (charges) net(te)s des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques

(en 000 CHF)	2023	2022
Net produits d'intérêts des instruments financiers dérivés	-703	-2 038
Gain réalisé à partir des instruments financiers dérivés	802	1 897
Perte réalisée à partir des instruments financiers dérivés	-450	-543
Augmentation / Diminution de la juste valeur des instruments financiers dérivés	-3 064	-333
Produits nets des instruments financiers dérivés	-3 415	-1 017

15 Gains / (pertes) de change net(te)s

(en 000 CHF)	2023	2022
Gain / (perte) de change net(te) des liquidités et équivalents de liquidités	-14	-246
Gain / (perte) de change net(te) des instruments de dettes	368	-824
Total des gains / (pertes) de change net(te)s	354	-1 070

16 Variation nette de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

(en 000 CHF)	2023	2022
Augmentation de la juste valeur des instruments de capitaux propres	11 240	2 431
Augmentation de la juste valeur des instruments de dettes	279	2 190
Diminution de la juste valeur des instruments de capitaux propres	-20 490	-18 851
Diminution de la juste valeur des instruments de dettes	-1 216	-7 046
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	-10 187	-21 276

17 Produits financiers / Charges financières

(en 000 CHF)	2023	2022
Gain de change	19	3
Produits financiers	19	3
Perte de change	-2	-1
Charges financières	-2	-1

Les gains et pertes de change en 2023 et 2022 proviennent des différences de change dues à l'application du taux de change à la date du bilan.

18 Provision pour perte sur les instruments financiers

La provision pour perte sur les instruments financiers mesure l'effet net sur le résultat annuel résultant de la constitution de provisions sur les instruments de dettes et de la libération de ces provisions. En 2023, la provision a augmenté de 1 960 KCHF et en 2022, il y avait une augmentation de 1 427 KCHF.

19 Produits des gains réalisés sur les placements

(en 000 CHF)	2023	2022
Produits des gains réalisés des instruments de capitaux propres	16 593	10 795
Produits des gains réalisés des instruments de dettes	339	187
Total des produits des gains réalisés sur les placements	16 932	10 982

20 Transactions avec des parties liées

Actionnaire

SIFEM est détenue à 100 % par la Confédération suisse. Celle-ci comprend différents départements et organes administratifs de la Confédération suisse, les organismes gouvernementaux et d'autres entreprises contrôlées par la Confédération suisse.

SIFEM détient un compte de dépôt auprès de la Banque nationale suisse (cf. note 6). Le taux d'intérêt est conforme au marché.

Rapport de gestion SIFEM 2023

Dans le cadre de la coopération entre SIFEM et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), représenté par la Direction du développement et de la coopération (DDC), un accord-cadre est en place depuis août 2021, selon lequel SIFEM est garanti contre le risque de défaillance des investissements réalisés par SIFEM (cf. note 7).

Toutes les autres transactions avec le gouvernement, les organismes gouvernementaux et les entreprises contrôlées par la Confédération suisse sont réalisées sur la base de relations normales avec les clients et les fournisseurs et selon les conditions applicables à des tierces parties non liées, en particulier le paiement d'intérêts sur le compte de dépôt que SIFEM détient auprès de l'Administration fédérale des finances à la Banque nationale suisse.

Gestionnaire de portefeuille et business services manager

Suite à un appel d'offres public, SIFEM a désigné responsAbility comme gestionnaire de portefeuille dans le contrat de gestion de portefeuille à compter du 1er mars 2023. responsAbility est rémunéré sur la base d'une commission à taux fixe sur les engagements souscrits pour les services qu'il fournit. responsAbility a remplacé Obviam en tant que gestionnaire de portefeuille, qui agissait au titre d'un contrat de gestion intérimaire (pour la période comprise entre le 1er septembre 2022 et le 28 février 2023). La rémunération d'Obviam pour les services fournis au titre du contrat de gestion intérimaire était basée sur une redevance mensuelle fixe.

SIFEM a nommé Tameo comme business services manager à partir du 1er septembre 2022. Tameo est rémunéré pour les coûts réels encourus, dans le cadre d'un budget qui est approuvé annuellement à l'avance par le Conseil d'administration.

Les coûts et frais de gestion du portefeuille pour l'exercice 2023 s'élevaient à KCHF 8 835 (2022: KCHF 10 264).

Les charges administratives totales (frais de gestion du portefeuille, frais de gestion des services opérationnels, frais d'administration et de dépôt, charges de personnel, charges administratives et charges de publicité) pour 2023 s'élèvent à 1.22 % (2022: 1.38 %) des engagements actifs totaux de SIFEM au 31 décembre. Le seuil pour les charges administratives totales fixé par le Conseil fédéral correspond à 1.5 % des engagements actifs totaux de SIFEM.

Rémunération des principaux membres du management

Le président du Conseil d'administration a reçu une rémunération totale de CHF 80 000 en 2023 (2022: CHF 54 000). Celle-ci comprend une rémunération de base de CHF 56 000 (2022: 30 000) pour son rôle de président du Conseil d'administration et CHF 24 000 (2022: 24 000) pour son rôle de président de la Commission de placement.

Le vice-président et les membres du Conseil d'administration ont reçu une rémunération de base de CHF 22 100 (2022: CHF 22 100). Les membres de la Commission de placement ont reçu une rémunération supplémentaire de CHF 20 400 (2022: CHF 20 400) et les membres du Comité d'audit ont reçu une rémunération supplémentaire de CHF 13 600 (2022: CHF 13 600) et les membres du Comité performance et impact ont reçu une rémunération supplémentaire de CHF 17 000 (2022: n/a).

21 Engagements en capital

Au 31 décembre 2023, la société présentait des engagements en capital avec des instruments de dettes et de capitaux propres qui n'avaient pas encore été appelés par les gestionnaires de fonds correspondants pour un montant de KCHF 247 886 (31 décembre 2022: KCHF 224 105).

22 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2023 et les 6 mars 2024 qui nécessiterait un ajustement des montants comptabilisés dans les présents comptes annuels.

6 États financiers audités 2023: Code des obligations suisse

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de SIFEM AG, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SIFEM AG (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative au report à compte nouveau de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

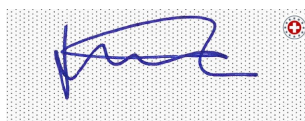
Zurich, le 6 mars 2024

BDO SA



Tobias Schüle

Expert-réviser agréé



ppa. Jelena Miljkovic

Réviser responsable
Expert-réviser agréé

Annexes:
Comptes annuels

Bilan au 31 décembre

en CHF	Annexe	2023		2022	
Actif					
Actifs circulants					
Liquidités	1	275 056 199	45.5	268 498 332	42.4
Autres créances à court terme	2	3 596 201	0.6	2 846 265	0.4
Actifs de régularisation	3	883 791	0.1	668 439	0.1
Total actifs circulants		279 536 191	46.2	272 013 036	42.9
Actifs immobilisés					
Immobilisations financières	4	324 808 485	53.7	359 203 019	56.6
Participations	5	756 164	0.1	3 151 461	0.5
Total actifs immobilisés		325 564 649	53.8	362 354 480	57.1
Total actif		605 100 840	100.0	634 367 516	100.0
Passif					
Capitaux étrangers à court terme					
Autres dettes à court terme	6	2 777 546	0.5	820 630	0.1
Passifs de régularisation	7	2 773 102	0.4	1 555 929	0.2
Total capitaux étrangers à court terme		5 550 648	0.9	2 376 559	0.3
Capitaux étrangers à long terme					
Provisions	8	775 463	0.1	2 262 271	0.4
Total capitaux étrangers à long terme		775 463	0.1	2 262 271	0.4
Total capitaux étrangers		6 326 111	1.0	4 638 830	0.7
Capitaux propres					
Capital-actions	9	694 444 010	114.8	674 444 010	106.3
Réserve légale générale issues du bénéfice		1 096 430	0.2	1 096 430	0.2
Réserves facultatives issues du bénéfice					
- Resultat reporté		-45 811 754	-7.6	-40 065 953	-6.3
Bénéfice/Perte de l'exercice		-50 953 957	-8.4	-5 745 801	-0.9
Total capitaux propres		598 774 729	99.0	629 728 686	99.3
Total passif		605 100 840	100.0	634 367 516	100.0

Compte de résultat

en CHF	Annexe	2023	2022
Produits nets des prestations de services	10	3 292	12 528
Charges pour prestations de tiers		-8 835 487	-10 264 373
Charges de personnel	11	-471 699	-424 158
Autres charges d'exploitation	12	-834 232	-855 071
Résultat avant intérêts et impôts		-10 138 126	-11 531 074
Résultat financier général	13	12 623 801	3 325 720
Résultat financier des immobilisations financières et participations	14	7 106 038	-4 160 016
Résultat financier des instruments financiers dérivés	15	-1 906 623	-2 266 948
Résultat avant conversion de monnaies et impôts		7 685 090	-14 632 318
Résultat de la conversion de la monnaie fonctionnelle (USD) dans la monnaie de présentation		-58 639 047	8 886 517
Bénéfice/Perte de l'exercice		-50 953 957	-5 745 801

Annexe des comptes annuels

Base de préparation

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (32 du Code des obligations). Les principaux principes comptables appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il faut tenir compte du fait que la société saisit la possibilité prévue par la loi de constituer et de dissoudre des réserves latentes.

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

1 - Liquidités	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs en banque	275 056 199	268 498 332
Total	275 056 199	268 498 332

2 - Autres créances à court terme	31.12.2023	31.12.2022
Créances résultant d'opérations de placement	-	-
Sûretés	3 450 358	2 821 530
Créances d'impôt anticipé	137 143	24 470
Autres créances à court terme	8 700	265
Total	3 596 201	2 846 265

3 - Actifs de régularisation	31.12.2023	31.12.2022
Charges payées d'avance	46 178	24 796
Produits à recevoir	837 613	643 643
Total	883 791	668 439

4 - Immobilisations financières	31.12.2023	31.12.2022
Instruments de capitaux propres	242 075 535	251 938 183
Instruments de dettes	82 732 950	107 264 836
Total	324 808 485	359 203 019

À la date du bilan, les instruments de capitaux propres contiennent un gain de change de CHF 192 918 (2022: CHF 0; cf. note 6 autres dettes à court terme)

5 - Participations	31.12.2023		31.12.2022		31.12.2023		31.12.2022	
Société	Capital-actions en monnaie locale				Part du capital et des droits de vote en %		Valeur comptable en CHF	
SEAF South Balkan Fund	EUR	65 007	EUR	6 211 135	30.52 %	30.52 %	-	1 284 874
Colony Latin America Fund	USD	37 327 095	USD	37 327 095	28.29 %	28.29 %	209 137	147 203
Altra Private Equity Fund I	USD	1 000	USD	1 000	43.11 %	43.11 %	24 673	39 886
SEAF LATAM Growth Fund	USD	-	USD	10 698 086	0.00 %	41.18 %	-	-
Kaizen Private Equity	USD	15 505 758	USD	22 978 820	22.81 %	22.81 %	522 354	1 679 498
Total							756 164	3 151 461

6 - Autres dettes à court terme	31.12.2023		31.12.2022	
Autres dettes à court terme		39 003		30 789
Dettes envers les assurances sociales		-		686
Dettes envers la caisse de pension		1 985		2 092
Dettes envers les autorités		8 717		6 323
Provision pour contrats de change à terme		2 534 923		780 740
Provision pour gain de change non réalisé		192 918		-
Total		2 777 546		820 630

7 - Passifs de régularisation	31.12.2023		31.12.2022	
Charges à payer		2 773 102		1 555 929
Total		2 773 102		1 555 929

8 - Provisions	31.12.2023		31.12.2022	
Provision pour contrats de change à terme		526 876		1 011 288
Autres provisions		248 587		1 250 983
Total		775 463		2 262 271

9 - Capital-actions

Le capital-actions se compose de 69 444 401 actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune (31.12.2022: 67 444 401 actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune).

10 - Produits nets des prestations de services	2023	2022
Produits des rétrocessions de fonds	3 292	12 528
Total	3 292	12 528

11 - Charges de personnel	2023	2022
Traitements et salaires	-41 099	-35 453
Rémunération du Conseil d'administration	-356 892	-329 155
Charges sociales et de prévoyance	-26 482	-35 379
Autres charges de personnel	-47 226	-24 171
Total	-471 699	-424 158

12 - Autres charges d'exploitation	2023	2022
Primes d'assurance	-19 812	-21 180
Charges comptables et salariales	-191 331	-172 073
Charges d'audit	-77 883	-60 349
Autres charges administratives	-354 949	-437 085
Droit de timbre	-75 910	-72 176
Cotisations de parrainage et d'adhésion	-114 347	-92 208
Total	-834 232	-855 071

Autres charges administratives inclus le droit d'émission de timbre de CHF 200 000 sur les augmentations de capital du 5 mai 2023 (2022: CHF 200 000).

13 - Résultat financier général	2023	2022
Produits d'intérêts	13 142 051	4 050 204
Charges d'intérêts	-71 112	-50 417
Frais bancaires	-450 348	-429 908
Gains de change	303 922	198 902
Pertes de change	-300 712	-443 061
Total	12 623 801	3 325 720

14 - Résultat financier des immobilisations financières et participations	2023	2022
Produits d'intérêts des immobilisations financières	9 530 994	8 457 009
Distributions et dividendes	16 932 410	10 982 008
Charges	-36 857	-37
Gains en capital	2 765 256	786 686
Pertes en capital	-23 396 083	-21 225 296
Gains de change	1 353 470	2 747
Pertes de change	-43 152	-3 163 133
Total	7 106 038	-4 160 016

15 - Résultat financier des instruments financiers dérivés	2023	2022
Produits d'intérêts	486 658	22 934
Charges d'intérêts	-1 189 606	-2 061 029
Gains en capital	801 851	1 897 436
Pertes de change	-2 005 526	-2 126 289
Total	-1 906 623	-2 266 948

Informations complémentaires

16 - Emplois à plein temps

A l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 10 au cours de l'exercice sous revue.

17 - Instruments financiers dérivés	2023	2022
Contrats de change à terme (long)	11 837 285	5 533 179
Contrats de change à terme (court)	-14 372 208	-6 313 919
Swaps sur devises et intérêts (long)	9 025 416	17 684 543
Swaps sur devises et intérêts (court)	-9 552 292	-18 695 831
Total (inclus dans les autres dettes à court terme - cf. note 6 et dans les provisions - cf. Note 8)	-3 061 799	-1 792 028

18 - Sûretés	2023	2022
CS, Margin Account Derivative Instruments	4 216 236	4 634 923
TCX, Margin Account Derivative Instruments	-765 878	-1 813 393
Total des actifs antis en garantie des propres pertes sur les instruments financiers dérivés	3 450 358	2 821 530

19 - Événements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan pouvant avoir un impact sur la valeur comptable des actifs et passifs présentés ou devant être publié ici.

20 - Engagements en capital en cours	31.12.2023		31.12.2022	
Placements en instruments de dettes				
Cooperativa Pacifico	USD	-	USD	10 000 000
European Financing Partners	EUR	5 227 904	EUR	5 227 904
Global IME Bank	USD	10 000 000	USD	-
Interact Climate Change Facility	EUR	19 306 396	EUR	19 306 396
Placements en instruments de capitaux propres				
Aavishkaar India Fund VI	USD	11 805 808	USD	8 516 893
Abraaj Global Credit Fund	USD	-	USD	1 938 858
Abraaj North Africa II	USD	21 769	USD	21 769
Adenia Capital IV	EUR	593 848	EUR	799 365
Adenia Capital V	USD	14 381 222	USD	-
Africa Forestry Fund II	USD	1 298 039	USD	4 178 374
African Development Partners III	USD	4 353 789	USD	8 334 253
AfricInvest Fund II	EUR	194 000	EUR	194 000
AfricInvest Fund III	EUR	175 947	EUR	561 722
African Rivers Fund IV	USD	10 000 000	USD	-
Agricultural Rural Impulse Fund	USD	523 665	USD	41 126
Alcazar Energy Partners II	USD	14 374 881	USD	-
Amethis Maghreb Fund I	EUR	364 047	EUR	364 047
Apis Growth Fund I	USD	5 836 921	USD	4 883 634
Armstrong SEA Clean Energy Fund	USD	98 786	USD	266 736
Ashmore Andean Fund II	USD	536 198	USD	536 198
Ashmore Avenida EEAHF III	USD	-	USD	15 000 000
Aureos East Africa Fund	USD	-	USD	62 751
BioVeda China Fund III	USD	148 704	USD	148 704
BioVeda Realization Fund	USD	375 017	USD	375 017
BTS India Private Equity Fund	USD	1 881 635	USD	1 881 635
Cambodia-Laos Development Fund	USD	73 837	USD	73 837
Cambodia-Laos-Myanmar Development Fund II	USD	186 582	USD	286 122
CAMIF II	USD	492	USD	492
Capital North Africa Venture Fund	EUR	767 545	EUR	767 545
Capsquare Asia Partners Fund II	USD	605 715	USD	825 912

Rapport de gestion SIFEM 2023

Catalyst Fund I	USD	83	USD	83
Catalyst Fund II	USD	633 258	USD	746 130
Cathay Africinvest Innovation Fund	EUR	2 746 571	EUR	3 338 043
Central American Small Enterprise Investment Fund II	USD	529 495	USD	529 495
Central American Small Enterprise Investment Fund III	USD	465 196	USD	465 196
Central American Small Enterprise Investment Fund IV	USD	4 468 838	USD	6 431 299
Convergence Partners Digital Infrastructure Fund	USD	10 698 711	USD	12 967 835
CoreCo Central America Fund I	USD	211 107	USD	232 658
Darby Latin American Private Debt Fund III	USD	4 396 776	USD	4 421 346
DIC Latin American Fund IV	USD	15 000 000	USD	-
Ethos Mezzanine Partners III	USD	3 403 883	USD	5 265 222
EV Amadeus Asian Clean Energy Fund	USD	5 375 914	USD	5 375 914
Evolution II	USD	1 157 146	USD	2 127 449
Evolution III	USD	16 301 785	USD	-
Evolution One	USD	20 219	USD	68 539
Excelsior Capital Vietnam Partners	USD	3 077 240	USD	6 116 486
Falcon House Partners Indonesia Fund I	USD	1	USD	1
Fidelity Equity Fund II	USD	883 820	USD	883 820
Frontier Energy II	USD	1 344 731	USD	2 471 523
GEF Africa Sustainable Forestry Fund	USD	197 285	USD	197 285
Growth Capital Partners (Lok III)	USD	164 763	USD	274 203
Growth Catalyst Partners	USD	37 618	USD	51 319
Horizon Capital Growth Fund IV	USD	11 933 652	USD	15 000 000
IFHA-II	USD	1 656 342	USD	1 801 717
Kaizen Private Equity Fund II	USD	84 628	USD	1 605 643
Latin Renewables Infrastructure Fund	USD	386 186	USD	448 956
Maghreb Private Equity Fund II	EUR	15 709	EUR	9 238
Maghreb Private Equity Fund III	EUR	437 739	EUR	437 739
Maghreb Private Equity Fund IV	EUR	498 813	EUR	1 784 507
Medu III Interenational Partnership	USD	710 878	USD	712 124
Metier Capital Growth International Fund III	USD	13 620 633	USD	-
Metier Sustainable Capital Fund II	USD	4 419 002	USD	6 496 483
Navegar II	USD	5 760 906	USD	8 400 510
Navis CLMV Co-Investment Fund	USD	236 090	USD	7 290 000

Novastar Ventures Africa Fund II LP	USD	1 492 615	USD	2 284 681
Omnivore Fund II	USD	1 151 354	USD	1 515 360
Omnivore Fund III	USD	13 627 699	USD	15 000 000
Progression Eastern African Microfinance Equity Fund	USD	952 422	USD	980 069
rABOP	USD	510 917	USD	510 917
Renewable Energy Asia Fund II	USD	130 702	USD	17 684
South Asia Growth Fund II	USD	574 128	USD	591 201
South Asia Growth Fund III	USD	19 633 230	USD	-
SPE AIF I	USD	2 754 189	USD	3 357 785
SPE PEF III	USD	15 000 000	USD	-
Synergy Private Equity Fund	USD	20 200	USD	107 694
Synergy Private Equity Fund II	USD	394 235	USD	7 165 927
Uhuru Growth Fund I	USD	5 768 885	USD	8 167 663
Vantage IV Pan African Fund	USD	8 720 071	USD	9 998 125
Vantage IV Southern African Fund	ZAR	51 241 859	ZAR	60 728 835
Vantage Mezzanine Fund III Pan African Fund	USD	550 243	USD	554 312
Vantage Mezzanine Fund III Southern African Fund	ZAR	38 599 596	ZAR	40 070 914
VenturEast Proactive Fund	USD	-	USD	-7 309
VenturEast Proactive Fund II	USD	375 093	USD	1 444 541
VI (Vietnam Investments) Fund I	USD	1	USD	1
VI (Vietnam Investments) Fund II	USD	257 355	USD	257 355

Participations

Altra Private Equity Fund I	USD	1	USD	1
Colony Latin America Fund	USD	9 500	USD	9 500
SEAF LATAM Growth Fund	USD	-	USD	1 081 421
SEAF South Balkan Fund	EUR	467 079	EUR	480 111

Proposition relative à l'emploi du résultat au bilan

en CHF	2023	2022
Bénéfice/ - perte reporté(e)	-45 811 754	-40 065 953
Bénéfice/Perte de l'exercice	-50 953 957	-5 745 801
Résultat au bilan	-96 765 711	-45 811 754

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'employer le résultat au bilan comme suit:

Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	0	0
Compensation avec les réserve légale générale issues du bénéfice	0	0
Report à nouveau	-96 765 711	-45 811 754
Total	-96 765 711	-45 811 754

Annexe 1 : Résultats de performance par rapport aux objectifs opérationnalisés pour la période stratégique 2021-2024

Partie 1. Priorités programmatiques

Domaine	Indicateurs/Chiffres-clé	Performance
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> SIFEM engage tous les intermédiaires financiers à respecter sa politique d'investissement responsable et demande à ces intermédiaires de veiller au respect de cette politique au niveau de leurs bénéficiaires d'investissements et de leurs clients respectifs. Les sociétés du portefeuille adhèrent aux réglementations nationales et travaillent à l'adoption des normes internationales pertinentes définies dans la politique d'investissement responsable. Tous les investissements doivent être conformes à l'Accord de Paris sur la protection du climat. 	<p>En bonne voie :</p> <p>Tous les investissements réalisés en 2023 ont respecté cette exigence formelle. Une dérogation au respect de l'approche de SIFEM en matière d'investissements responsables (SIFEM's Approach to Responsible Investments) a été accordée dans le cadre d'un investissement.</p> <p>Toutes les nouvelles transactions SIFEM réalisées en 2021-23 ont été évaluées comme étant alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris et ne sont pas en contradiction avec les objectifs climatiques nationaux (NDC) des pays concernés.</p>
Additionnalité financière	Au moins 50 % du nombre de fonds d'investissement de SIFEM servent à atteindre la première clôture des fonds.	<p>En bonne voie :</p> <p>65 % des investissements des fonds SIFEM clôturés en 2021, 2022 et 2023 ont servi à atteindre la 1ère « clôture » (« closing ») des fonds.</p>
Complémentarité (value additionality)	En cas d'investissement dans des fonds, SIFEM assume un rôle actif et siège, si possible, aux comités consultatifs des fonds (LPACs).	<p>Rapport descriptif (sans objectif défini) :</p> <p>SIFEM a obtenu un siège dans les organes de surveillance de tous les fonds dans lesquels il a investi en 2021, 2022, et 2023.</p>
	<p>SIFEM conseille les intermédiaires financiers au cas par cas et offre à ces derniers et aux entreprises du portefeuille d'investissement un accès à une assistance technique pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> gérer de façon responsable les conséquences économiques et sociales de la crise du COVID-19 et mettre en œuvre des mesures de résilience ; améliorer les compétences stratégiques et managériales au niveau des intermédiaires financiers en lien avec les normes ESG, l'égalité des sexes et les conditions de travail ; 	<p>Rapport descriptif (sans objectif défini):</p> <ul style="list-style-type: none"> Un soutien direct a été apporté à plusieurs intermédiaires financiers sur les questions de gestion environnementale et sociale, notamment à travers le développement de Plans d'Action Sociale et Environnementale (ESAP), dans des sous-comités ESG et en échange avec les partenaires sur l'implémentation 2X et « Paris Alignment » en 2021, 2022, et 2023.

	<ul style="list-style-type: none"> améliorer la gestion des entreprises du portefeuille, notamment en ce qui concerne l'ESG, la protection du climat, l'égalité des sexes et la numérisation des processus commerciaux. 	<p>Rapport descriptif (sans objectif défini):</p> <p>20 interventions d'assistance technique ont été approuvées en 2021, financées par le mécanisme d'assistance technique de SIFEM et facilitées par le gestionnaire de SIFEM. Toutes les interventions ont été dirigées vers un fonds couvrant l'Amérique latine et centrale. 17 entreprises bénéficiaires ont bénéficié de ces interventions, principalement au Salvador, au Guatemala et en Bolivie, et dans le domaine de la gestion d'entreprise et des questions ESG. De plus, 9 interventions d'assistance technique ont été approuvées en 2022. Aucun dispositif d'assistance technique n'a entrepris de nouvelles activités en 2023.</p>
Effet de levier/mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> SIFEM mobilise directement au moins 60 millions de francs suisses auprès d'investisseurs privés et/ou institutionnels. 	<p>Trop tôt pour se prononcer :</p> <p>Le changement de gestionnaire de portefeuille a impacté les activités de mobilisation de SIFEM.</p> <p>Le Conseil d'administration et le nouveau gestionnaire de portefeuille travaillent à la mise en place d'une nouvelle stratégie de mobilisation.</p>
Concentration géographique	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 60 % des investissements de SIFEM sont effectués dans des pays ou régions prioritaires couverts par la coopération suisse au développement. 	<p>En bonne voie :</p> <p>88 % des investissements de SIFEM clôturés en 2021, 2022, et 2023 ont été réalisés dans les pays prioritaires de SIFEM.</p>

Partie 2. Tâches et objectifs de gestion

Domaine	Indicateurs/Chiffres-clé	Performance
Gestion de la crise du COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Au niveau du portefeuille, le nombre total d'emplois net au sein des entreprises qui survivent à la crise reste au moins égal à celui de l'exercice précédent. 	<p>Atteint :</p> <p>Malgré la gravité de la crise économique et la perturbation des chaînes d'approvisionnement dans plusieurs régions en 2020–2021 (par exemple en Amérique latine et en Asie du Sud), le nombre agrégé d'emplois du portefeuille SIFEM n'a pas diminué entre 2020 et 2021. Au contraire, le nombre d'emplois a augmenté de 11 % de 2020 à 2021, équivalent à plus de 20 000 emplois supplémentaires. Ceci suggère que les sociétés du portefeuille SIFEM ont été plus résilientes qu'attendu.</p>

<p>Effets de développement</p>	<p>Impact sur l'emploi</p> <p>« Davantage d'emplois »</p> <ul style="list-style-type: none"> • SIFEM crée ou maintient au moins 10 000 emplois (au pro rata, entre 2022 et 2024) • Le taux d'emploi au sein des entreprises du portefeuille augmente d'au moins 6 % par an en moyenne (2022-2024) 	<p>En bonne voie :</p> <p>Le nombre d'emplois moyens créés et maintenus par SIFEM lors des années de rapport 2022 et 2023, calculé au prorata, est de 12 427.</p> <p>En bonne voie :</p> <p>Le nombre d'emploi au sein des entreprises du portefeuille a augmenté de 15,6 % en moyenne, entre les valeurs rapportées en 2021 et 2022, et en 2022 et 2023.</p>
	<p>« De meilleurs emplois »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les sociétés du portefeuille prennent les mesures nécessaires pour se conformer à la réglementation du travail, conformément aux normes fondamentales du travail de l'OIT et aux principes relatifs à l'environnement, à la santé et à la sécurité. 	<p>En bonne voie :</p> <p>Tous les fonds du portefeuille ajoutés en 2021-23 et les entreprises ayant reçu des investissements de SIFEM au cours de cette période se sont engagés à respecter la stratégie d'investissement responsable de SIFEM (qui fait référence aux normes fondamentales du travail de l'OIT et à d'autres normes E&S applicables, y compris la santé et la sécurité au travail) et à veiller à ce que leurs bénéficiaires d'investissements et leurs clients respectifs respectent cette politique.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Les sociétés du portefeuille documentent leurs progrès dans la réalisation des objectifs de sécurité au travail au-delà des exigences légales minimales et dans la garantie de conditions de travail permettant aux femmes et aux hommes de vivre et de se développer dans la dignité 	<p>En bonne voie :</p> <p>Le gestionnaire de SIFEM a demandé aux nouveaux gestionnaires de fonds avec lesquels il a commencé à travailler en 2021-23 de soumettre des plans d'action concernant le respect des normes internationales liées à la norme de performance 2- Travail et conditions de travail de l'IFC. Cette norme couvre la politique des ressources humaines, les conditions de travail et d'emploi, la protection du travail (y compris la santé et la sécurité au travail), les droits de l'organisation, la non-discrimination et l'égalité des chances, les règles de licenciement et les mécanismes de réclamation.</p>

	<p>Climat : atténuation et adaptation</p> <p>SIFEM contribue activement à la mise en œuvre des objectifs de la Convention de Paris sur le climat. Tous les investissements sont compatibles avec ces objectifs ainsi qu'avec les objectifs climatiques nationaux des pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 25 % des nouveaux investissements sont entièrement consacrés à la protection du climat. 	<p>En bonne voie :</p> <p>Toutes les nouvelles transactions de SIFEM réalisées en 2021-2023 ont été évaluées comme étant alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris et ne sont pas en contradiction avec les objectifs climatiques nationaux (NDC) des pays concernés.</p> <p>En 2023, SIFEM a réalisé quatre investissements climatiques : quatre fonds actifs en Afrique, au Moyen-Orient et Afrique du Nord, en Asie, et en Amérique Latine (USD 70 millions ce qui correspond à 49 % des engagements d'investissement en 2023).</p> <p>36 % du volume cumulé des nouveaux investissements réalisés par SIFEM entre 2021 et 2023 contribuent activement à la protection du climat.</p>
	<p>Biens et services essentiels, innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 30 % des engagements d'investissement visent la fourniture subsidiaire et le comblement des lacunes dans le domaine des biens essentiels (santé, éducation, infrastructures d'approvisionnement) ainsi que l'inclusion financière et les modèles commerciaux innovants (par exemple, Fintech). 	<p>En bonne voie :</p> <p>42 % des investissements en 2021, 2022, et 2023 ont contribué à la fourniture de biens et services essentiels ou à l'inclusion financière de segments de population mal desservis.</p>
	<p>Égalité des genres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 20 % des engagements d'investissement sont éligibles à l'initiative 2xChallenge visant à renforcer le rôle des femmes dans la création et la gestion des entreprises et en tant qu'employées ou consommatrices de produits et de services qui améliorent leur participation économique 	<p>En bonne voie :</p> <p>10 transactions (42 % des investissements clôturés) en 2021-2023 ont atteint le statut "qualifié", et 5 investissements (21 %) sont en cours de qualification.</p>

<p>Champ d'investissement</p>	<p>Pays les moins avancés (PMA)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les investissements effectivement réalisés dans les pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu doivent représenter au moins 12 % des engagements actifs. 	<p>En bonne voie :</p> <p>La part moyenne estimée des PMA dans le portefeuille était de 16 % à fin 2023.</p>
<p>Impact sur le développement dans sa globalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 75 % des investissements du portefeuille doivent être a posteriori évalués bons ou très bons selon le système de contrôle du développement mis en place par SIFEM. 	<p>En bonne voie :</p> <p>84 % des investissements du portefeuille total ont reçu un score exposé d'effets de développement « bon » ou « très bon » selon la dernière évaluation en 2023.</p>
<p>Message sur la coopération au développement 2021–24</p>	<p>Obligation de rendre des comptes</p> <p>Contribution de SIFEM aux objectifs et sous-objectifs suivants du message</p> <p>A. « Développement économique »</p> <p>Sous-objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recettes fiscales locales en dollars <p>Sous-objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois créés ou préservés <ul style="list-style-type: none"> Fonds privés mobilisés en dollars, selon les directives du CAD de l'OCDE pour l'établissement de rapports <p>B. « Environnement »</p> <p>Sous-objectif 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Emissions de CO2 évitées en t d'éq.-CO2 kWh supplémentaires issus d'énergies renouvelables <p>C. Egalité des genres</p> <p>Sous-objectif 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> % de femmes employées dans les entreprises du portefeuille d'investissements de SIFEM 	<p>Chiffres clés (sans objectif défini) :</p> <p>USD 1 839 millions</p> <p>Nombre total d'emplois soutenus dans le portefeuille actif à la fin de l'année de référence : USD 483 253</p> <p>Investissements privés mobilisés dans le portefeuille de fonds : USD 85 millions Pour les années 2021, 2022 et 2023, le montant cumulé est USD 162 millions.</p> <p>tCO₂e 4,9 millions</p> <p>GWh 5 159</p> <p>35 %</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Synergies avec les activités du SECO et de la DDC en faveur de l'économie et du secteur privé dans leurs pays prioritaires qui augmentent l'impact des investissements de SIFEM. 	<p>Rapport descriptif (sans objectif défini) :</p> <p>Des interactions régulières ont eu lieu avec les bureaux locaux du SECO et de la DDC sur le terrain dans le cadre de missions de diligence raisonnable et de suivi. Deux projets relatifs à l'assistance technique et au renforcement du financement dans les PMA sont en cours de discussion avancée.</p> <p>La DDC soutient activement la collaboration de SIFEM avec d'autres DFI au Népal, en finançant et en soutenant activement le projet « Impact Investment Nepal », une plateforme commune établie par BII, FMO et SIFEM/DDC Celle-ci identifie et propose des solutions aux défis et aux obstacles juridiques à la promotion des investissements privés. Des échanges coordonnés avec les autorités locales ont lieu. Un protocole d'accord a été signé en juin 2023 entre le ministère des finances et les IFD, représentées par le président de SIFEM.</p> <p>Une initiative similaire a été lancée au Ghana, avec la participation active du SECO.</p>
Objectifs de développement durable de l'ONU (ODDs)	<p>Obligation de rendre compte</p> <p>Contribution de SIFEM aux objectifs et sous-objectifs suivants de l'ONU :</p> <p>ODD 5 : Egalité des genres</p> <ul style="list-style-type: none"> • % de femmes employées dans les entreprises du portefeuille d'investissements de SIFEM <p>ODD 7: Energie propre et d'un coût abordable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emissions de CO2 évitées en t d'éq.-CO2 • kWh supplémentaires issus d'énergies renouvelables <p>ODD 8: Travail décent et croissance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés ou préservés • Recettes fiscales locales en dollars 	<p>Chiffres-clé (sans objectifs définis)</p> <p>35 %</p> <p>tCO₂e 4,9 millions</p> <p>GWh 5 159</p> <p>Nombre total d'emplois soutenus dans le portefeuille actif à la fin de l'année de référence :</p> <p>483 253</p> <p>USD 1 839 millions</p>

	<p>ODD 13 : Mesures pour lutter contre les changements climatiques</p> <p>Investissements privés (en dollars) mobilisés par SIFEM en faveur du climat selon les directives du CAD de l'OCDE pour l'établissement de rapports</p>	<p>Valeur des investissements privés directement mobilisés par SIFEM par le biais du gestionnaire de SIFEM pour la protection du climat en 2023 : USD 63,9 millions</p>
	<p>ODD 17 : Au niveau des fonds où a investi, ratio entre les investissements de SIFEM et les co-investissements privés mobilisés</p>	<p>2.9x</p>
<p>Objectif général</p>	<ul style="list-style-type: none"> SIFEM applique une gestion systématique du risque adaptée au type d'activité et à la taille de l'entreprise (total du bilan, effectifs). Le système de gestion contribue à un résultat opérationnel durable et aide l'organe de direction à réaliser les objectifs stratégiques. SIFEM s'appuie sur les normes ISO 31000 : 2018 et ISO 19600. Les directives relatives à la gestion du risque et à la gestion de la conformité s'appliquent également à SIFEM et à son organe de direction. 	<p>Trop tôt pour se prononcer : SIFEM adapte actuellement sa gestion des risques et de la conformité à sa nouvelle organisation.</p>
<p>Marge de tolérance aux risques</p>	<p>La part des investissements considérés comme des projets présentant un risque élevé ou très élevé est</p> <ul style="list-style-type: none"> inférieure à 45 % pour les fonds inférieure à 20 % pour les placements à taux fixe. 	<p>Trop tôt pour se prononcer* :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds : 21 % Instruments de dette : 29 %

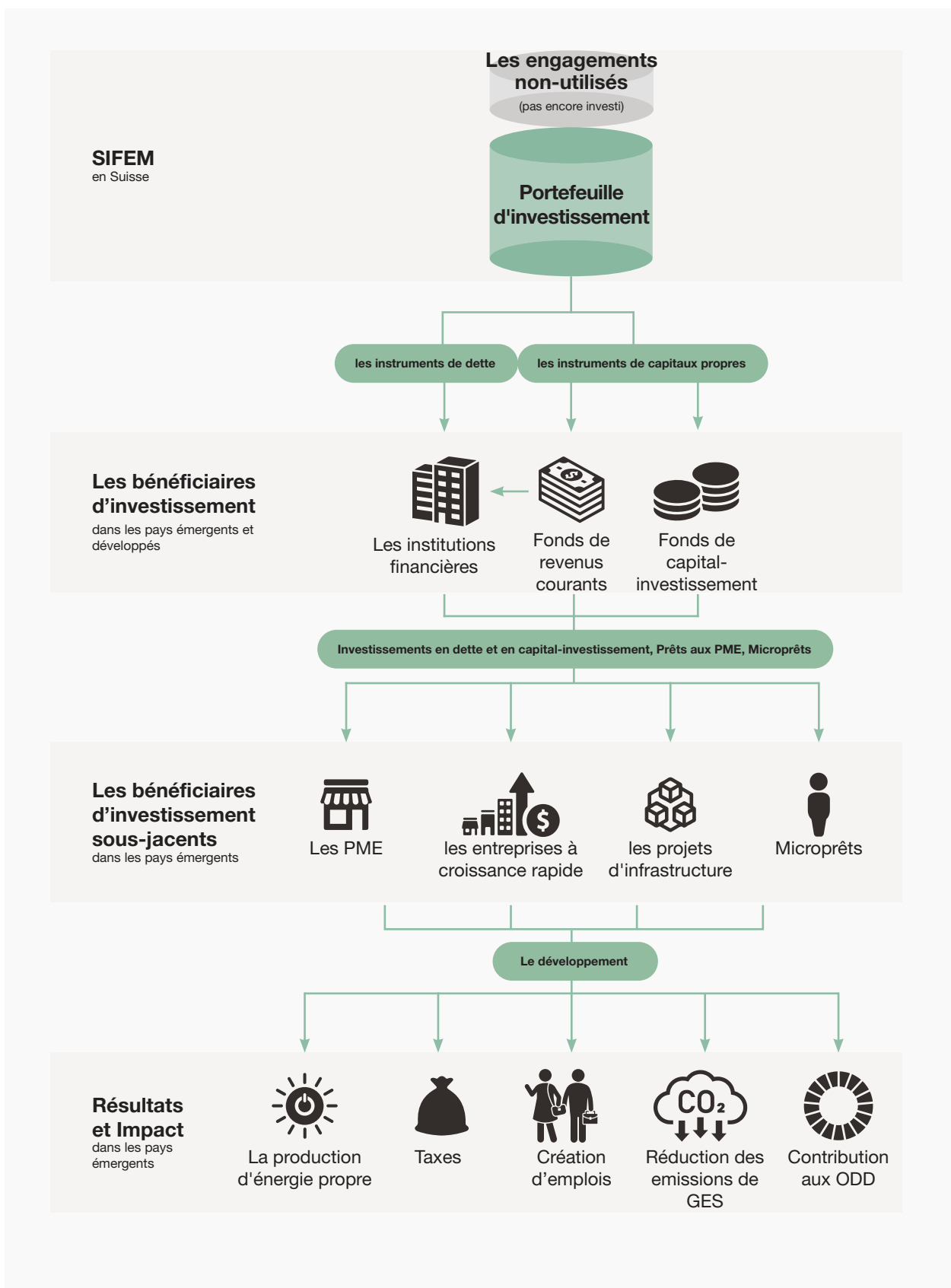
* Durant l'année 2023, le nouveau gestionnaire de portefeuille a mis en œuvre son système propriétaire de surveillance des risques du portefeuille et a réévalué le portefeuille de SIFEM en conséquence. Suite à l'évaluation dans le cadre du programme actuel, basé sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, et parmi d'autres aspects, des différences sont apparues dans la notation des investissements directs, qui représentent plus de la moitié des instruments de dettes, accompagnées d'une détérioration de l'environnement de risque sur certains marchés. En conséquence, le portefeuille accuse un poids plus élevé des instruments de dettes plus risqués.

Partie 3 : objectifs financiers

Domaine	Indicateurs/Chiffres-clé	Performance
Rentabilité	Les coûts d'exploitation sont plafonnés à 1 5 % net des engagements actifs.	En bonne voie : Les coûts d'exploitation totaux liés ont atteint 1,22 % en 2023, c'est-à-dire en dessous du plafond de 1,5 %.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Les coûts d'exploitation de SIFEM et les nouveaux engagements peuvent être intégralement couverts sur la période cible par les reflux des investissements conclus avec succès, les réserves de trésorerie non engagées et par le biais d'une surprogrammation (selon les termes définis par le Conseil fédéral le 14 mai 2014). 	En bonne voie : La somme des coûts d'exploitation (Opex, USD 13,2 millions) et des nouveaux engagements pris au cours de l'année 2023 (USD 143,8 millions) est égale à USD 157 millions. Ceci est inférieur aux reflux reçus en 2023 (96,6 millions), aux réserves de trésorerie non-engagées (USD 40,1 millions) et à la marge de surprogrammation (60,1 millions) qui totalisent USD 196,8 millions.
	<ul style="list-style-type: none"> Les flux en retour annuels moyens enregistrés après 2021 augmentent d'au moins 10 % par rapport aux flux annuels moyens entre 2018-2020. 	En bonne voie : Les flux d'investissement ont atteint en moyenne USD 94.6 millions en 2021-23, ce qui est supérieur aux attentes. C'est plus de 73 % de plus que les flux moyens de la période stratégique précédente (USD 54,9 millions).
Décompte final	Résultat d'exploitation positif selon les normes IFRS (cumulé sur la période 2022–2024).	Trop tôt pour se prononcer : Le résultat d'exploitation positif cumulé s'élève à CHF 0.00 million pour les années 2022-2023.
Evolution du portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> Rendement (taux de rentabilité interne) supérieur à 3 % Multiple d'investissement (Total Value over Paid-in) supérieur à 1.15. 	En bonne voie: <ul style="list-style-type: none"> TRI : 5,23 % TVPI : 1,22

<p>Réseaux</p>	<p>SIFEM est active au sein d'organismes faïtiers (notamment l'EDFI et ses groupes de travail) dans le but de contribuer à harmoniser et à améliorer les définitions et indicateurs clés en lien avec l'agenda du travail décent.</p>	<p>En bonne voie :</p> <p>SIFEM a contribué de manière active aux différents groupes de travail en 2021-2023, en particulier au sein des groupes de travail de EDFI, et aussi au sein de 2X Collaborative.</p> <p>Fin 2023, SIFEM a commencé à organiser un forum qui réunira au printemps 2024 les spécialistes ESG et impact de toutes les DFIs européennes.</p>
	<p>SIFEM rapporte aux services fédéraux compétents ses expériences en matière de coopération opérationnelle avec les acteurs multilatéraux, en particulier la Société financière internationale (SFI/IFC) du Groupe de la Banque mondiale, et contribue ainsi à la gouvernance de ces banques de développement multilatérales.</p>	<p>En bonne voie :</p> <p>Le président du Conseil d'Administration est engagé au sein de l'initiative « DFIs in fragile states », en assurant en particulier la coordination des activités des DFIs au Népal, pays pilote. SIFEM a également participé avec les autres DFIs européennes au dialogue avec la société financière internationale (IFC), en particulier lors des assemblées annuelles du Groupe de la BM. SIFEM a également participé à des consultations techniques au sujet du reporting DAC-ODA avec l'OCDE.</p>

Annexe 2 : Chaîne de valeur des investissements



Annexe 3 : Glossaire

Bénéficiaires

Fonds ou institutions financières qui ont reçu un financement de SIFEM.

Bénéficiaires sous-jacents

Les entreprises ou les personnes qui reçoivent du capital d'un fonds ou d'une institution financière où SIFEM a investi.

Capital investi

Contributions transférées au bénéficiaire, incluant les contributions hors engagement (comme les droits d'inscription tardifs, les pénalités et autres charges).

Dépositaire

Une institution financière, réglementée et spécialisée, chargée de la conservation des actifs financiers de SIFEM, tels que des actions, des obligations et des devises.

Directives internationales sur le capital d'investissement et la valorisation (IPEV)

Ensemble de directives internationalement reconnues qui définissent les meilleures pratiques dans lesquelles les investissements en private equity sont comptabilisés à la juste valeur et adoptées par les principales associations mondiales de private equity.

Engagements actifs

Les engagements actifs actuels (engagements totaux depuis la création moins les engagements terminés) de SIFEM dans des fonds et des institutions financières.

Fonds de private equity

Plateforme d'investissement collectif fermée, qui regroupe les capitaux de plusieurs investisseurs pour ensuite investir dans des titres de private equity.

Fonds mezzanine

Une plateforme d'investissement collectif fermée qui regroupe des capitaux provenant de sources multiples pour ensuite investir dans des titres de créance et des titres de quasi créance principalement pour des entreprises privées.

Institution financière de développement (IFD)

Terme utilisé pour désigner l'ensemble des institutions bilatérales et multilatérales qui fournissent du capital-risque au secteur privé des pays en développement.

Institutions européennes financières de développement (EDFI)

Association de 15 institutions financières bilatérales de développement basées en Europe, dont SIFEM est membre.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Ensemble de normes comptables développées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) pour la préparation des états financiers des sociétés ouvertes.

Placements à revenu courant

Investissements qui versent régulièrement des intérêts ou des dividendes fixes ou variables.

Position de l'héritage (Legacy Position)

Le portefeuille d'investissements réalisés pour le compte de la Confédération suisse avant la création de SIFEM en 2011.

Private equity

Financement à moyen et long terme fourni en contrepartie d'une participation au capital de sociétés en croissance, qui ne sont généralement pas cotées en bourse.

Reflux

Tout type de paiement reçu en retour du portefeuille d'investissement de SIFEM, y compris les remboursements de capital, les gains en capital réalisés, les dividendes et les intérêts.

Revenu net

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le revenu net désigne le résultat des activités d'investissement. Il combine les produits d'intérêts, les revenus de dividendes, les revenus de services liés aux investissements, les gains / pertes de change sur les investissements, les variations de VNI des investissements et les pertes de valeur des placements en instruments de dettes.

Résultat global total

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le résultat global total est calculé en ajoutant le résultat financier et les effets de change au résultat opérationnel.

Résultat opérationnel

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le résultat opérationnel est calculé en soustrayant les frais d'administration et d'exploitation du revenu net.

Taux de rendement interne (TRI)

Le taux de rendement composé annualisé effectif d'un investissement est couramment utilisé pour évaluer l'opportunité de projets d'investissement. C'est la mesure standard du rendement financier utilisée dans le secteur du capital d'investissement.

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Le montant attribuable aux investisseurs d'un portefeuille sur la base de la juste valeur de ses actifs, diminué de ses passifs.

Valeur résiduelle

La participation restante de SIFEM dans un fonds sur la base de la juste valeur. Pour les investissements directs et les instruments de dettes : effectuée au coût ; pour les investissements dans des fonds et instruments de capitaux propres : à un pourcentage de la valeur nette d'inventaire (VNI) ; pour les instruments de dettes : des exceptions sont possibles.

Annexe 4 : Liste of des abréviations

AFF	Administration fédérale des finances
Art.	Article
BNS	Banque nationale suisse
CDC	IFD britannique
CDGE	Cadre de développement de la gouvernance d'entreprise
CE	Commission européenne
CHF	Franc suisse
CIS	États Indépendants du Commonwealth
CNY	Yuan chinois Renminbi
CO	Code des obligations suisse
DDC	Direction du développement et de la coopération suisse
DEG	IFD allemande
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
E&S	Environnemental et social
EAD	Exposition en cas de défaut
ECL	Perte de crédit prévue
ECO	Europe centrale et orientale
ED	Efficacité / effets du développement
EDFI	Institution financière européenne de développement
ESAP	Plan d'action sociale et environnementale
ESG	Environnemental, social et gouvernance
EUR	Euro
FMO	IFD néerlandaise
FVOCI	Juste valeur par les autres éléments du résultat global
FVTPL	Juste valeur par le biais du compte de résultat
GPR	Outil d'évaluation des projets selon la politique d'entreprise (développé par DEG)
IF	Institution financière
IFD	Institution financière de développement
IFI	Institution financière internationale
IFRS	Normes internationales d'information financière
IMF	Institution de microfinance
IPEV	Directives internationales d'évaluation du private equity
IRT	Outil de notation de l'impact (en cours de développement)
ITAI	Initiative de transparence de l'aide internationale

LATAM	Amérique latine
LGD	Perte en cas de défaillance
LIC	Pays à faible revenu
M	Million
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
N°	Numéro
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Autres éléments du résultat global
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations unies
PD	Probabilité de défaut
PE	Private equity
PEF	Fonds de private equity
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
RS	Recueil systématique du droit fédéral suisse
SA	Société anonyme suisse (AG)
SCI	Système de contrôle interne
SECO	Secrétariat d'État suisse à l'économie
SFI ou IFC	Société financière internationale
SIFEM	Fonds d'investissement suisse pour les marchés émergents
SSA	Afrique subsaharienne
TA	Assistance technique
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TRI	Taux de rendement interne
TVPI	Valeur totale sur capital libéré
UE	Union européenne
URPI	Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts
USD	Dollar US
VAN	Valeur actuelle nette
VNI	Valeur nette d'inventaire
ZAR	Rand sud-africain



Conception
Samuel Davies,
Tameo Impact Fund Solutions SA

Photos
Images utilisées sous licence de
Shutterstock.com



SIFEM SA
c/o Tameo Impact Fund Solutions SA

Rue de l'Arquebuse 12
1204 Genève
Suisse

info@sifem.ch

www.sifem.ch

© 2024 SIFEM